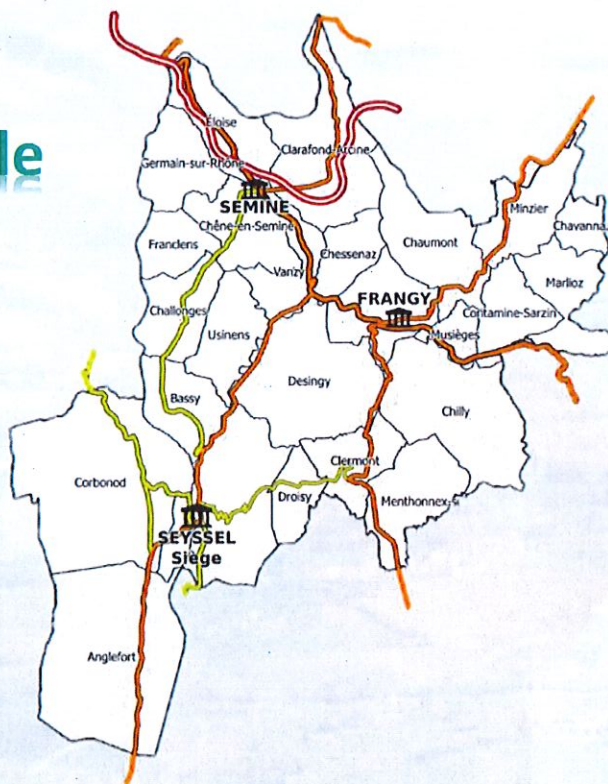


Schéma de

COhérence

Territoriale

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
USSES & RHONE**



RAPPORT DE
PRESENTATION

PIECE N°1
Tome 1-1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 septembre 2018, approuvant le SCoT Usse et Rhône.

*Le Vice-président délégué à l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
Bernard REVILLON.*



1.1

Diagnostic socio-économique

0 – PREAMBULE : La démarche de diagnostic

Sans diagnostic, pas de projet :

De la qualité du diagnostic dépend la qualité du débat et la possibilité pour les élus de construire et de justifier leurs choix.



- ✓ **Une démarche contextuelle et globale**, évaluant le territoire dans ses multiples composants :
 - **quantitatifs et statistiques** : démographie, économie et emploi, fonctionnement (équipements, voirie, réseaux).
 - **qualitatifs et spatiaux** : cadre physique, paysage et perceptions, cadre bâti, milieux naturels, risques et nuisances, ...
- ✓ Les échelles d'évaluation : pour une vision plus élargie :
 - **dans le temps** : observer et analyser les mutations anciennes et récentes pour mieux prévoir ou influencer sur les mutations à venir.
 - **dans l'espace** : intégrer les échelles les plus pertinentes (intercommunales, voire transfrontalières) pour l'analyse de certains thèmes (ex : emplois et logements).
- ✓ **Vers une « expertise » du diagnostic**, avec :
 - Le respect des principes de précaution et de rigueur méthodologique, comme composants essentiels d'une démarche qualitative.
 - Des thèmes abordés de plus en plus complexes et pointus, nécessitant **le recours à des techniciens spécialisés**.
- ✓ Pour être utile, le diagnostic s'est voulu à la fois, pédagogique, partagé et approprié :
 - objectif et réaliste, mais respectant une certaine neutralité dans l'analyse des différents besoins et intérêts en présence (et donc des enjeux).
 - compréhensible par tous, permettant aux acteurs de la concertation, et notamment aux habitants d'avoir un même niveau de référence, de partager cette connaissance du territoire.
 - ayant constitué un véritable socle de la concertation, objet de présentations, de communication et de débats.
 - et qui a débouché sur une vision commune des perspectives d'avenir et des enjeux, qui ont inspiré les choix d'aménagement et de développement durable.

AVERTISSEMENT : Le diagnostic exposé ci-après n'a pas vocation à présenter une monographie du territoire Usse et Rhône, ni à l'exhaustivité des données disponibles (et notamment des données chiffrées), dont certaines n'ont pu être actualisées à la date d'arrêt du projet de SCoT (le diagnostic ayant été réalisé en 2014).

Il a pour finalité essentielle de dégager les points forts et les points faibles, les perspectives ou les risques d'évolution, et au final, les enjeux d'aménagement, de développement et de protection qui sont du ressort d'un document de planification supracommunal tel que le SCoT.

1 – Le territoire Usse et Rhône dans son contexte général

1.1 Un bassin de vie exceptionnel.

Le territoire du SCoT s'inscrit dans une région attractive et dynamique.

- ✓ Considéré à grande échelle, le territoire des Usse et Rhône s'inscrit, pour sa plus grande partie, **dans l'ensemble territorial des Alpes du Nord** :
 - Les Alpes du Nord constituent un territoire remarquable au regard du dynamisme démographique et économique d'une part, du patrimoine naturel et paysager d'autre part.
 - Il présente une véritable problématique de maintien de l'équilibre entre développement des territoires et préservation de leurs qualités.
 - De ce fait, l'État a réalisé sur cet ensemble géographique une Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables : la DTADD des Alpes du Nord.

Bien que non opposable aux autres documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Cartes Communales), cette Directive Territoriale constitue, du point de vue de l'État, un document de référence sur l'évolution souhaitable des territoires concernés, suivant quatre orientations majeures :

1. Structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon alpin et des vallées.
2. Préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux et les ressources.
3. promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.
4. Garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord.

Afin de structurer le territoire, la DTADD distingue :

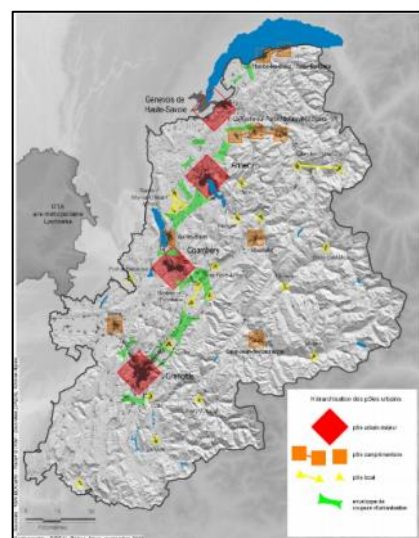
Les pôles urbains majeurs : Grenoble, Chambéry, Annecy et St-Julien-en-Genevois/Annemasse.

- Les pôles urbains complémentaires,
- Les pôles locaux.

Les communes du territoire des Usse et Rhône sont identifiées en tant que « bourgs et villages », où les services de proximité et les activités sont à maintenir, voire à conforter, pour satisfaire les besoins de la population et pour conserver la cohérence d'un territoire plus rural.

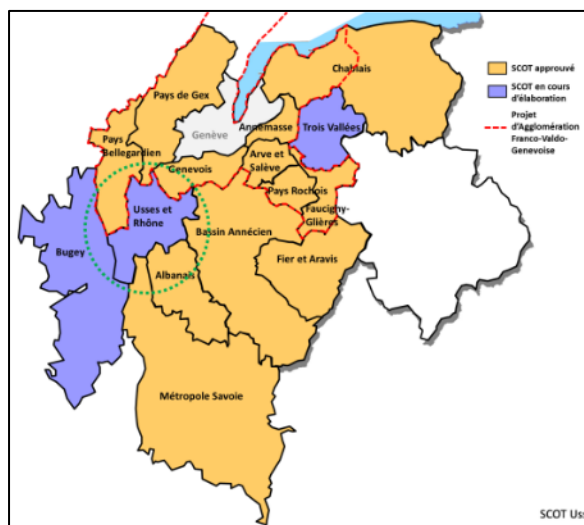


Représentation cartographique de la hiérarchisation des pôles urbains au sein de la DTADD des Alpes du Nord



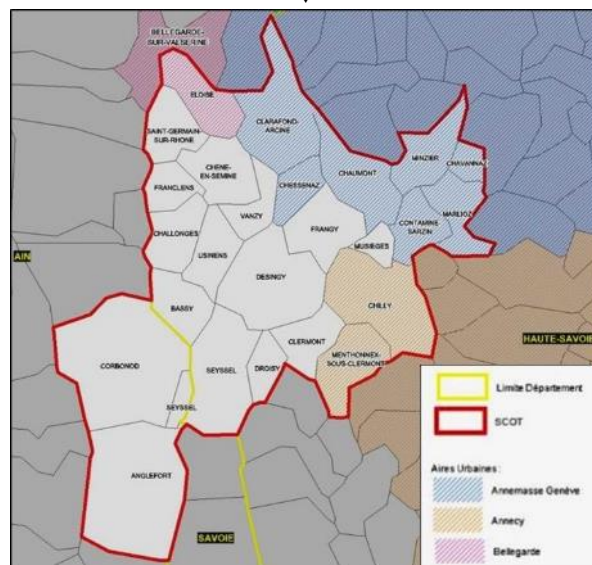
✓ À l'échelle régionale, le territoire Usse et Rhône occupe **une situation particulière, à l'articulation de plusieurs bassins de vie** :

- Proche de deux pôles économiques majeurs : Genève et Annecy, et des bassins de vie de Bellegarde, Rumilly et du Bugey (autour de Belley).
- Aux portes de l'Agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise : le Grand Genève.



✓ Du point de vue de l'INSEE, **certaines communes en parties nord et est du territoire font également partie des Aires Urbaines¹ ...**

- Soit de Bellegarde-sur-Valserine.
- Soit d'Annemasse-Genève.
- Soit d'Annecy.

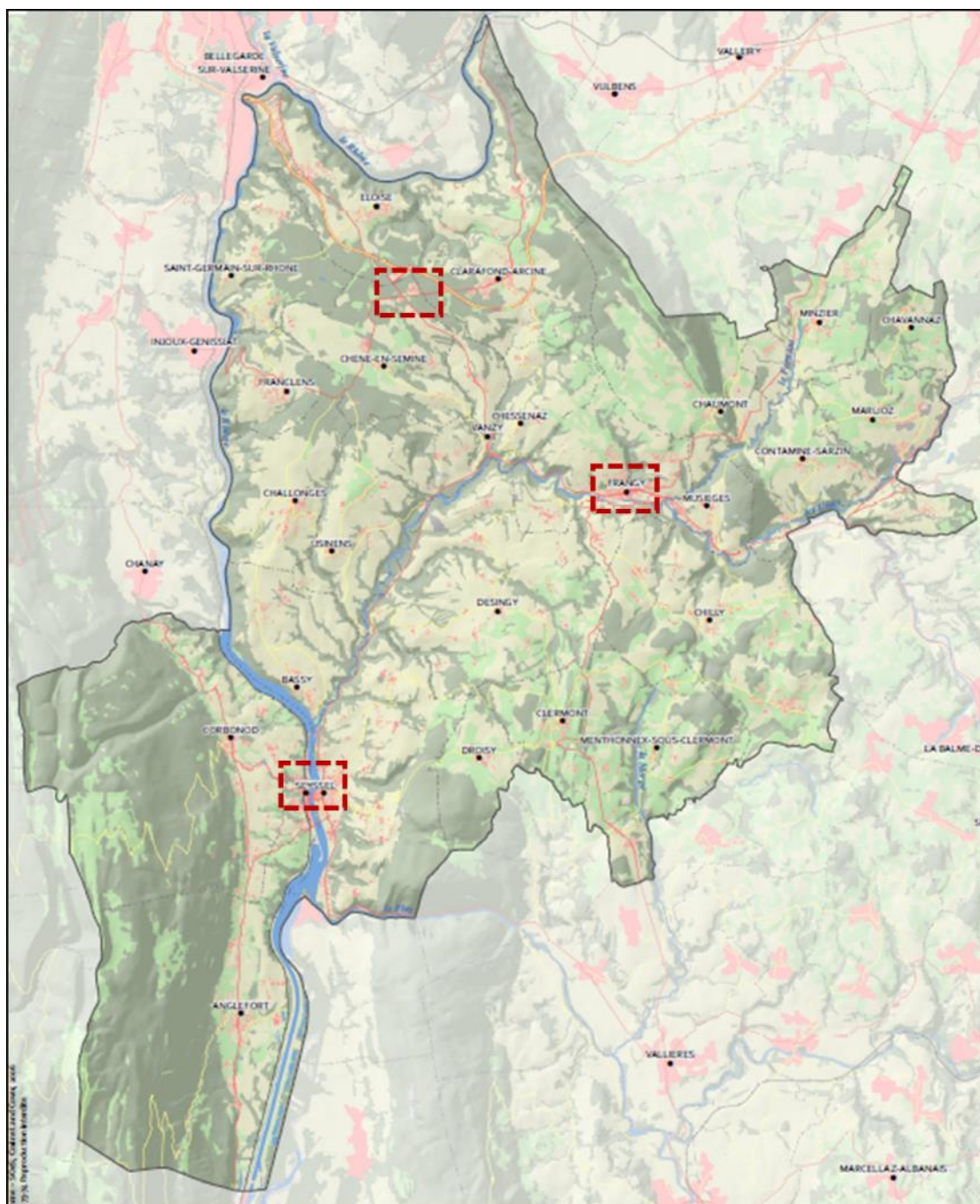


¹ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne

périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (Source : INSEE).

1.2 Un territoire rural.

- ✓ Du point de vue de l'INSEE, le territoire s'inscrit dans le bassin de vie de « l'Avant-Pays savoyard »¹, entre bassin annécien, Savoie et Genevois : **Un bassin de vie classé « rural » en partie nord**, du point de vue de l'accès aux services et aux équipements.
- ✓ Il est constitué de **deux bourgs principaux**, -Seyssel et Frangy-, d'un centre de service et d'équipement -Semine- et d'un **réseau de bourgs, villages et hameaux disséminés sur le territoire**.



¹ *Bassins de Vie* : Le zonage de l'INSEE en bassins de vie (en 2012) est basé exclusivement sur l'accès aux services et axe équipements.

1.3 Un territoire sous influence.

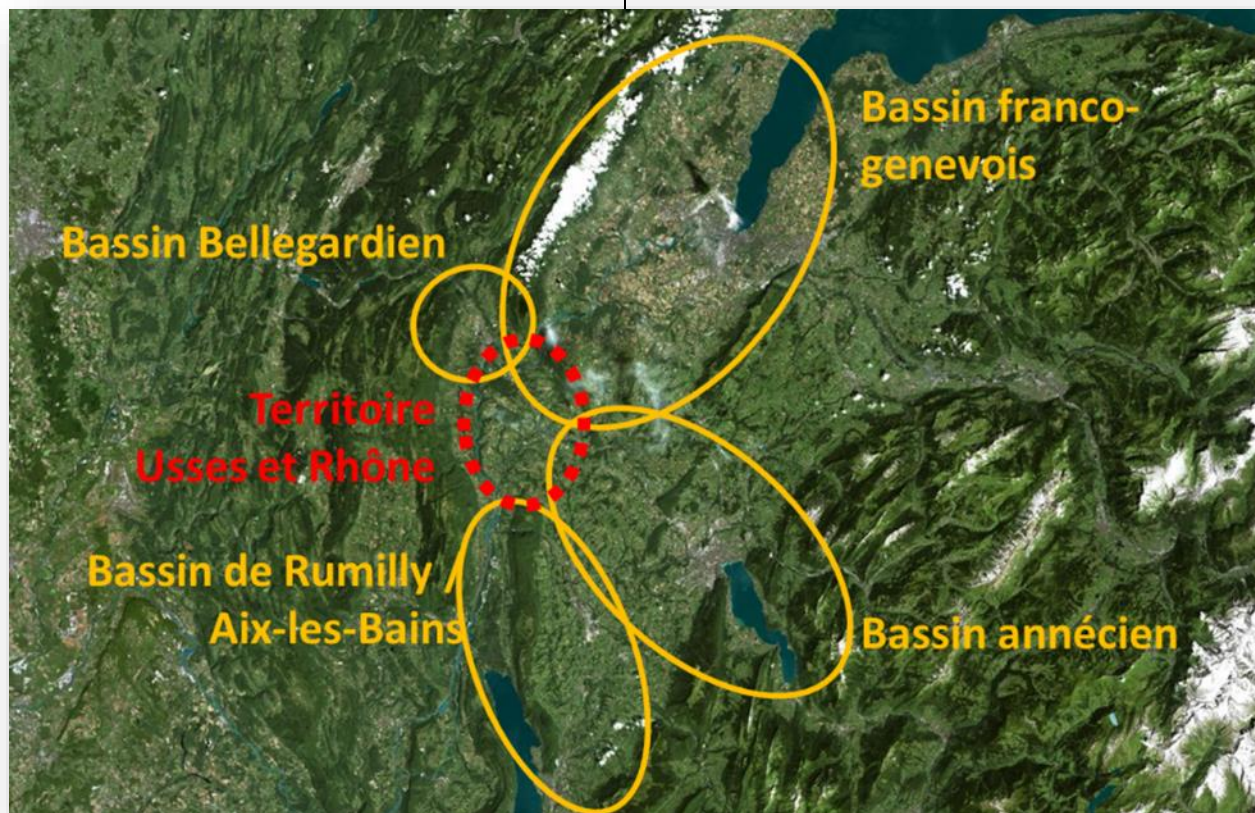
Cette position géographique particulière fait du territoire Usse et Rhône, **un territoire sous influence urbaine de trois agglomérations** : Annecy, Genève et Bellegarde, avec :

- ✓ Une faible densité et une répartition non homogène de l'urbanisation, qui induisent des problématiques particulières aux territoires ruraux proches des agglomérations, en matière d'accessibilité à l'emploi, aux commerces et services, aux établissements de formation, et plus globalement en matière de mobilité.
- ✓ Des agglomérations voisines génératrices de dynamisme pour le territoire, notamment la métropole genevoise avec laquelle les relations sont historiques (transport de marchandises ...)
- ✓ ... Mais une forme de dépendance dans les domaines de l'emploi, des services, pour les fonctions de centralité, l'attraction commerciale, le marché de consommation, avec des impacts sur la démographie, les prix de l'immobilier ...



Questionnements ...

- ↳ *Comment maintenir et pérenniser le caractère encore rural du territoire ?*
- ↳ *Quelle place du territoire des Usse et Rhône par rapport aux voisins ?*
- ↳ *Quelle capacité à s'organiser pour éviter que son devenir soit défini uniquement en fonction des besoins des pôles urbains ?*
- ↳ *De quelle manière maîtriser et orienter le développement de l'offre en logements ?*
- ↳ *Comment valoriser les ressources locales, nécessaires au dynamisme économique et au développement de l'emploi ?*
- ↳ *Quelle stratégie pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement, indispensable à l'attractivité du territoire et au maintien de la qualité de vie de ses habitants ?*



1.4 Un territoire de trois entités.

- ✓ Le territoire du SCoT Usse et Rhône compte **26 communes**, dont **trois attachées au département de l'Ain**, et qui se répartissent entre **trois territoires**, correspondant aux limites des anciennes communautés de communes.

On distingue ainsi (du Nord vers le Sud) :

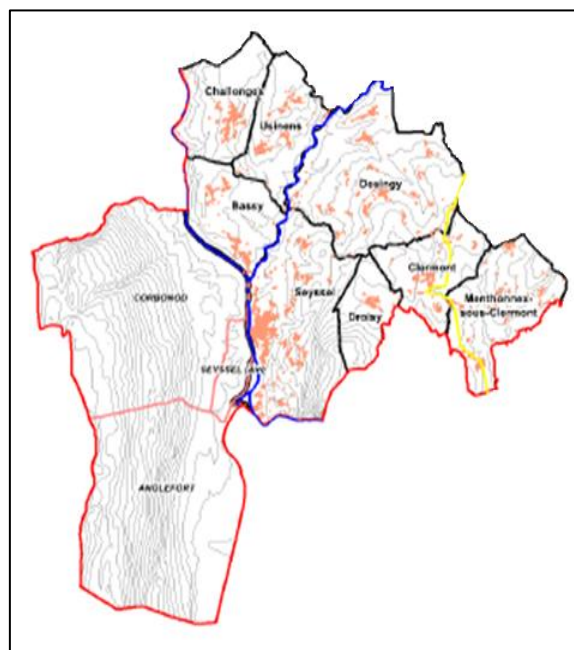
- **La Semine** : 7 communes dans le Département de la Haute-Savoie. Elle s'organise autour du pôle économique, commercial, de services et d'équipements de la Croisée.



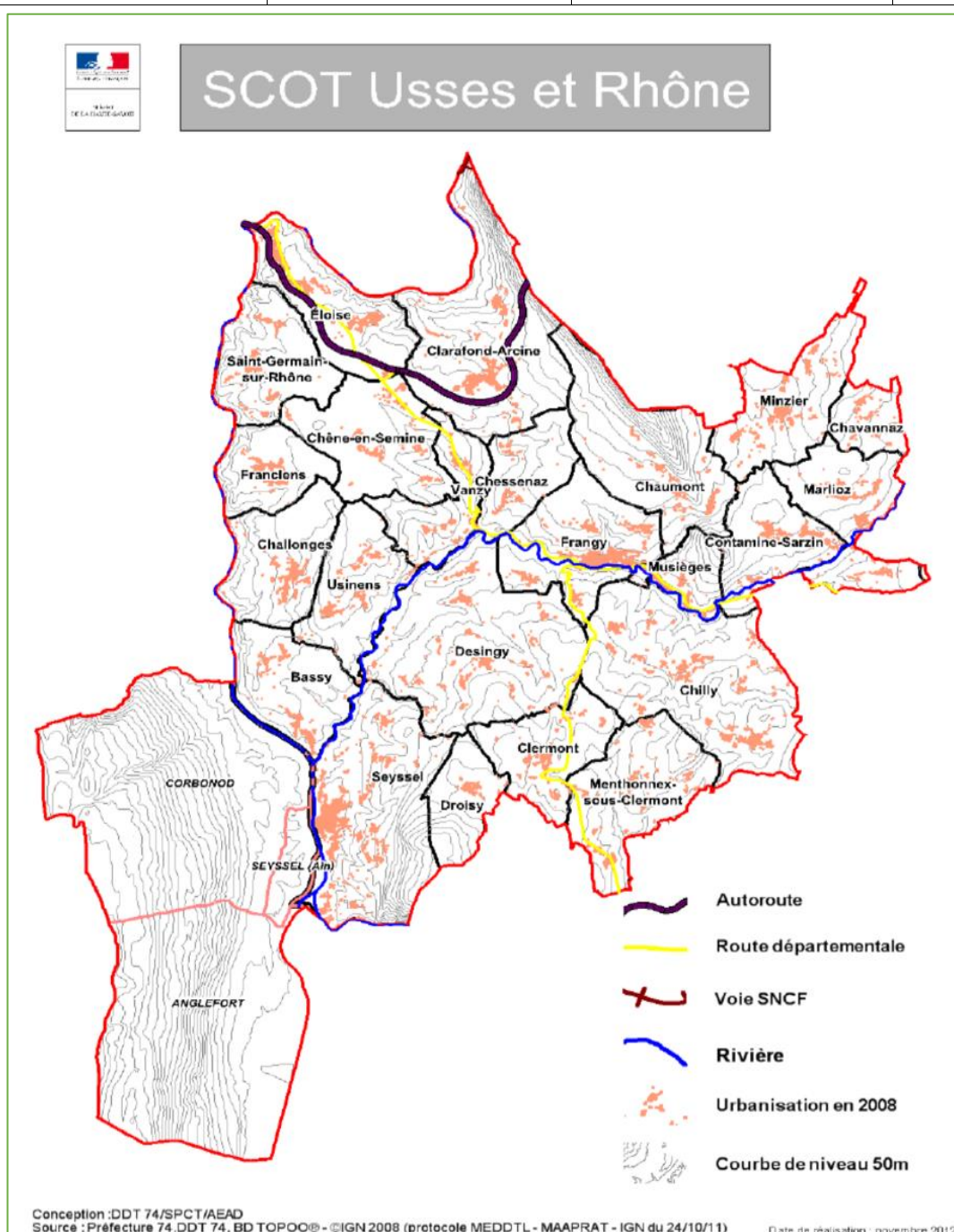
- **Le Val des Usse** : 8 communes dans le Département de la Haute-Savoie. Il s'organise autour du pôle frangypan.



- **Le Pays de Seyssel** : 11 communes, dont 3 dans le Département de l'Ain. Il s'organise autour du pôle seysselan.



Départements			
HAUTE-SAVOIE 23 communes			AIN 3 communes
Val des Ussets	Semine	Pays de Seyssel	
Chaumont Chavannaz Chilly Contamine-Sarzin Frangy Marlioz Minzier Musièges	Chêne-en-Semine Chessenaz Clarafond Eloise Franclens Saint-Germain-sur-Rhône Vanzey	Bassy Challonges Clermont Desingy Droisy Menthonnex-sous-Clermont Seyssel Haute-Savoie Usinens	Anglefort Corbonod Seyssel Ain



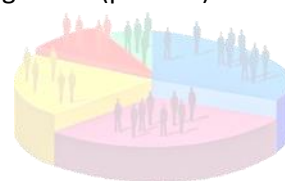
2 – La population et les logements

2.0 Préambule.

Le présent chapitre s'appuie sur le diagnostic territorial général réalisé en 2014, en partie approfondi et actualisé par une étude complémentaire sur l'habitat¹, engagée et finalisée en 2015.

Cette étude complémentaire, réalisée (par un bureau d'études spécialisé)², s'apparente aux deux premières phases d'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), intégrées aux futurs PLU intercommunaux (PLUi), dans un double objectif :

- ✓ Analyser les évolutions de l'offre, des besoins et du marché en matière de logement (phase 1).
- ✓ Dégager les enjeux en matière d'habitat (phase 2).



2.1 Démographie.

- ✓ Le territoire Usse et Rhône accueille une population de **près de 20 000 habitants**¹, représentant :
 - 2,2 % de la population de la Haute-Savoie (pour ce qui concerne les 23 communes attachées à ce département).
 - 0,5 % de la population de l'Ain (pour ce qui concerne les 3 communes attachées à ce département).
- ✓ Il se constitue **en majorité de communes de faible poids démographique** :
 - Les moyennes et petites communes s'échelonnent entre 1 260 habitants (Corbonod) et 160 habitants (Droisy).
 - La moitié des communes compte moins de 500 habitants.
 - Deux communes concentrent près de 23 % de la population : Frangy (2 030 habitants / 10,3 % de la population) et Seyssel Haute-Savoie (2 370 habitants / 12,5 % de la population).

Près de 60 % de la population résident dans des communes de moins de 1 000 habitants.

- ✓ La masse démographique, combinée à la superficie du territoire (27 400 hectares, soit 274 km²), produisent une densité moyenne d'environ 70,5 habitants au km² (en 2014) :
 - Cette densité est nettement inférieure à celle des départements de la Haute-Savoie (178,5 hab./km²), de l'Ain (108,7 hab./km²) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (112,2 hab./km²).
 - Elle varie entre 36 hab./km² à Chaumont et 404 hab./km² à Seyssel Ain.
- À l'échelle des communes, les densités reflètent :
 - Les différences de poids de population (Seyssel Haute-Savoie et Seyssel Ain, ainsi que Frangy sont les plus densément peuplées).
 - La configuration du territoire des communes (topographique, espaces naturels et agricoles, ...).
 - ... et surtout, le caractère rural du territoire.

¹ Étude décidée par délibération du Comité syndical du SCoT, par délibération en date du 14 janvier 2015, pour répondre aux enjeux en matière d'habitat.

² Bureau d'études Eneis Conseil (Antenne Rhône-Alpes : 38 000 Grenoble), en partenariat avec Arthur REMY, partenaire urbaniste-paysagiste.

¹ Source : INSEE : 19 974 habitants : Population totale légale des communes en vigueur au 1er janvier 2017 – Date de référence statistique : 1er janvier 2014.

2.1.1 Une dynamique démographique forte :

- ✓ **La population du territoire s'est accrue de façon continue depuis 1968**, avec une accélération de la croissance démographique observée depuis 1982, en partie due à la présence de la route départementale n°1508 et son raccordement à l'autoroute A40, offrant une proximité avec l'agglomération de Genève.

Pour le Pays de Seyssel, la reprise de la croissance démographique a été plus tardive, du fait de l'éloignement du territoire vis-à-vis de Genève. Mais le service ferroviaire connaît aujourd'hui un regain d'activité.

- ✓ La plus forte croissance démographique a été observée entre 1999 et 2007 (+ 2,6%/an), avant de connaître un léger ralentissement entre 2007 et 2012 (+1,8%/an).

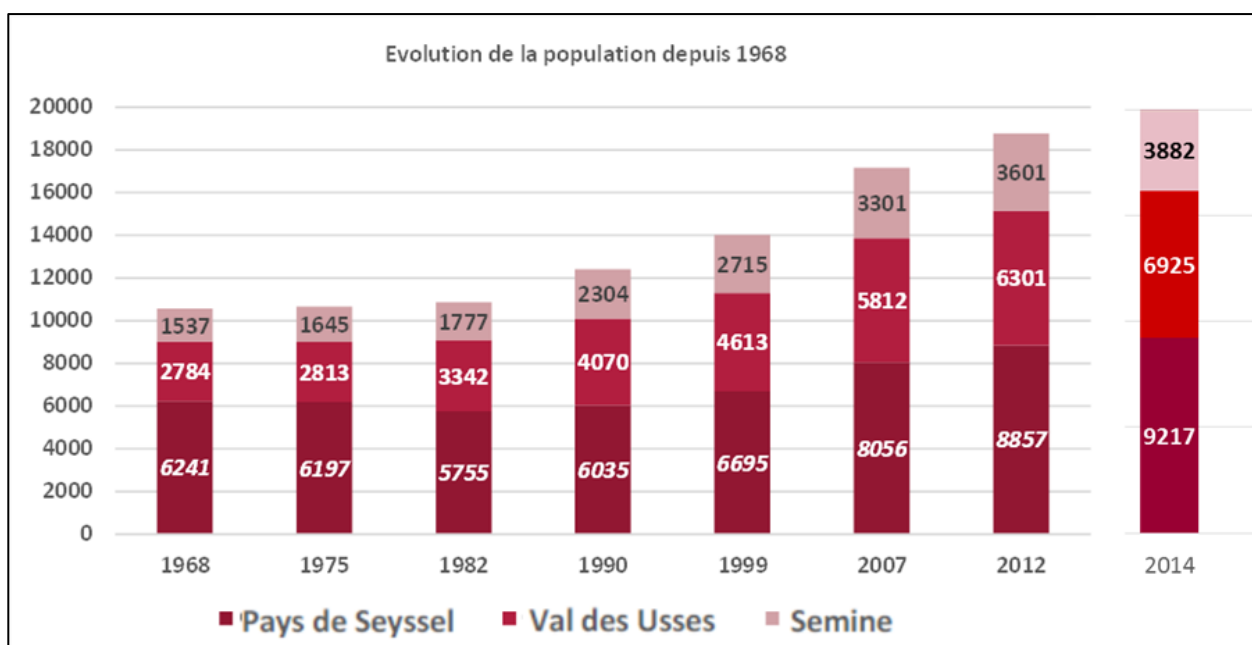
- ✓ Sur cette période, les trois territoires ont observé un gain démographique :

- +1,9 %/an pour le Pays de Seyssel,
- + 1,8 %/an pour la Semine,
- +1,6 %/an pour le Val des Ussets.

Ces territoires ont **une dynamique démographique plus forte que les moyennes** du département de Haute-Savoie (+1,4%) et du département de l'Ain (+1,3%).

- ✓ **Observé sur une période plus récente des 15 dernières années, (1999-2014), le territoire a connu une évolution annuelle moyenne de +2,4%, passant de 14 037 à 19 974 habitants : soit un gain démographique de plus de 5 900 habitants :**

- +2,1 %/an pour le Pays de Seyssel,
- + 2,3 %/an pour la Semine,
- +2,7 %/an pour le Val des Ussets.



Source : INSEE RGP de 1968 à 2014.

- ✓ Toutes les communes du territoire ont connu une évolution démographique positive, mais dans des proportions variables, comprises entre 2,1 % / an et 5,8 % / an¹.
 - ✓ Le poids démographique de chaque commune au sein d' Usse et Rhône est également très divers.
- ✓ Globalement, la part démographique plus importante est assez logiquement celle du Pays de Seyssel, qui compte le plus grand nombre important de communes, ainsi que l'une des deux communes-centres du territoire : Seyssel 01/74.
 - ✓ Toutefois, le poids de ces deux communes tend à s'affaiblir (il était respectivement de 11,4 % pour Frangy et de 18,5 % pour les Seyssel, en 1999).

TERRITOIRE USSES ET RHÔNE	Population 1999	Populations totales légales (millésimées au 01/01/2014)	Taux annuel 1999-2014	Poids démographiques
Val des Usse ▼	4 612	6 925	2,7	34,7%
Chaumont	382	463	1,3	2,3%
Chavannaz	137	212	3	1,1%
Chilly	939	1 226	1,8	6,1%
Contamine-Sarzin	350	685	4,6	3,4%
Frangy	1596	2 135	2	10,7%
Marlioz	441	853	4,5	4,3%
Minzier	498	966	4,5	4,8%
Musièges	269	385	2,4	1,9%
Semine ▼	2 719	3 832	2,3	19,2%
Chêne-en-Sem./La Croisée	257	426	3,4	2,1%
Chessenaz	154	209	2,1	1,0%
Clarafond/Arcine	707	961	2,1	4,8%
Eloise	719	860	1,2	4,3%
Franclens	335	558	3,5	2,8%
Saint-Germain-sur-Rhône	305	489	3,2	2,4%
Vanzy	242	329	2,1	1,6%
Pays de Seyssel ▼	6 706	9 217	2,1	46,1%
Anglefort	772	1 160	2,8	5,8%
Bassy	328	442	2	2,2%
Challonges	337	505	2,7	2,5%
Clermont	331	425	1,7	2,1%
Corbonod	898	1 266	2,3	6,3%
Desingy	603	821	2,1	4,1%
Droisy	70	162	5,8	0,8%
Menthonnex sous Clermont	509	672	1,9	3,4%
Seyssel (01)	803	1 000	1,5	5,0%
Seyssel (74)	1800	2 366	1,8	11,8%
Usinens	255	398	3	2,0%
TOTAL	14 037	19 974	2,4	100%

¹ Les taux de croissance annuels affichés sont à considérer avec nuance eu égard faible poids démographique d'un grand nombre de communes, dont l'évolution, même peu

significative en valeur absolue, peut se traduire par un taux de croissance (évolution relative) important.

- ✓ L'accroissement de la population est alimenté principalement par le solde migratoire¹ ...

Le signe d'un territoire à forte attractivité résidentielle, et d'une population de plus en plus mobile, avec un solde migratoire qui est loin de révéler l'ampleur des mouvements de départs et d'arrivée.

Plus des 3/4 de la croissance démographique sont dus au solde migratoire.

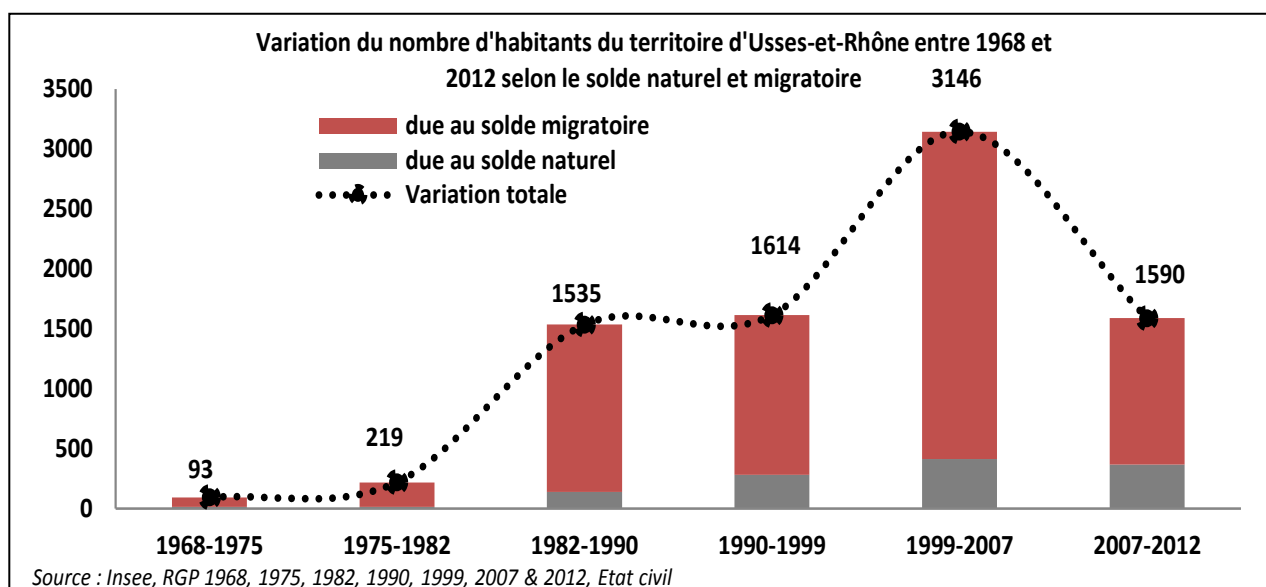
Cette dynamique est révélatrice du processus en cours d'intégration du territoire dans les bassins de vie des agglomérations, notamment genevoise et dans une moindre mesure annécienne, avec la forte croissance démographique qui en résulte.

En effet de nombreux ménages travaillant dans l'un ou l'autre de ces deux pôles d'emploi viennent s'installer sur le territoire, en raison des prix du foncier encore abordables, de son accessibilité routière, et de la qualité du cadre de vie.

- ✓ Si l'évolution dite « naturelle »² est moins significative, elle est néanmoins positive sur une grande majorité des communes du territoire (excepté Corbonod :-1,1%).

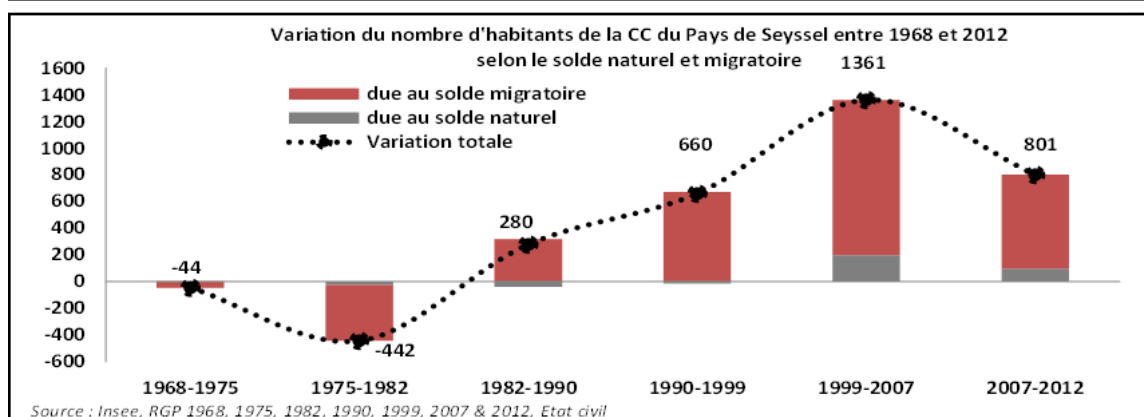
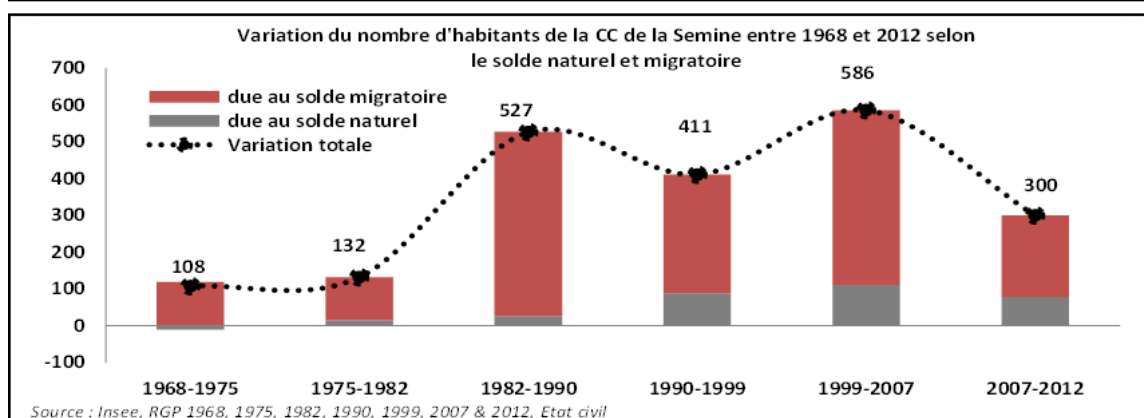
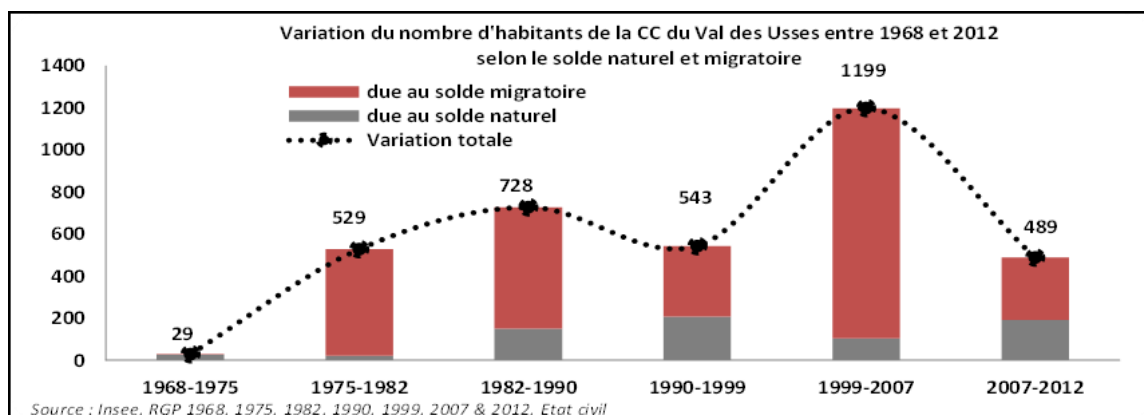
Ceci peut s'expliquer par des tendances structurelles, identifiées à plus grande échelle : vieillissement de la population, baisse de la fécondité ...

Seules quelques communes ont connu un solde naturel supérieur au solde migratoire (Seysssel-Ain, Clermont, Chilly, Contamine-Sarzin).



¹ **Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes étant venus s'installer sur le territoire et celles qui en sont parties.

² **Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.



2.1.2 Des tendances structurelles et sociétales identifiées :1

L'évolution démographique et ses facteurs (solde naturel / solde migratoire), influent sur les profils de la population, avec en particulier :

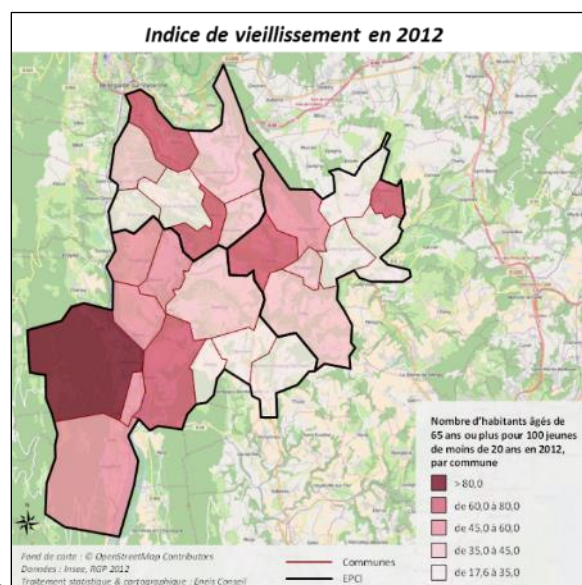
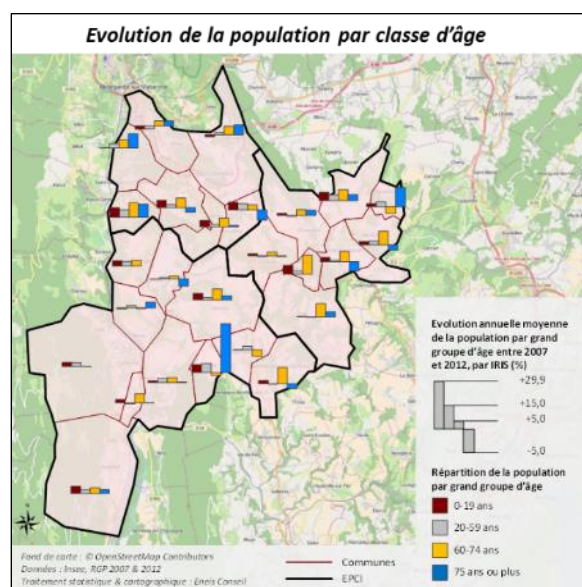
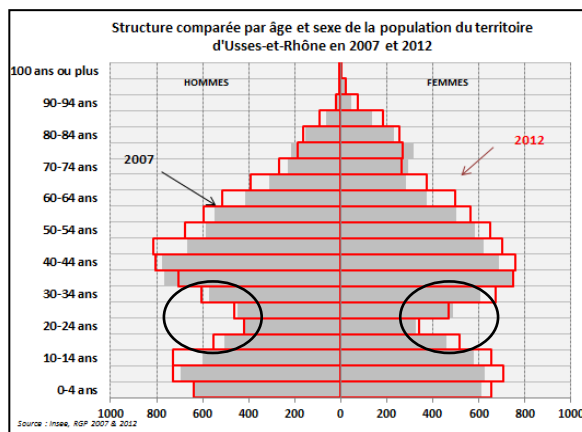
- ✓ Un phénomène de **gérontocroissance**¹ qui **ne traduit pas pour autant une accélération du vieillissement de la population**, du fait de l'arrivée de nouveaux ménages.
 - Entre 2007 et 2012, les plus de 65 ans représente la classe d'âge ayant eu la croissance la plus forte : +4,3% / an, ... là où le nombre de moins de 20 ans augmentait de l'ordre de +1,8 %.
 - Pour autant, toutes les communes n'observent pas un vieillissement prononcé de leur population : ainsi, l'indice de jeunesse² a diminué sur des communes comme Chessenzaz, Vanzy, Marlioz ou Angletfort.

Par ailleurs, la population d'Usse et Rhône est légèrement plus jeune que celle de la Haute-Savoie et de l'Ain dans leur ensemble.

- 60,5 % de la population a moins de 45 ans (en 2013), contre 58,9 % en Haute-Savoie et 57,8 % dans l'Ain.

Le phénomène de vieillissement constitue une tendance lourde (à l'échelle nationale), qui n'est pas sans impact sur le développement du territoire et son aménagement induits par l'évolution et la diversification des besoins (logements, équipements et services, accessibilité, proximité).

Selon les projections démographiques du Schéma Gérontologique haut-savoyard (2013-2017), le vieillissement de la population départementale devrait s'accroître, le poids des plus âgés prenant de plus en plus d'ampleur : En Haute-Savoie, les plus de 60 ans devraient être 53% d'ici à 2025 : à cette date, 1 habitant du département sur 2 aura plus de 60 ans.



¹ Analyse extraite du diagnostic du PLH sur la base du RGP 2012 de l'INSEE, et ponctuellement actualisé en 2013.

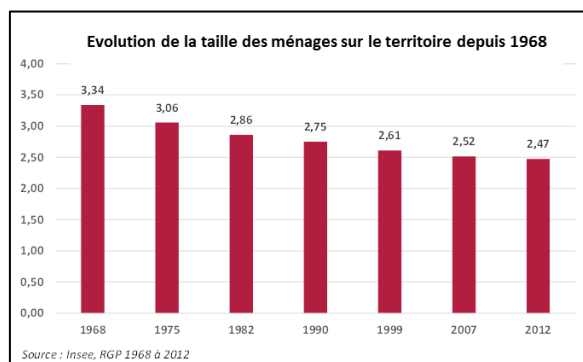
¹ Accroissement du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans.

² Indice de jeunesse : rapport entre les +65 ans /-20 ans

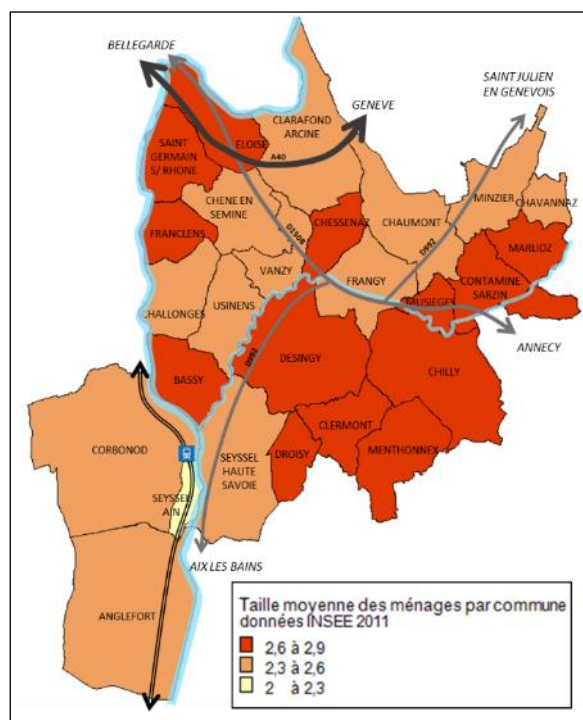
- ✓ L'accentuation de certains phénomènes structurels, parmi lesquels la décohabitation¹, conduit à la **diminution de la taille des ménages**.

Néanmoins :

- Le territoire accueille un grand nombre de familles (ménages composés de couple avec enfants), dont la représentation est supérieure aux moyennes respectives des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain.
- Mais avec 2,47 personnes par logement en 2012, cette moyenne demeure supérieure aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (2,3) et de l'Ain (2,4)



	Ménages composés d'une seule personne	Ménages sans famille	Ménages couple sans enfants	Ménages couple avec enfants	Ménages famille monoparentale
Source : Insee, RGP 2012					
Pays de Seyssel	29,8%	1,1%	26,8%	35,4%	6,8%
Val des Ussets	24,3%	1,8%	28,8%	39,6%	5,5%
Semine	21,9%	0,6%	32,9%	36,3%	8,2%
Haute-Savoie	33,1%	2,3%	26,4%	29,6%	8,5%
Ain	29,9%	1,8%	28,3%	32,2%	7,8%

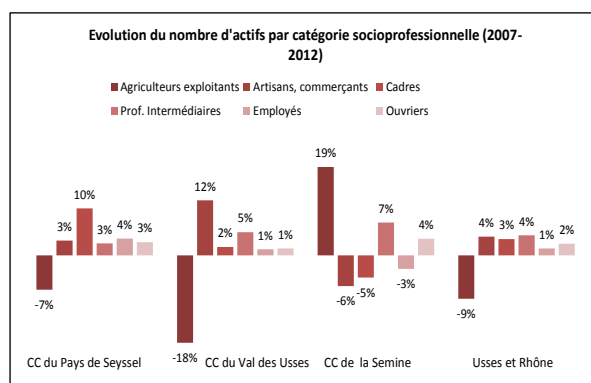
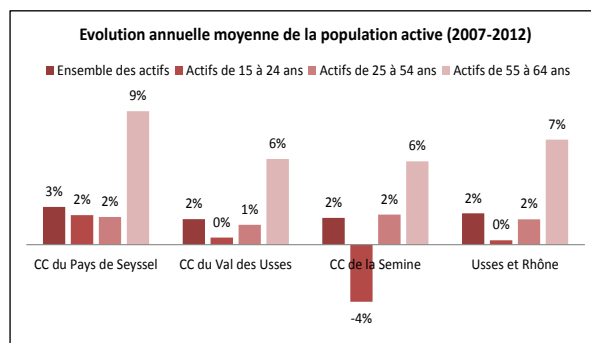


Décohabitation, séparation, vieillissement, veuvage, diminution du nombre d'enfants par famille, accroissement des familles monoparentales, mais aussi, recombinaison des familles, ... induisent (à population égale) un plus grand nombre de logements à produire (là où il fallait 30 logements pour loger 100 personnes en 1968, il en faut aujourd'hui 40 ...), et encore plus de diversité dans la taille des logements.

¹ Décohabitation : processus par lequel un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes. Plus communément, il s'agit de la décohabitation parentale, c'est-à-dire lorsque les jeunes partent du domicile de leurs parents.

2.1.3 Des recompositions économiques et sociales :

- ✓ **Le territoire des Usse et Rhône est fortement actif** : en 2012, 79% de la population de 15 à 64 ans est active (contre 74% en Haute-Savoie et 76,7% dans l’Ain) et le taux d’activité est en progression depuis 2007 (77%).
- ✓ **La population active progresse dans presque toutes les tranches d’âge**, sauf celle des 15 à 24 ans, soulignant l’enjeu du maintien sur le territoire des plus jeunes actifs.
- ✓ **Les ouvriers, employés et professions intermédiaires sont majoritaires** parmi les catégories socio-professionnelles.
- ✓ Mais on observe **une recomposition de la population active** :
 - Le nombre d’agriculteurs exploitants baisse de façon continue depuis 2007 (-9%/an);
 - Les employés sont la CSP¹ ayant connu la plus forte croissance sur la période considérée.
 - Cette recomposition est cependant très variable selon les territoires, avec une forte progression:
 - des cadres sur le Pays de Seyssel (+10%),
 - des artisans et commerçants sur le Val des Usse (+12%),
 - des professions intermédiaires sur la Semine.



Source : Insee, RGP 2012.

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Pays de Seyssel	2%	7%	10%	25%	26%	29%
Val des Usse	1%	8%	13%	27%	25%	25%
Semine	2%	6%	9%	30%	24%	30%
Usse et Rhône	2%	7%	11%	27%	25%	28%

¹ CSP : Catégorie Socio-Professionnelle.

- ✓ **73% des actifs**-(résidant sur le territoire Usse et Rhône) **occupent un emploi**, contre une moyenne de 71% en Haute-Savoie et de 69,2% dans l'Ain.
- ✓ **Le taux de chômage¹ est modéré**, avec 6% en 2012, et inférieur aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (7 %) et de l'Ain et 7,5% ; il a même connu une diminution par rapport à 2007 (7%).

Mais il tend à s'accroître à nouveau, avec un **taux de 7,9 % en 2013** :

- Encore modeste dans le Val des Usse (6,3 %) et la Semine (7 %),
- Nettement plus élevé sur le Pays de Seyssel (9,6 %), ...

Il reste toutefois inférieur aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (9,5 %) et de l'Ain (10 %) en 2013.

Cette situation, proche du niveau d'incompressibilité du chômage peut poser localement des difficultés aux chefs d'entreprises à la recherche de compétences au niveau local. Elle doit toutefois s'analyser à l'échelle, plus large, des bassins d'emplois bellegardien, genevois et annécien.

En outre, le territoire du SCOT n'apparaît pas très attractif pour les candidats résidant en dehors de son périmètre.

- ✓ **L'essentiel des actifs travaillent sur leur territoire² de résidence** :
 - 71% sur le Pays de Seyssel,
 - 52% sur le Val des Usse,
 - 49% sur la Semine.

Mais les actifs travaillant en Suisse sont de plus en plus nombreux sur le territoire.

En 2012, 1 908 personnes étaient titulaires d'un permis frontalier, soit 20 % du total des actifs occupés du territoire :

- 10% sur le Pays de Seyssel,
- 27% sur Val-des-Usses,
- 26 % sur la Semine

La situation de l'emploi frontalier s'établissait fin 2013 à **2002 permis G, contre 573 en 1996**, soit une augmentation annuelle de 7,6 % alors que dans le même temps, la population augmentait annuellement de 2,3 %.

En 2013, toutes les communes sont concernées par la dynamique, mais c'est logiquement le Val des Usse qui accueille le plus grand nombre de frontaliers.

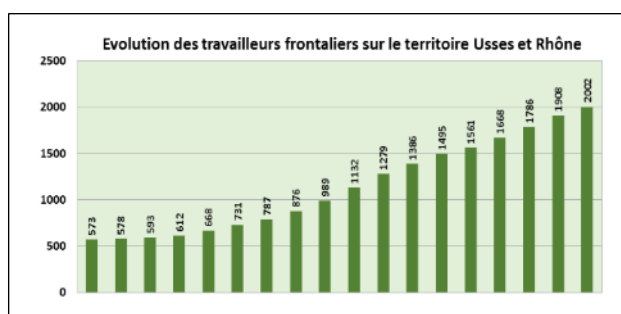
Évolution de l'emploi frontalier sur le territoire	Frontaliers 2006	Frontaliers 2010	Frontaliers 2013	Évolution 2006-2013
Pays de Seyssel	355	478	606	70,70%
Pays de la Semine	330	419	486	47,27%
Val des Usse	589	761	894	51,78%
Territoire du SCOT	1274	1658	1986	55,89%

Source : Office cantonal de la statistique.

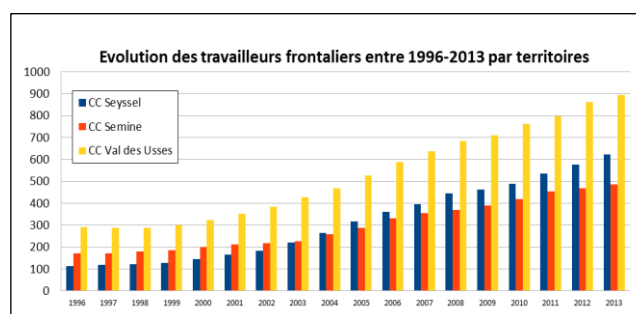
- ✓ **81% des actifs frontaliers sont propriétaires**, et dans 83% des cas, de maisons localisées sur le territoire ; ce qui induit de fait, une pression à la hausse sur le marché de l'habitat.

Cette dynamique des actifs frontaliers est donc à prendre en compte dans ses influences sur le développement économique et résidentiel local.

Source : DDT de Haute-Savoie : Service prospective et connaissance des territoires. b



¹ Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans.



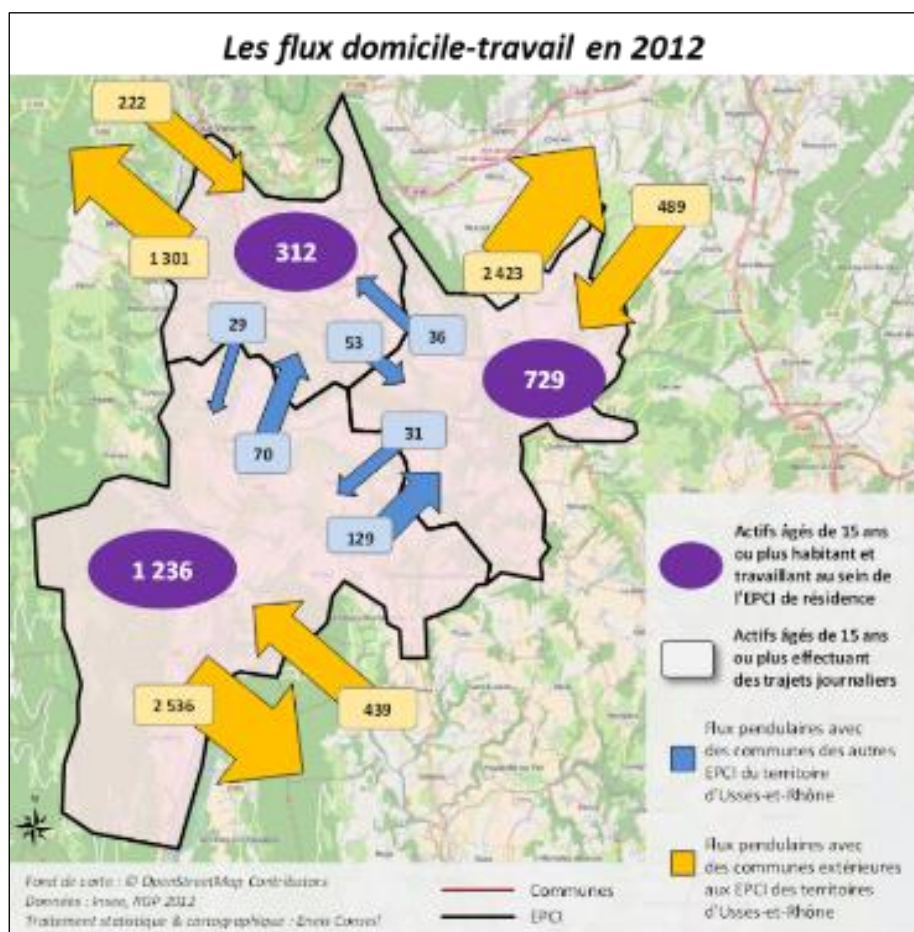
² Le territoire s'entend ici comme le périmètre des anciennes communautés de communes.

- ✓ **Le territoire des Usse et Rhône offre des emplois¹ bénéficiant à une partie de sa population résidente**, ainsi qu'à des résidents extérieurs au territoire.
- ✓ Les salariés du secteur privé travaillant sur le territoire représentent près de 21 % des actifs occupés. Quant aux travailleurs non-salariés, ils représentent près de 14 % de ces mêmes actifs occupés.
- ✓ **Mais le rapport entre actifs et emplois demeure déséquilibré** : ainsi, ²l'indice de concentration d'emploi s'élève à 41,2 % en 2013 :
 - 43,6 sur le Pays de Seyssel,
 - 43,4 sur Val-des-Usses.
 - Nettement plus faible : 31,8 sur la Semine.

Cet indicateur est très nettement inférieur aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (81), et de l'Ain (78,8).

Il traduit une dépendance importante, et croissante, à l'emploi extérieur, également révélatrice d'une accentuation de la fonction résidentielle du territoire.

Il induit également une **intensification des déplacements domicile-travail**, au moyen principal de la voiture individuelle.³



¹ Voir le chapitre 3.

² Indice de concentration d'emploi : nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Plus ce ratio est élevé, plus le nombre d'emplois

locaux est important par rapport au nombre d'actifs résidant dans le territoire, plus la vocation de pôle d'emploi est affirmée.

³ Voir le chapitre 4.2.

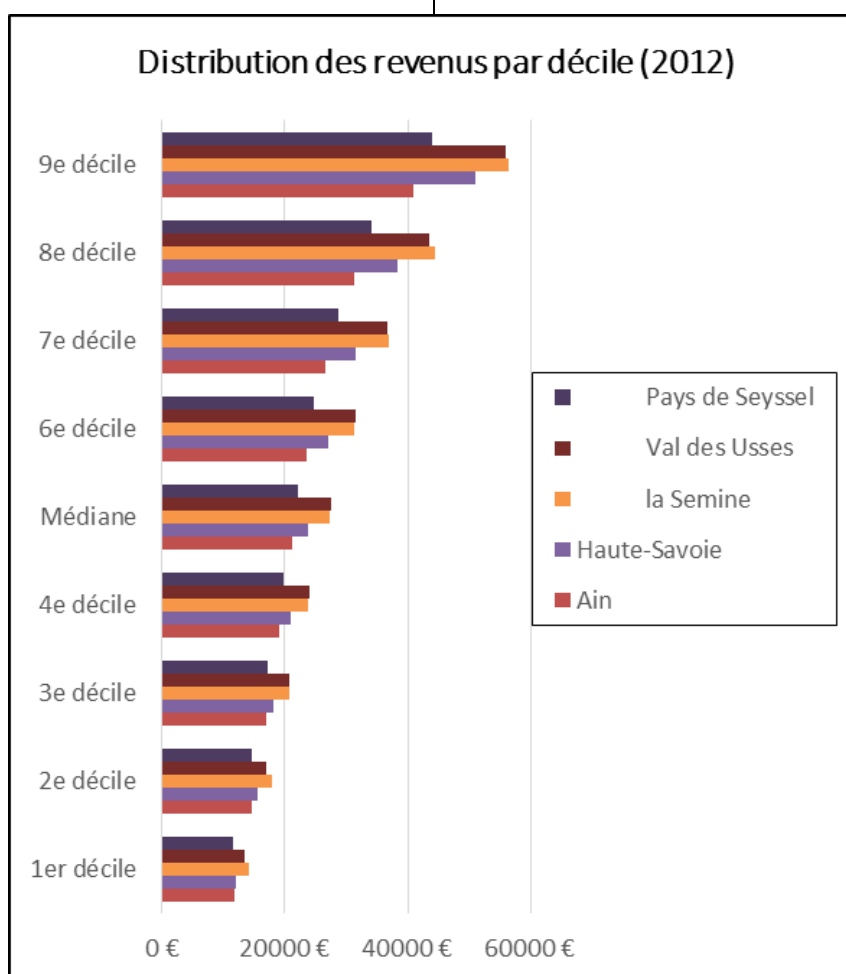
2.1.4 Des fragilités économiques et sociales :

- ✓ Les niveaux de revenus des ménages du territoire sont supérieurs aux tendances départementales pour l'ensemble des déciles¹, à l'exception du Pays de Seyssel, où le revenu moyen par ménage est bien inférieur à celui de la moyenne du territoire.

Par estimation, les 10% des ménages les plus pauvres disposent d'un revenu mensuel de :

- 970 € sur le Pays de Seyssel,
- 1 100 € sur le Val des Usses,
- 1 200 € sur la Semine.

Les dépenses logement maximales seraient ainsi de 360 € par mois pour ces ménages.



¹ *Déciles : Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :*

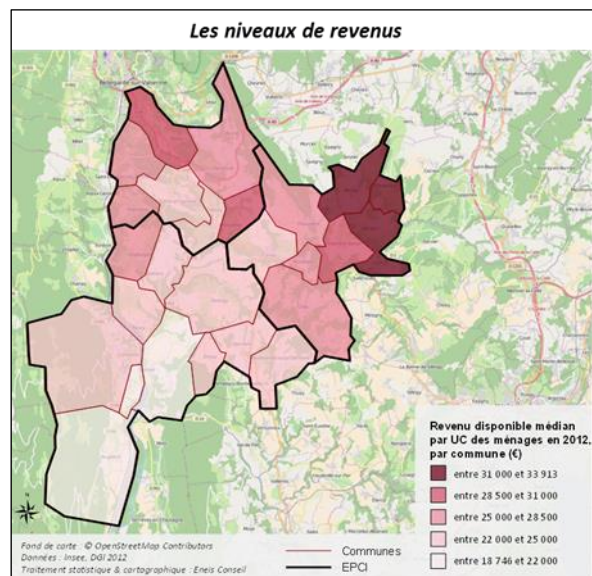
- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

- ✓ Sur l'ensemble du territoire, le **revenu médian par Unité de Consommation (UC)²** s'élève en 2013 à 25 900 €. Il est **supérieur aux moyennes** de la Haute-Savoie (24 023 €) et celui de l'Ain (21 490 €), **avec toutefois, des disparités entre les territoires**, et entre les communes :

- 22 482 € sur le Pays de Seyssel,
- 27 505 € sur le Val des Usses,
- 27 711 € sur la Semine.

Les communes de Corbonod et Seyssel Ain ont le revenu médian par UC le plus faible (moins de 22 000 €), tandis que les communes de Minzier, Chavannaz, Marlioz et Contamine-Sarzin, affichent les revenus médians les plus élevés (plus de 31 000 €).

- ✓ **Les ménages les plus aisés résident dans les communes du Nord du territoire, situées aux portes de l'Agglomération Genevoise**, ce qui traduit bien le poids de cette dernière dans le niveau de vie des ménages, ainsi que dans les caractéristiques, l'organisation, et le fonctionnement de ces communes.
- ✓ **La part des ménages fiscaux imposables en 2013 (58,6%) est inférieure à celles de la Haute-Savoie (62,9%) et de l'Ain (60,2%),** mais avec, là encore, des disparités entre les territoires, et entre les communes :
 - 56,7 % sur le Pays de Seyssel,
 - 60,3 % € sur le Val des Usses,
 - 60,2 % € sur la Semine.



² Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de

compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

✓ Ce niveau de vie globalement supérieur aux moyennes ne doit pas occulter **une certaine diversité des situations sociales sur le territoire des Usse et Rhône, et la réalité des phénomènes de pauvreté** qui touchent certaines catégories de la population. Ainsi (en 2012) :

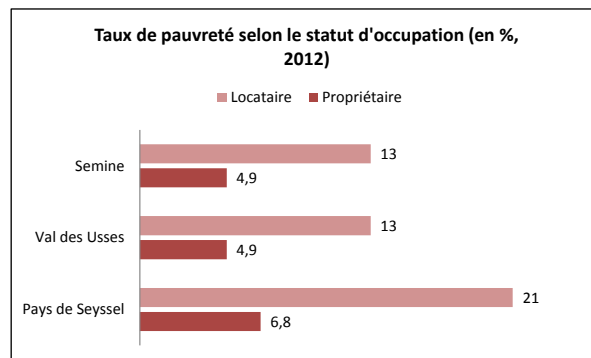
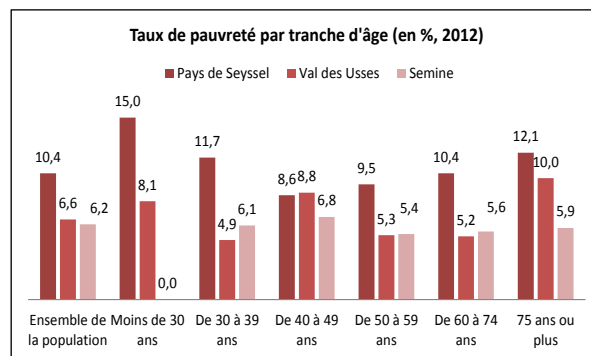
- 10 % des ménages fiscaux du Pays de Seyssel vivent sous le seuil de pauvreté (993 €), 6,6% sur le Val des Usse et 6,3% sur la Semine.
- **La pauvreté affecte plus fortement les jeunes ménages**, notamment dans le Pays de Seyssel et le Val des Usse.
- **Une part non négligeable des personnes âgées vit également sous le seuil de pauvreté** : 12% des personnes de plus de 75 ans sur le Pays de Seyssel et 10% sur le Val des Usse. Une partie de ce phénomène peut être lié à la situation des exploitants retraités (et leurs veuves).
- **La pauvreté ne concerne pas uniquement les locataires** : près de 5% des propriétaires sur la Semine et le Val des Usse vivent sous le seuil de pauvreté, soulignant l'enjeu de l'accompagnement à la réhabilitation des logements.

✓ Le **nombre de bénéficiaires du RSA³** s'élève à 250 personnes environ, soit 1,3 % de la population du territoire, et résident pour une grande majorité dans le Pays de Seyssel :

- 87,5 % dans le Pays de Seyssel,
- 12,5 % dans le Val des Usse,
- 0 % dans la Semine.

✓ Environ 120 personnes, soit 0,7% de la population du territoire sont bénéficiaire de l'allocation adulte handicapée :

Ces situations de pauvreté rendent notamment plus difficile l'accès au logement des jeunes et des personnes âgées les plus précaires.



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal.

- ✓ Environ 530 personnes, soit 2,8 % de la population du territoire est allocataire d'une aide au logement auprès de la CAF.
- ✓ **En 2013**, au regard de leurs ressources, **50,4 % des ménages** d'Usse et Rhône (qu'ils soient propriétaires ou locataires dans le parc privé ou social) **sont éligibles à un logement locatif social ordinaire « PLUS »⁴**, contre 42,5 % en Haute-Savoie. Cette moyenne, déjà importante, est encore plus élevée dans le seul **Pays de Seyssel, dont les divers indicateurs sociaux attestent d'un niveau de vie plus modeste.**

Niveau de ressources des ménages par rapport aux plafonds HLM PLUS.	Inférieur à 60 %	Entre 60 % et 100 %	Entre 100 % et 130 %	Supérieur à 130 % des plafonds
Pays de Seyssel	23,2 %	27,2 %	17,4 %	32,2 %
Val des Usse	17,1 %	19,3 %	15,5 %	48,1 %
Semine	16,1 %	18,9 %	16,6 %	48,4 %
Bassin de vie Avant-Pays	19 %	26,3 %	19,6 %	35,1 %

Source : Filocom.

³ RSA : Revenu de Solidarité Active (ex. RMI) / Source : CAF, situation au 1^{er} janvier. Ne sont prises en compte seulement les communes comportant plus de 100

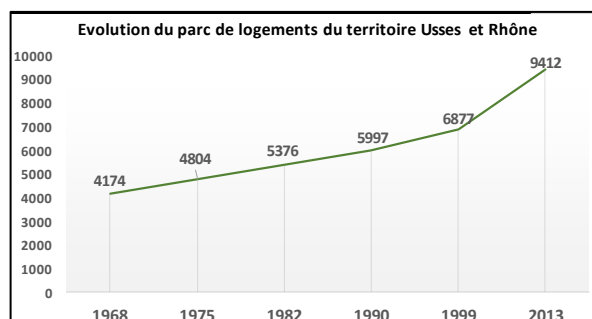
allocataires. Ces chiffres sont donc à considérer avec précaution par rapport aux réalités du territoire.

⁴ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social.

2.2 Habitat.

2.2.1 Évolution et répartition du parc de logements :¹

- ✓ **En 2013**, le parc du territoire Usse et Rhône s'élève à **9 412 logements** :
 - Un gain de 2 535 logements depuis 1999, soit **une progression de 36,8 %, en phase avec l'évolution démographique** (+ 35,3 %) sur cette période, quoique légèrement supérieure.
 - Cette évolution s'est accélérée depuis 1999.
 - Toutes les communes du territoire ont vu leur parc progresser, mais dans des proportions variables.

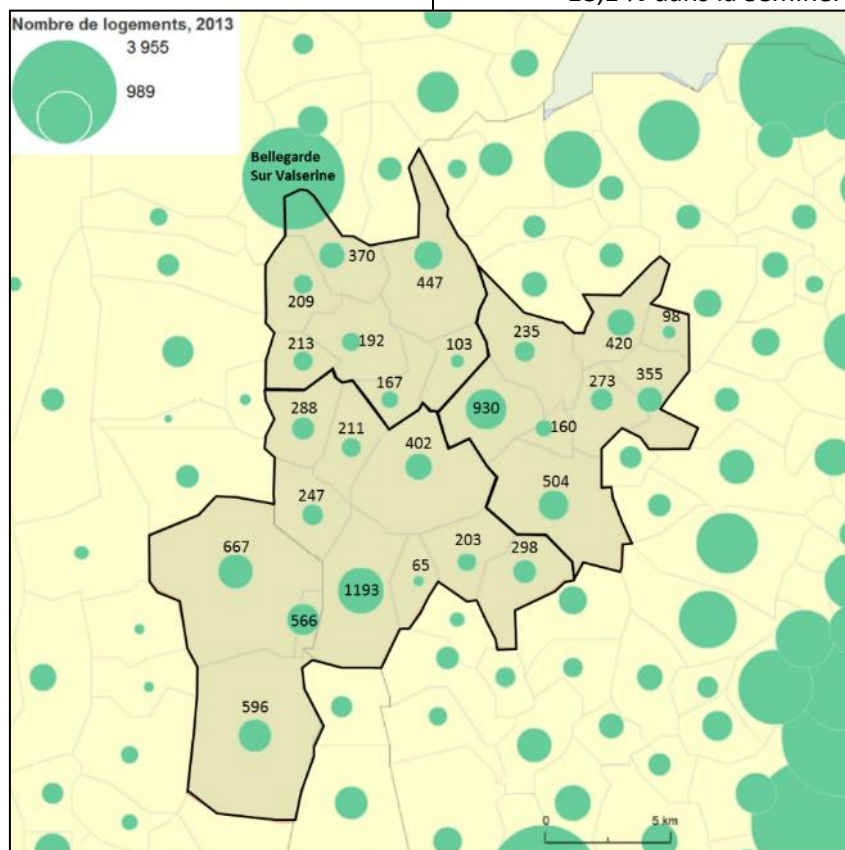


- ✓ **Assez logiquement eu regard de la situation démographique, plus de la moitié du parc de logements se situe dans le Pays de Seyssel**, qui compte le plus grand nombre de communes, dont deux bourgs-centres.

Le parc se répartit comme suit :

- 50,3 % dans le Pays de Seyssel,
- 31,6 % dans le Val des Usse,
- 18,1 % dans la Semine.

Source : INSEE, RGP 2013, Exploitation principale.



¹ Le parc de logements comprend les résidences principales, secondaires ou occasionnels et les logements vacants.

2.2.2 Les catégories de logements :

- ✓ La croissance du parc de logements est alimentée par celle des **RÉSIDENCES PRINCIPALES (7 754 en 2013)**, dont le **nombre et la part progressent** (elle était de 76,3 % en 1999, contre 80,3 % en 2013).
- ✓ Le nombre de **RÉSIDENCES SECONDAIRES et logements occasionnels (1 173)** a **diminué de façon significative**, pour représenter en 12,5% du parc, contre 17,7 % en 1999.

Sur chacun des trois territoires, le nombre résidences secondaire a décliné en nombre et proportion : **le signe d'une tendance croissante à la mutation** de ces résidences secondaires en résidences principales.

Mais certaines communes (à la vocation touristique un peu plus affirmée) conservent une proportion importante de résidences secondaires (bien que les volumes bruts demeurent modestes) : On citera :

- Corbonod ; 20,0 %
- Chessenaz ; 20,2 %,
- Chaumont ; 20,5 %

- ✓ La **part des LOGEMENTS VACANTS varie selon les territoires :**

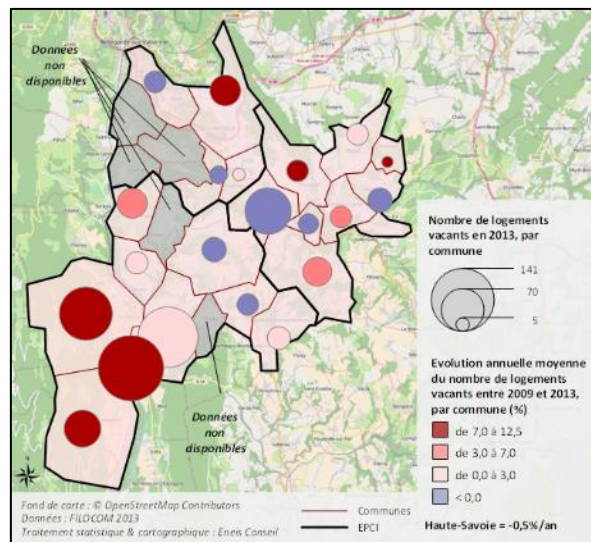
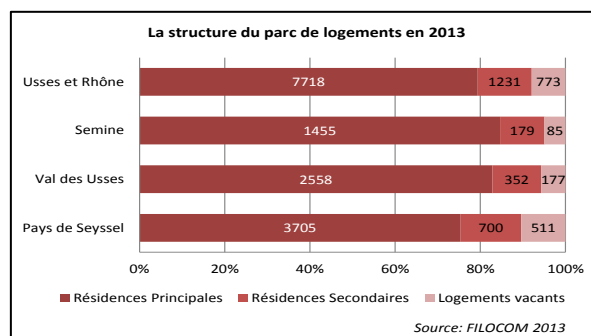
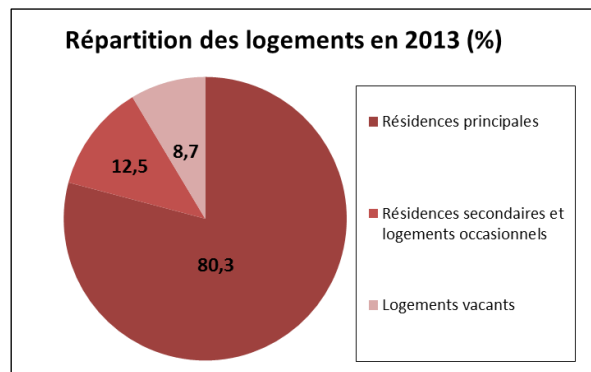
- 10,7 % dans le Pays de Seyssel,
- 6,6% dans le Val des Ussets,
- 7,1% dans la Semine.

Mais considéré sur l'ensemble du territoire et **depuis 1999, le taux de vacance a nettement progressé**, passant de 6 % à 8,7 % en 2013.

L'essentiel des logements vacants est localisés dans les centre-bourgs, car il affecte essentiellement des logements anciens, voire vétustes :

- Les deux communes de Seyssel concentrent à elles seules concentrent 200 logements vacants (plus de 130 à Seyssel 74), soit 17 % des logements vacants du territoire.
- La représentation des logements vacants n'est pas négligeable pour Frangy (avec 9,9 % des logements vacants du territoire), et sa part (dans son parc total

de logements) a fortement progressé (80/8,6 en 2013, contre 36 /5,3 % en 1999).



Les quelques 820 logements vacants recensés en 2013 sont majoritairement des logements individuels (54%), privés, plus petits (comptant moins de pièce), et surtout très anciens.

La durée médiane de la vacance est de 1 an sur la Semine et le Val des Ussets, 2 ans sur le Pays de Seyssel.

- ✓ Mais le phénomène de la vacance et son évolution sont à considérer avec prudence, car relevant pour une certaine part, d'un problème de déclaration.

Son évolution à la hausse ne doit donc pas être systématiquement corrélée à la pression du marché immobilier

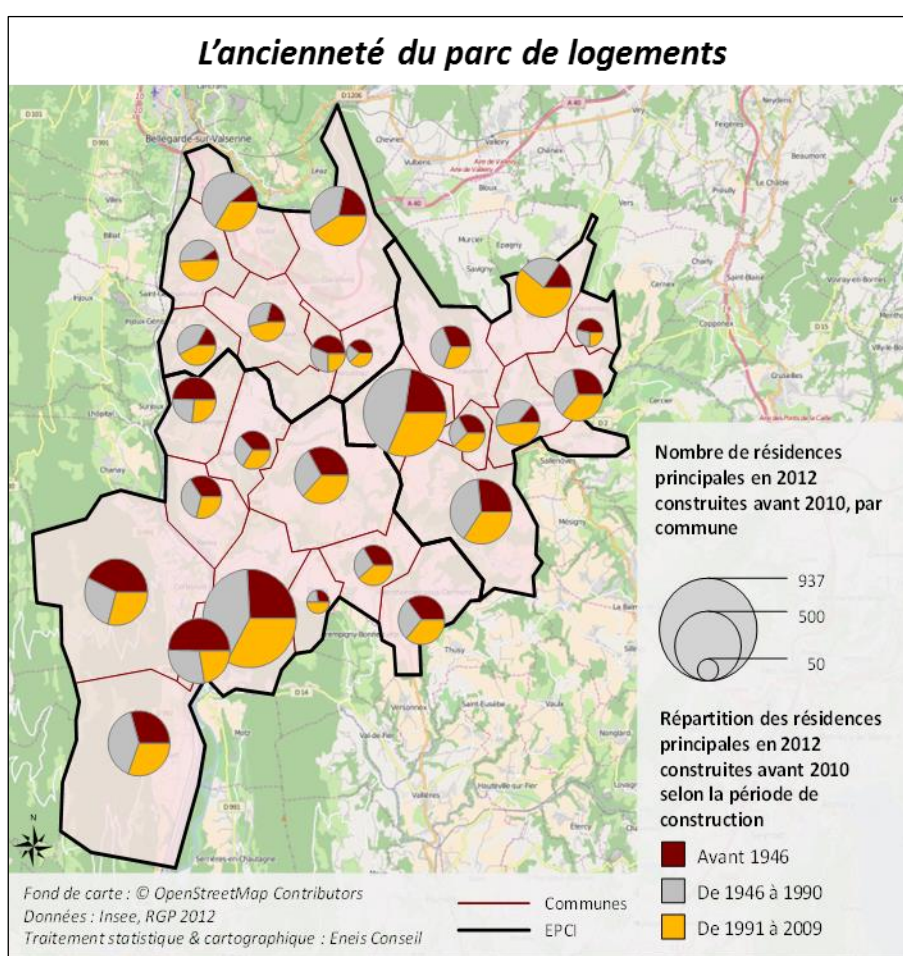
En tout état de cause un taux de vacance minimum est généralement admis (de l'ordre de 7 %), pour permettre une certaine « fluidité » du parc de logements.

2.2.3 L'état du parc de logements :

- ✓ L'analyse de **L'ÂGE DU PARC** révèle que 29 % des logements ont été construits avant 1946. Toutefois, plus du tiers des habitations ont été produites ces dernières années.

Pour l'essentiel des communes de la Semine et du Val des Ussets, la moitié du parc a été réalisée après 1974, année de la première réglementation thermique.

Dans le Pays de Seyssel, 50% des logements ont en revanche été produits avant les années 1960.



Résidences principales construites	Semine		Val des Ussets		Pays de Seyssel		Totaux	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Avant 1946	246	18,3 %	578	23,8 %	1 212	34,6 %	2 036	28 %
De 1946 à 1990	552	41 %	888	36,7 %	1 157	33 %	2 597	35,7 %
De 1991 à 2010	549	40,8 %	957	39,5 %	1 132	32,3 %	2 638	36,3 %
TOTAL RP	1 347		2 423		3 501		7 271	100 %

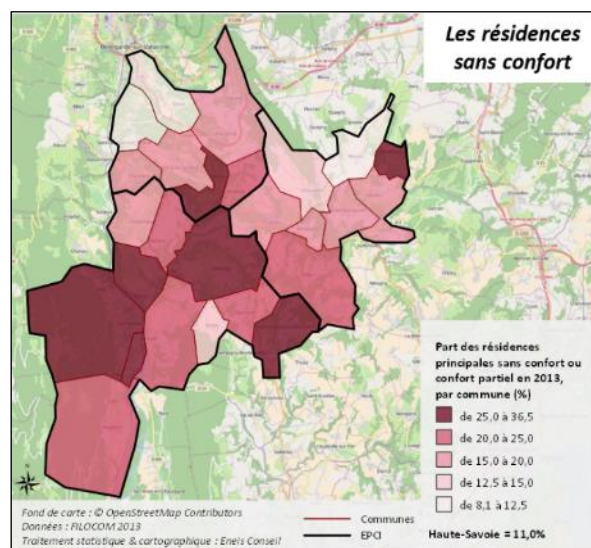
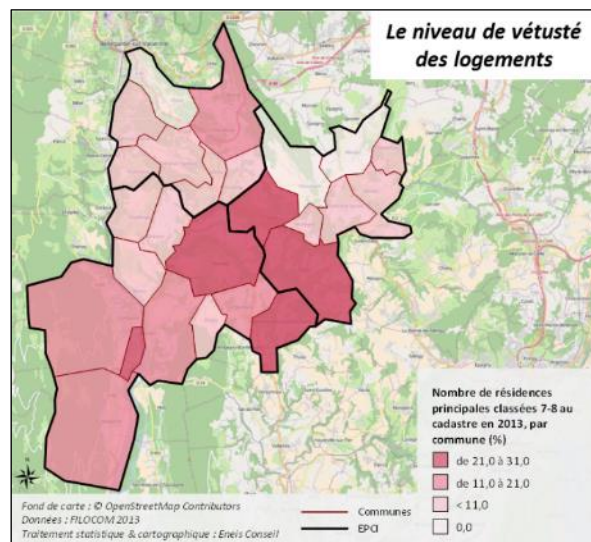
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

- ✓ L'ancienneté de parc est souvent révélatrice d'une moindre qualité et d'un moindre confort des logements, voire de leur caractère « indigne »¹ :
 - À l'échelle du territoire, 5% des résidences principales (soit 265 résidences) sont de qualité « médiocre » et « très médiocre ». Elles se concentrent essentiellement sur Chilly, Frangy, Menthonnex et Desingy.
 - Près de 26% des résidences sur le Pays de Seyssel sont sans confort ou confort partiel contre 15% sur la Semine et le Val des Ussets.

Néanmoins, le niveau de confort ne cesse de s'améliorer (sans que cela s'apparente à une amélioration des performances environnementales des logements).

Confort des Résidences Principales en 2013	Pays de Seyssel	Val des Ussets	Semine
Salle de bain avec baignoire ou douche	97,1%	97,7%	97,8%
Chauffage central collectif	8,9%	8,9%	7,6%
Chauffage central individuel	30,9%	37,5%	37,9%
Chauffage individuel « tout électrique »	31,8%	29%	23,6%

Sources : Insee, RGP 2008 et RGP 2013 exploitations principales.



- ✓ Ces caractéristiques du parc de résidences principales associant les phénomènes de vacance et d'ancienneté induisent **UN POTENTIEL IMPORTANT DE RENOVATION**, (logements peu performants énergétiquement et type de chauffage coûteux : fuel, électricité) **ET DE REMISE SUR LE MARCHÉ de logements aujourd'hui inadaptés.**

¹ *Habitat indigne* : toutes les situations repérées dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, exposent leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève donc des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés. Les logements vétustes et inconfortables, ni les logements non « décents » au sens de la loi SRU du 30 janvier 2002 n'entrent dans le concept d'habitat indigne.

2.2.4 Les types de logements :

- ✓ Dans un territoire majoritairement rural tel que celui d'Usse et Rhône, **L'HABITAT INDIVIDUEL** prédomine avec une moyenne de 71 % du parc de des résidences principales sur l'ensemble du territoire.
 - 76,4 % dans le Pays de Seyssel,
 - 77,7 % dans le Val des Usse,
 - 83,8 % dans la Semine.

Seule la commune de Frangy compte plus de logements collectif (51%) que de logements individuel (et 47% pour Seyssel-Haute-Savoie).

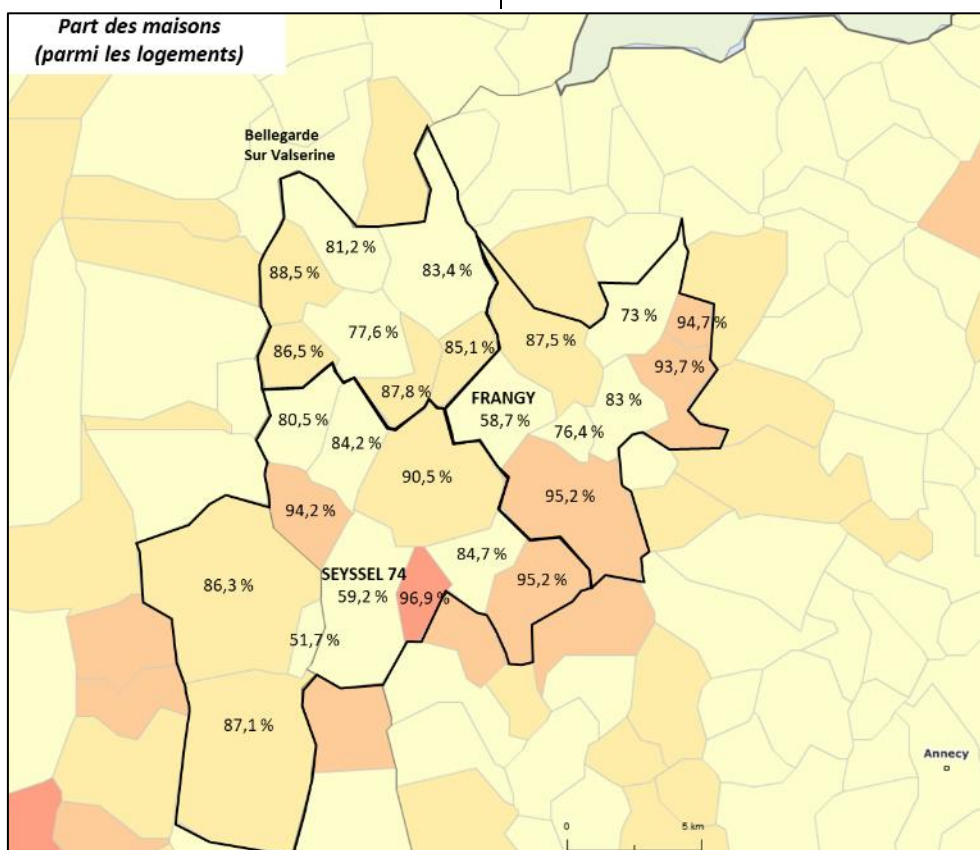
- ✓ Entre habitat individuel « pur » et logements collectifs « purs », **les formes dites « intermédiaires » sont encore peu développées** (individuel groupé ou jumelé, semi collectif, ...), bien qu'en légère progression.



- ✓ Les logements sont **majoritairement de grande taille** (plus de 85 m²), en lien avec la prédominance des maisons individuelles :
 - Ils comptent en moyenne 4 pièces.
 - les T-1 et T-2 sont particulièrement peu nombreux au sein du parc (7 459 résidences principales en 2012, soit 8% du parc contre 19% à l'échelle du département de la Haute-Savoie et 12% dans l'Ain).

	Pays de Seyssel	Val des Usse	Semine
Nombre de pièce moyen des résidences principales	3,8	4,1	4,2
Nombre de pièces moyen des logements vacants	3,1	2,8	3,1
Surface médiane des résidences principales	88,0	98,0	100,0
Surface médiane des logements vacants	67,0	65,0	70,0
Date de construction médiane des résidences principales	1969	1982	1985
Date de construction médiane des logements vacants	1900	1904	1900

Source: FILOCOM, 2013



2.2.5 L'occupation des logements :

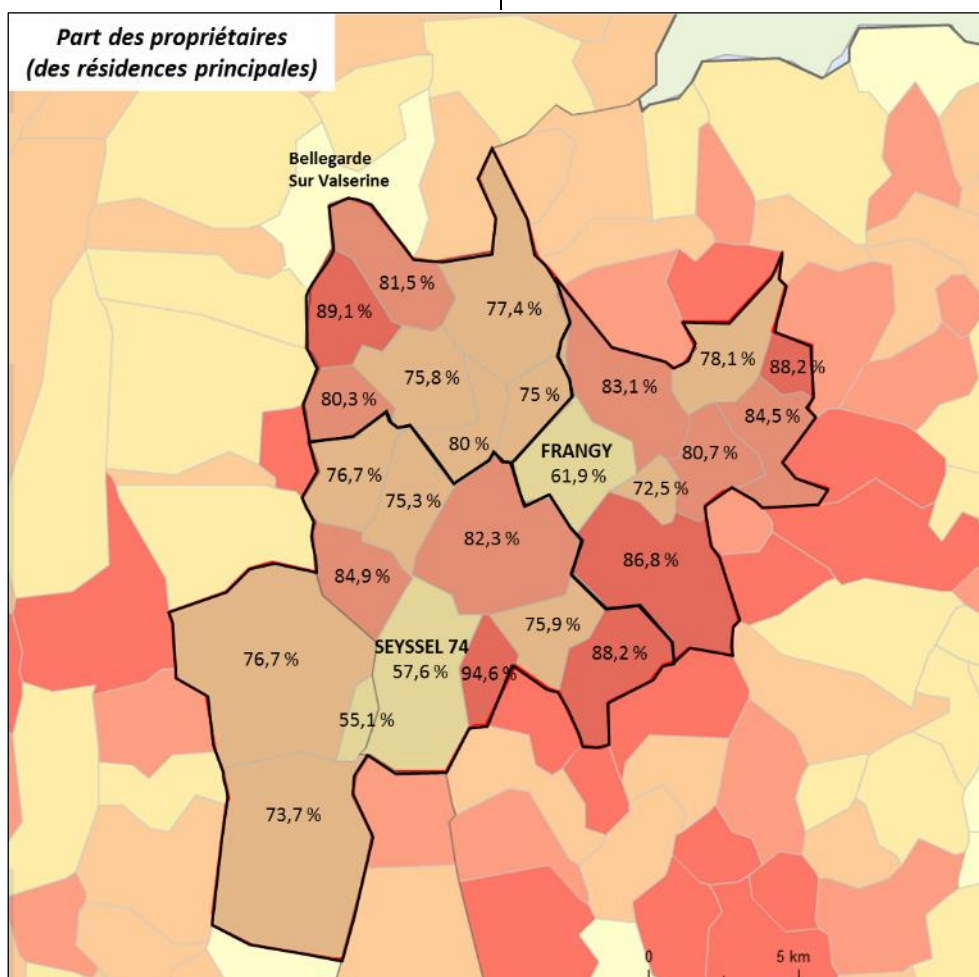
✓ La PROPRIETE demeure le mode d'occupation principal :

A l'échelle du territoire du SCoT, la part des propriétaires-occupants (74 %) demeure dominante, mais avec des disparités notables entre les trois territoires :

- 70,5 % dans le Pays de Seyssel,
- 75,6 % dans le Val des Usses,
- 80,1 % dans la Semine.

La location privée concerne 18% du parc, la location sociale 6%.

L'essentiel du parc en location est situé dans les bourgs : Seyssel-Ain, Frangy et surtout Seyssel-Haute-Savoie.



✓ Le **PARC LOCATIF SOCIAL** est encore faiblement représenté :

- Le territoire compte en 2014, **482 logements locatifs sociaux familiaux**, soit 6% des résidences principales).

- 12 communes** disposent de résidences locatives sociales : Angletfort, Corbonod, Seyssel-Ain, Seyssel-Haute-Savoie, Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine, Clermont, Eloise, Franclens, Frangy, Musièges, St Germain du Rhône.

- Les trois bourgs-centre concentrent 65% du parc social du territoire.

Franclens, Musièges, St Germain du Rhône, Clermont, Chêne-en-Semine, Challonges et Usinens sont les seuls pôles de proximité à avoir développé du logement social.

- La SA du Mont Blanc est le principal bailleur social du territoire avec Halpades.

- La très grande majorité du parc social est composé de logements intermédiaires (PLUS). Le logement très social (PLAI) est très limité sur le territoire (23 logements).

- Le phénomène de la vacance de très longue durée affecte une partie du patrimoine social, notamment le segment supérieur (PLS).

	Typologie de prêts		
	PLAI	PLUS	PLS
Nombre de logements	23	445	14
%	5%	92%	3%

RPLS 2014

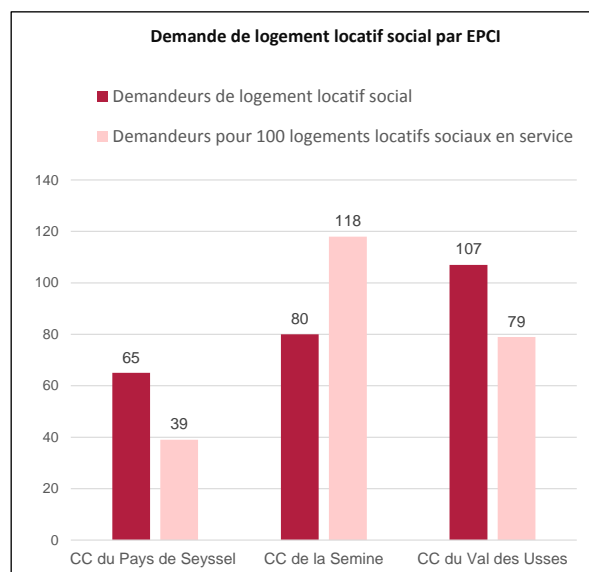
- En 2014, 252 ménages avaient leur demande enregistrée pour obtenir un logement locatif social sur le territoire.

L'essentiel de cette demande était enregistrée sur le territoire du Val des Usses.

C'est sur le territoire de la Semine que la pression sur le parc social, (encore peu développé, est la plus forte).

- Sur le territoire, de l'avis des organismes, **la demande en logement locatif social est sous exprimée**, par méconnaissance de l'offre existante. Pour autant, les données relatives à la précarité des ménages démontrent **un besoin potentiel conséquent**.

Qu'elle soit privée ou publique, aidée ou non aidée, l'offre locative demeure insuffisante, ou prohibitive, par rapport aux besoins et aux demandes, qu'elles soient exprimées ou non.



Source : DDT de la Haute-Savoie. Etude des besoins en logements en Haute-Savoie 2015-2020.

	OPH de Haute-Savoie	OPH de l'Ain	SA HLM Halpades	SA HLM Mont-Blanc	SAEM de construction du département de l'Ain	Total général
Nombre de logements	78	29	112	179	84	482
%	16%	6%	23%	37%	17%	100%

Source: RPLS 2014

2.2.6 La dynamique de production des logements :

- ✓ **En plus de 10 ans, il s'est construit environ 2 100 logements**, soit près du quart des logements recensés.

La dynamique de construction a été forte sur la période 2005-2008 (avec 241 logements/an), avant de diminuer au rythme de 190 logements/an.

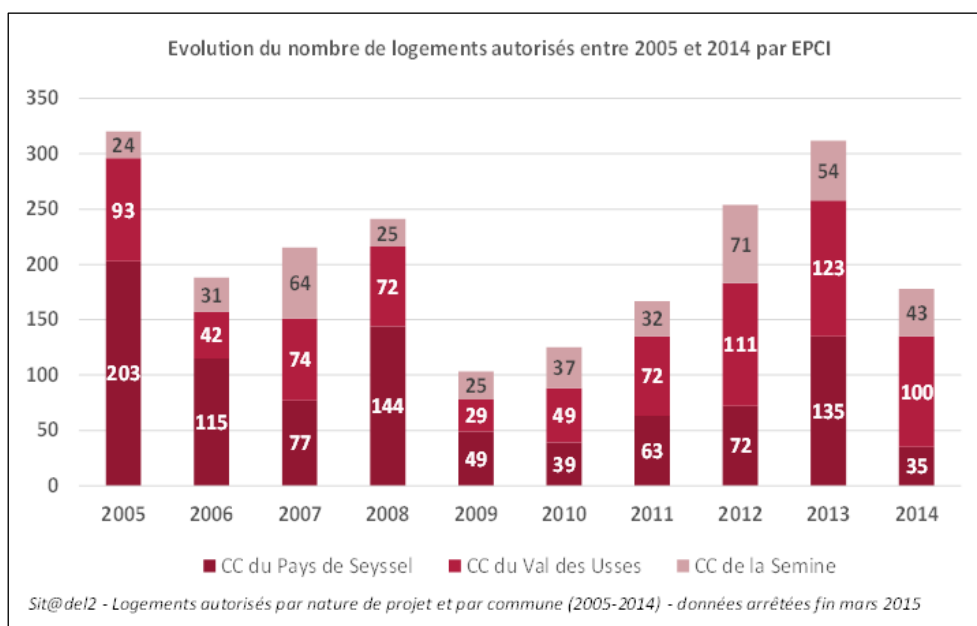
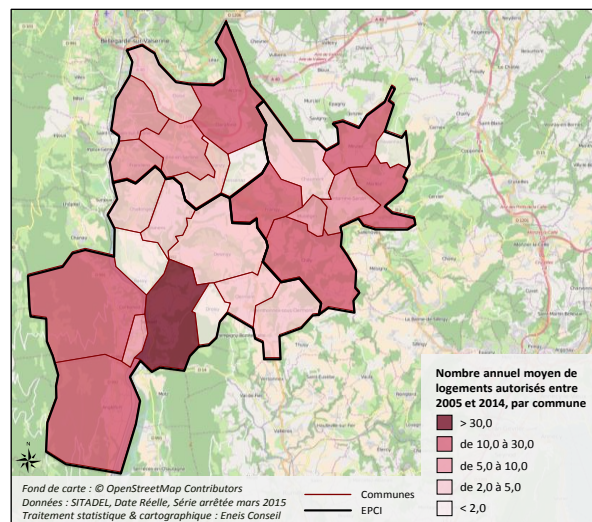
- ✓ Le Pays de Seyssel a observé le rythme de construction le plus soutenu (93 logements/an depuis 2004), plus du double de la Semine (40/logements).

Les pôles complémentaires ont été les plus dynamiques en matière de construction, soulignant l'enjeu de maîtrise foncière.

Logements autorisés entre 2004 et 2014		
Bourgs-centres	662	31%
Pôles complémentaires	801	38%
Pôles de proximité	640	30%

- ✓ **60% de cette production était centrée sur de la construction de logements individuels** (dont 11% d'individuels groupés).

88% de la construction observée depuis 2008 est destinée à de l'occupation individuelle (l'investissement locatif est inexistant).



2.2.7 Le marché immobilier :

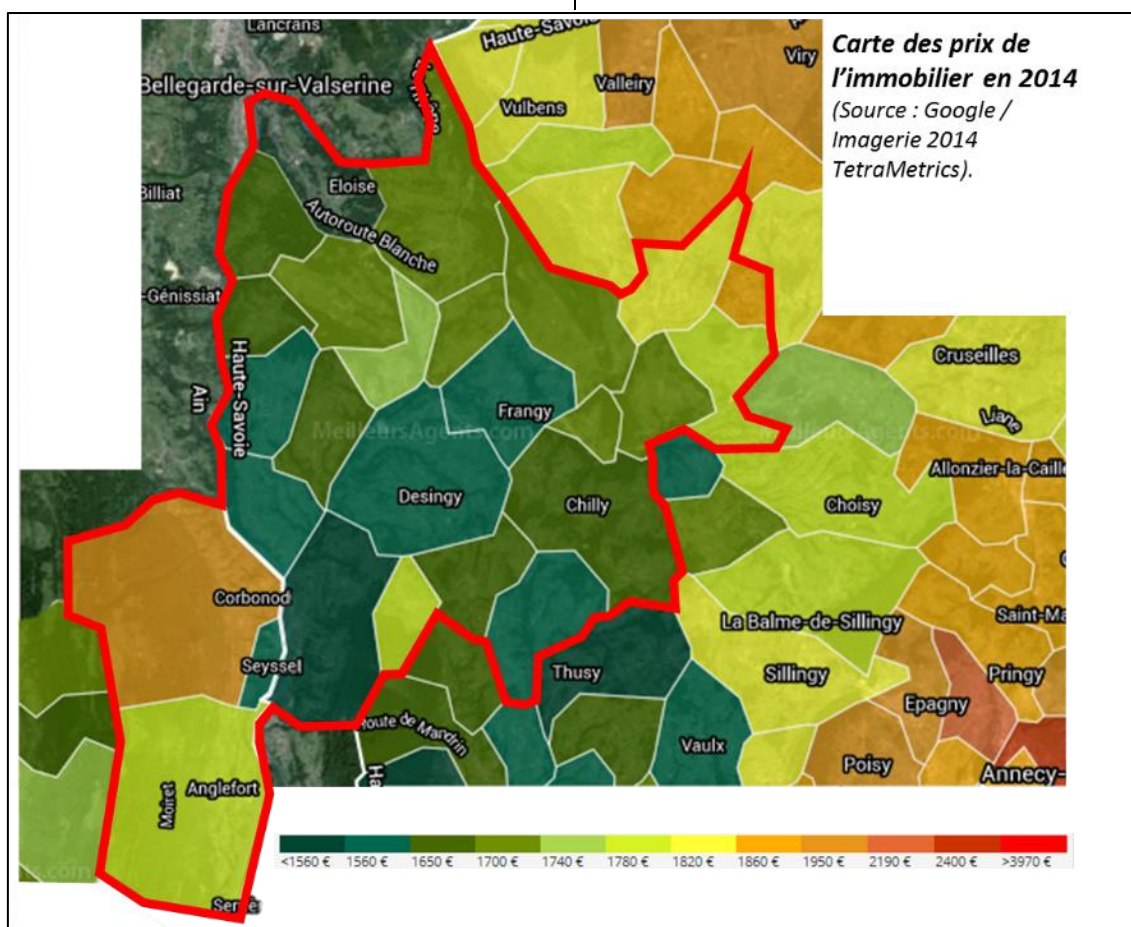
- ✓ Hormis la dynamique de construction, le marché immobilier est alimenté par une mobilité résidentielle importante pour le territoire (30% des ménages se sont installés dans leur logement depuis moins de 5 ans).
- ✓ L'offre de logements présente sur le marché immobilier montre une prédominance des offres :¹
 - En accession : 226 biens ...
 - Pour des maisons individuelles (171)
 - Pour des appartements (55)
 - En location : 27 offres ...
 - Pour des maisons individuelles (5)
 - Pour des appartements (22)
 - Quasi-exclusivement dans l'ancien / ou dans des projets de construction.

- ✓ Les prix de l'immobilier sur le territoire du SCoT sont moins élevés que les moyennes départementales de Haute-Savoie et de l'Ain.

Ainsi, en 2014, un bien immobilier se vendait en moyenne 3 230 €/m² (Haute-Savoie), contre 2 330 €/m² en moyenne régionale : 2 100 €/m² en nationale.

Situation comparée des prix de l'immobilier fin 2013 (base 100 en 2001)	Pays de Seyssel (hors Ain)	Val des Ussets	Semine	Haute-Savoie
Appartement				194
Maison	198	212	74	227
Terrain à bâti		334		210

Source : MIN-Perval



¹ Source : Enquête flash seloger.com

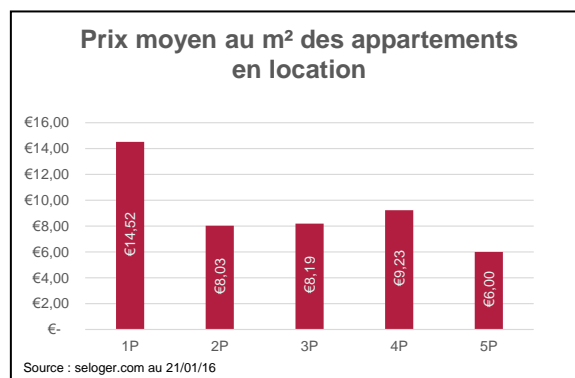
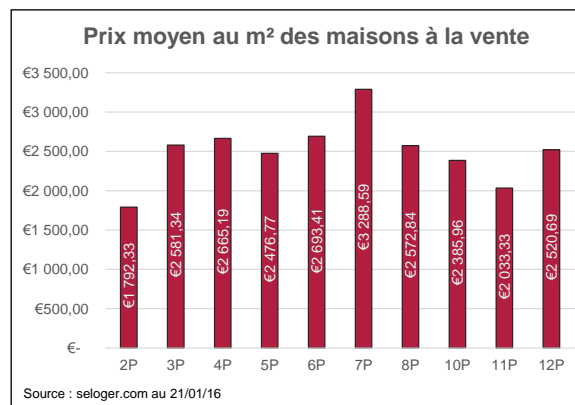
✓ D'une façon générale, l'augmentation des prix de l'immobilier (bâti ou non bâti) sur le marché libre, conjuguée à la rareté des biens proposés, et surtout, à la pénurie de logements adaptés aux besoins et aux moyens d'un nombre croissant de ménages :

- Induisent ainsi une « sélection » des candidats à l'achat de logement (même en primo-accession) et surtout de maisons individuelles (réservé aux ménages du haut de la classe moyenne),
- Creusent l'écart entre propriétaires - occupants et locataires.
- Pénalisent le parcours résidentiel d'une majorité des ménages (surtout des locataires du parc privé) et la mixité sociale.
- Pénalisent l'économie locale, qui peine à trouver une main d'œuvre ayant de plus en plus de difficulté à se loger.
- ... Et entravent les capacités d'intervention des collectivités locales.

✓ Pour rappel : Les trois secteurs du territoire du SCoT sont classés en zone III du financement du logement social¹.

Seules sont classées en zone B2 pour l'investissement locatif, les communes suivantes :

- Pour le Pays de Seyssel : Menthonnex-sous-Clermont.
- Pour le Val des Usses : Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Marlioz, Minzier.
- Pour la Semine : Éloise, Clarafond-Arcine



¹ Zonage départemental des dispositifs pour l'investissement locatif et pour le financement du logement social.

2.2.8 L'accueil des gens du voyage :

- ✓ **En l'état de la liste établie par Alpha3A en avril 2016 :**
 - Il y a une famille des gens du voyage en voie de sédentarisation sur le secteur du Val des Usses.
 - Il n'y a pas de gens du voyage en voie de sédentarisation sur les secteurs de la Semine et du Pays de Seyssel.
- ✓ Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ain a été approuvé le 23 décembre 2002. Il n'identifiait pas d'enjeu sur le territoire des trois communes de l'Ain situées dans le périmètre du SCoT (Seyssel Ain, Anglesfort, Corbonod).
- ✓ **Le principal document de référence pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage est le schéma départemental de Haute-Savoie, approuvé le 20 janvier 2012 (pour la période 2012-2017), et modifié en 2013¹**

Ce schéma prévoit notamment « la réalisation de terrains familiaux ou d'habitat adapté à la place d'aire d'accueil, quand celle-ci n'apparaît plus être la meilleure réponse aux besoins évalués. Pour autant, cette substitution ne prend effet qu'une fois les terrains familiaux (TF) ou les habitats adaptés (HA) réalisés au profit des ménages identifiés par les travailleurs sociaux du département ou ses prestataires. La possibilité de substituer une aire d'accueil en TF ou HA peut être supprimée si des stationnements illicites confirment un besoin en aire d'accueil et que les TF ou HA substitutifs n'ont pas encore été réalisés».

- ✓ **Pour le territoire Usses et Rhône en particulier**, le Schéma prévoit les obligations suivantes :
 - Une aire de grands passages (tournante) et par une aire d'accueil pour les passages inférieurs à 50 caravanes ou comme alternative possible à cette aire, par la création de 9 habitats adaptés ou 18 places en terrain familial.
 - Une aire d'accueil de 10 places dans les communes des anciens cantons de FRANGY et SEYSSEL, ou 6 places en terrains familiaux ou 3 logements adaptés, qui pourraient plutôt se situer sur le Val des Usses ou le Pays de Seyssel.

Définitions :

- Aire d'accueil : aire de 6 à 50 places de caravanes pour des ménages qui ne séjournent pas en permanence.
- Aire de grand passage : doit permettre l'accueil jusqu'à 200 caravanes maximum, et peut être fixe, destinée à ce seul usage, ou tournante.
- Terrain familial (TF) : terrain aménagé en vue du stationnement permanent de caravanes, constituant l'habitat principal de leurs occupants.
- Habitat adapté (HA) : en général, logement locatif social. peut permettre le stationnement d'une caravane.

¹ Modification par avenant n°1 (arrêté préfectoral 2013-136-0024 du 16 mai 2013).

2.2.9 L'accueil des populations spécifiques :

- ✓ Depuis la loi du 25 mars 2009, l'analyse territorialisée des besoins des personnes défavorisées (auxquels les PLUi tenant lieu de PLH doivent proposer des réponses, doivent se faire dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion (PDAHI) inclus dans le PDALPD.
 - Le département de l'Ain est doté d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) depuis le 19 octobre 2010.
 - La Haute-Savoie, s'est dotée d'un 6^{ème} PDALPD pour la période 2014-2018, mais aucun PDH n'a été approuvé.

- ✓ En l'état actuel¹, le territoire du SCoT ne compte pas de structure d'hébergement spécifique (d'urgence ou d'insertion), ni de logement d'insertion ou adapté pour l'accueil des publics en difficulté, bénéficiant d'une aide de l'Etat, à l'exception d'un foyer pour personnes âgées (de 40 places) situé sur la commune de Seyssel Haute-Savoie.

- ✓ À titre de rappel :

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 a fixé des obligations de résultats, assortis de délais en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie.



- *Phénomène de résidentialisation qui s'accroît ;*
- *Niveau de vacance élevé dans les logements anciens potentiel de réhabilitation lié à la vétusté d'une part importante des logements (surtout dans les centres) ;*
- *Dynamique de construction ayant favorisé l'étalement urbain et renforcé le caractère monotypique du parc, là où des besoins de diversification sont forts.*
- *Marché privé de l'immobilier qui exclut une partie de la population ; ...*
- *Difficultés croissantes d'accès (ou de maintien) au logement, des tranches d'âge situées aux deux extrémités du parcours résidentiel : les jeunes (18-29 ans), et les aînés (plus de 74 ans).*

Autant de caractéristiques et de tendances à prendre en compte (avec les mutations démographiques) dans l'évaluation des besoins (quantitatifs et qualitatifs), et la politique du logement à mener (via les Programmes Locaux de l'Habitat, notamment), tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

¹ Sources : « Porter à Connaissance » de l'Etat. Situation au 1^{er} janvier 2016.

2.3 Synthèse

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution démographique soutenue, qui est essentielle au maintien d'un territoire de vie, mais ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique démographique plus « spontanée » que maîtrisée, - De grandes disparités entre communes en termes de croissance et de poids démographique. - Un grand nombre de communes de faible démographique, qui ne pourront répondre seules aux enjeux et aux besoins de demain. 	<p>Le choix d'une évolution démographique à l'horizon du SCoT (2031) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptée au positionnement et aux fonctions d'accueil, souhaités pour notre territoire, ainsi qu'au développement économique. - suffisante au fonctionnement et à la rentabilité des équipements collectifs, des services et des commerces (existants ou projetés). - qui tienne compte des ressources (eau...) et des sensibilités paysagères et environnementales
<ul style="list-style-type: none"> - Une population plutôt aisée et jeune (malgré une tendance générale au vieillissement), mais ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population assez peu diversifiée socialement, et ... - ... de plus en plus urbaine (dans son mode de vie) avec des demandes plus nombreuses et diverses, en matière de logements, d'équipements et de services. 	<p>Une politique globale du logement devant accompagner les évolutions démographiques prévisibles, en quantité et en qualité... mais aussi pour répondre aux enjeux : de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de santé et de bien-être des populations (confort et conditions sanitaires des logements, surtout en réhabilitation). - de performance environnementale des logements (énergie, eaux pluviales, ...).
<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance quasi-généralisée du parc de logements, comparable à la croissance démographique, mais ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution plus spontanée que structurée... - Et très inégalement répartie sur le territoire. 	<p>Une quantification, une répartition et une localisation « opportune » des logements, du scénario d'évolution démographique retenu, pour à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les effets d'une trop grande spécialisation territoriale. - Consommer « moins et mieux » l'espace. - Contribuer à un « bon fonctionnement » du territoire, notamment en termes de déplacements, et d'accès aux équipements. <p>Une offre en logements (nombre / modes / types / localisation) qui doit également participer à la construction de l'armature urbaine du territoire, et aux fonctions de centralité recherchées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de vacance permettant la fluidité du parc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc vieillissant, en particulier dans les bourgs de Frangy et des deux Seyssel. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique engagée (assez récemment) à la diversification de l'offre (logements collectifs) mais... 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc dominé par la maison individuelle en propriété. - Une diversité encore faible, tant en mode qu'en type d'habitat, ne permettant pas une évolution équilibrée de la structure de la population (sociale et générationnelle), ni la fluidification des parcours résidentiels. - Une fonction résidentielle qui s'accroît, avec le risque induit d'un territoire de plus en plus « dortoir ». 	

3 – Les activités économiques et les emplois

3.0 Préambule.

- ✓ **L'ensemble des données statistiques** n'est pas homogène en termes de dates retenues. Cette situation s'explique par la publication de données avec un retard plus ou moins important selon les sources.
- ✓ Toutefois, pour l'élaboration d'un SCoT intégrant une forte dimension prospective, nous soulignons que si conjoncturellement, certains secteurs sont fortement impactés par la crise, ils vont devoir se restructurer pour répondre à une demande plus performante, voire ouvrir des perspectives à d'autres secteurs. En revanche, d'autres secteurs vont conjoncturellement perdre des emplois mais en recréer une fois la crise passée (ex : bâtiment).
- ✓ Les élus doivent dans ce contexte, faire porter leur réflexion à court et moyen terme non pas sur l'exactitude des données statistiques (hélas toujours approximatives), mais sur les tendances lourdes structurant leur territoire, afin de prendre les décisions qui s'imposent à l'horizon de leur SCoT.

Une entreprise de la ZAE des Îles-sud, à Seyssel.



3.1 Structure du tissu économique du territoire.¹

3.1.1 Entreprises :

- ✓ **Le nombre d'entreprises s'est fortement accru** sur la période. Cette tendance est positive pour le territoire, mais s'explique en grande partie par un type de structure particulière, reposant sur l'auto-entreprenariat.
- ✓ Ce type d'entreprise ne génère de l'emploi salarié que lorsque l'autoentrepreneur change de statut juridique, ce qui se réalise assez rarement.
- ✓ Toutefois, le tissu local possède quelques entreprises de taille moyenne offrant des emplois à la population locale, tel que FERROPEM, à Angletfort.

3.1.2 Emplois salariés du privé :

- ✓ L'emploi de salarié du secteur du privé s'accroît de manière faible plus de 8 %.
- ✓ La crise de 2008/2009 n'a pas fait chuter les effectifs sur le territoire, ce qui souligne la capacité des structures locales à trouver des stratégies pour conserver, voire limiter leur chute d'activité et donc éviter en partie les licenciements.
- ✓ Cette tendance n'est pas celle se développant sur les territoires jouxtant le territoire Usse et Rhône.
- ✓ Enfin, il est important de souligner que le nombre d'actifs frontaliers est désormais supérieur aux emplois des entreprises implantées sur le territoire.

Évolution du nombre d'entreprises				
Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Tous secteurs d'activités	647	813	940	45,29%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

Nombre d'emplois salariés privés	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Tous secteurs d'activités	1657	1663	1793	8.21 %

Source : Baseco – CCI Haute Savoie – Acoff Urssaf

¹ À titre complémentaire, sur l'évolution et la structure de la population active, on se reportera au chapitre 2 ci-avant.

3.1.3 Répartition des entreprises et des salariés, par secteur et par secteur d'activité.

- ✓ **L'activité présentielle est prépondérante** sur ce territoire. Elle s'est développée au plus proche des habitants, ce qui explique que le territoire le plus peuplé (Pays de Seyssel) possède plus de la moitié des entreprises locales.

Cette tendance va évoluer du fait de la forte attractivité du PAE de la Semine accessible depuis l'autoroute.

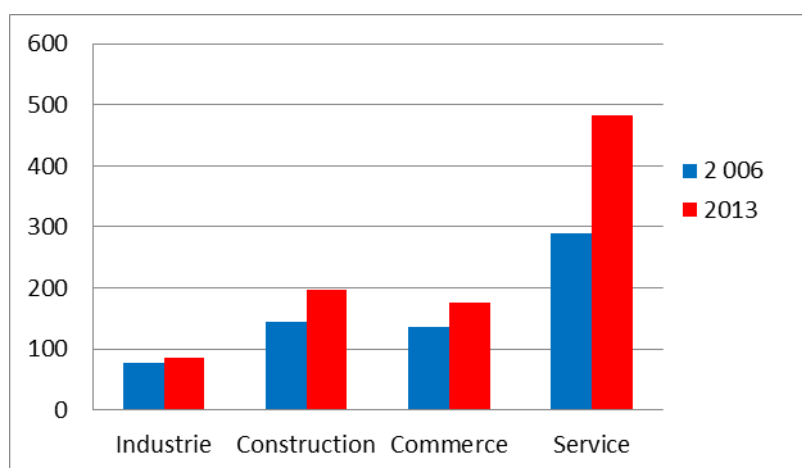
- ✓ **Le nombre d'établissements** est passé de 647 à 940 (+ 293) entre 2006 et 2013, soit une augmentation de 45,29%.

- ✓ Le secteur des services avec une création de **194 établissements représente plus des 2/3 de cette dynamique** avec, il est vrai, des entreprises de petite taille.

- ✓ Toutefois, il est intéressant de souligner que même le secteur le moins dynamique au niveau départemental durant cette période, l'industrie, voit son effectif croître.

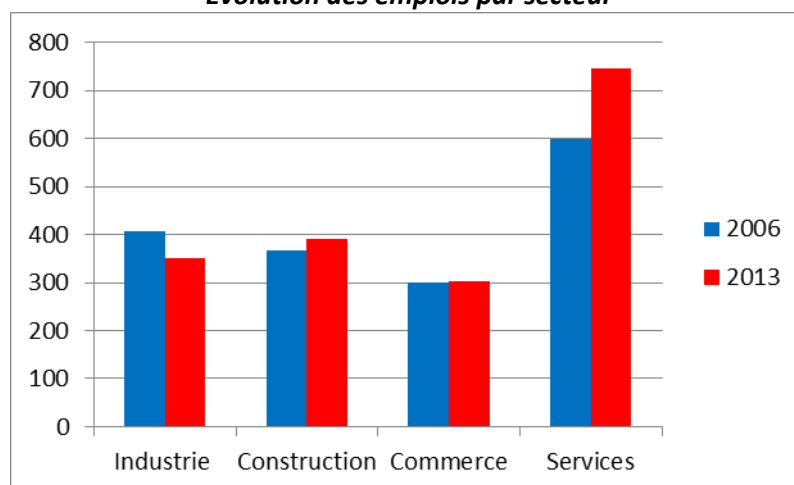
- ✓ **Le secteur des services est le plus créateur d'emploi**, alors que ceux du commerce et de la construction le maintiennent et que l'industrie en perd, mais de manière assez faible.

Évolution du nombre d'entreprises par secteur



Source : Baseco – CCI HT

Évolution des emplois par secteur

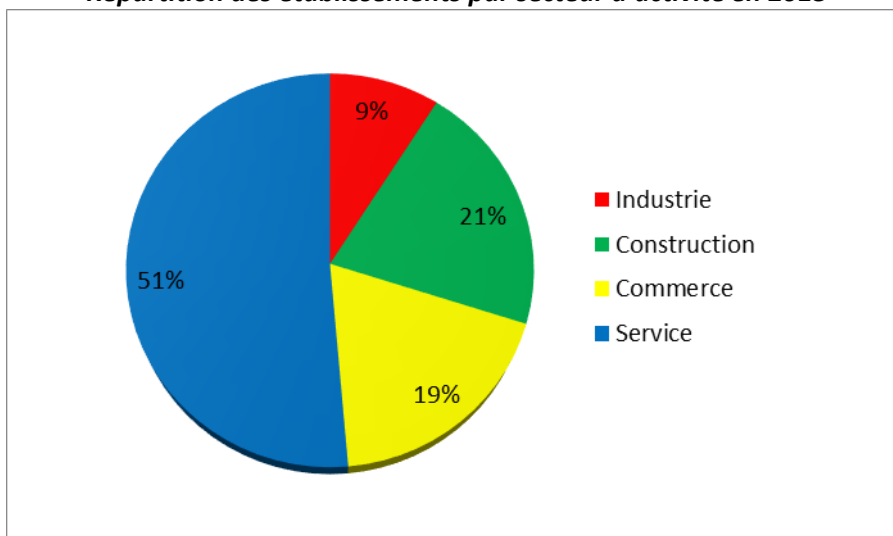


Sources : Baseco – CCI HT- Acoos Urssaf

- ✓ **Le secteur des services** possède la moitié des établissements (483) et seulement 40% des emplois (754). Cela s'explique par le développement d'entreprises individuelles, ne créant que très peu d'emplois.
- ✓ **Le secteur de l'industrie** quant à lui, possède seulement 9% des établissements (85) et 19% des emplois soit (348), grâce à un employeur important : l'entreprise FERROPEM.

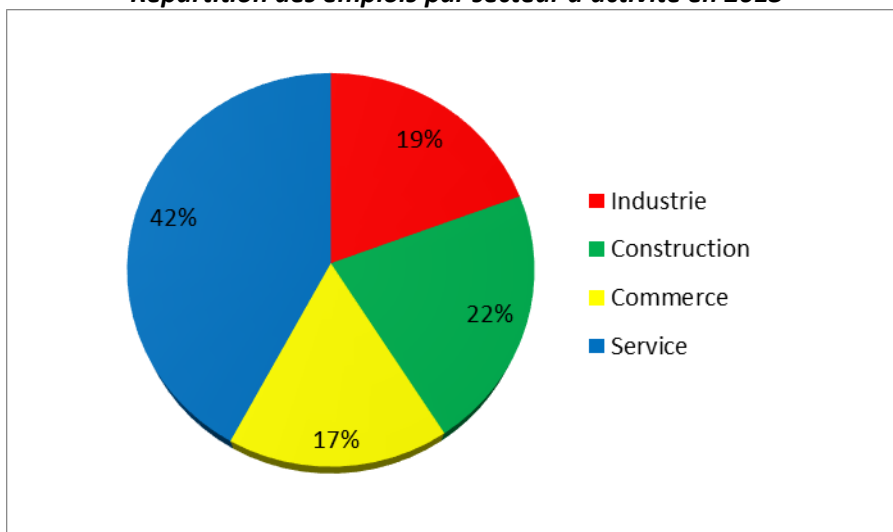
- ✓ Le secteur des services crée 1,6 emploi par établissement, ce qui correspond à la typologie de ce secteur en zone rurale, alors que l'industrie en crée près de 4,1 car l'auto-entrepreneuriat n'existe pas, ou peu, dans ce secteur.

Répartition des établissements par secteur d'activité en 2013



Source : Baseco – CCI HT

Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013



Sources : Baseco – CCI HT – Accos Urssaf

3.2 Analyse des différents secteurs d'activité.

3.2.1 L'industrie :

Évolution du nombre d'établissements industriels.

Établissements - Industrie	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Industries agricoles et alimentaires*	25	24	25	0%
Industries des biens d'équipements : Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie - Fabrication de matériels informatique - Fabrication d'autres matériels de transport - Production d'électricité, de gaz et de chaleur, chaudronnerie, tuyauterie, etc.	26	31	32	23,08%
Industries des biens de consommation : Industrie de l'habillement et des fourrures / Industrie textile / Fabrication de meubles / Fabrication emballage plastique.	16	14	12	33,33%
Industries des biens intermédiaires : Métallurgie, travail des métaux / Travail des métaux/ Travail du bois etc.	7	10	13	85,71%
Industrie automobile	1	0	0	- 100%
industrie extractive	3	3	3	0%
Total	78	82	85	8,97%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

* L'industrie alimentaire comprend les boulangeries/pâtisseries.



FERROPEM – Établissement d'Anglefort

Évolution du nombre d'emplois salariés industriels.

Emplois - Industrie	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Industries agricoles et alimentaires	38	40	47	23,7 %
Industries des biens d'équipements : Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie - Fabrication de matériels informatique - Fabrication d'autres matériels de transport - Production d'électricité, de gaz et de chaleur, chaudronnerie tuyauterie, etc.	101	112	107	7,9 %
Industries des biens de consommation : Industrie de l'habillement et des fourrures / Industrie textile / Fabrication de meubles / Fabrication emballage plastique.	103*	16	21	-79,6 %
Industries des biens intermédiaires : Métallurgie, travail des métaux / Travail des métaux/ Travail du bois etc.	157	157	169	7,6 %
Industrie automobile	14	0	0	-100 %
Industrie extractive	4	4	4	0 %
Total	417	329	348	-16,6 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acooss Urssaf

*Une entreprise du secteur du textile employant 83 salariés a fermé son établissement.

- ✓ Le secteur industriel est peu présent sur le territoire. Toutefois, il est représenté par une entreprise chimique FERROPEM dont le siège est à Chambéry.
- ✓ Cette entreprise de 1000 personnes possède un établissement implanté à Anglefort, employant près de 120 personnes. Il est le principal employeur privé du territoire.
- ✓ Les autres entreprises industrielles sont de petite taille, mais restent toutefois créatrices d'emploi non négligeable pour le territoire.

- ✓ La situation conjoncturelle nationale et internationale très difficile, n'a pas été préjudiciable à ce secteur ces dernières années. En effet, l'ensemble des entreprises industrielles du territoire ont plutôt bien résisté à cet environnement peu favorable.
Ce point est à souligner au regard de la stratégie de développement économique que les élus souhaitent déployer.

3.2.2 Le B.T.P :

Évolution du nombre d'établissement du BTP.

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Entreprises du BTP	145	176	196	35,17%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ La forte évolution constatée du nombre d'entreprises du BTP s'explique par un marché dynamique, mais également, plus récemment, par la volonté de certaines personnes de créer leur propre emploi (auto entrepreneur).

Évolution des emplois salariés du BTP.

Nombre d'emplois salariés	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Emplois du BTP	367	359	385	4,9 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acooss Urssaf

- ✓ La faible perte des emplois liée à la crise entre 2006 et 2010 a été largement compensée par le retour à la croissance dès 2011, même si celle-ci était encore très fragile.
Cette situation s'explique par un marché encore dynamique dans le département.
- ✓ Le secteur de la construction résiste bien à la crise et attire encore beaucoup de créateurs d'entreprises.
- ✓ Cette croissance ne se fait pas au détriment de l'emploi (peu de licenciements), ce qui s'explique par une dynamique encore forte du marché dans ce domaine (influence du pôle genevois). La situation contraste avec la tendance régionale où les créations d'entreprises dans ce secteur se révèlent en partie comme une solution à la perte de son emploi.
- ✓ On soulignera que la création d'entreprise (autoentreprise en grande partie) se réalise plus en périphérie des principaux pôles du territoire. Une réflexion sur la mixité de ces activités au sein des bourgs et villages sera à développer.
- ✓ Il apparaît également, que l'offre de foncier en zones d'activités ne répond pas à des besoins de proximité pour l'artisanat. Cette problématique sera à étudier dans le cadre du SCoT.
- ✓ La gestion des déchets inertes devra faire l'objet d'une réflexion sur le territoire afin de répondre à cette problématique.

Entreprise de fabrication de produits de construction à Seyssel.



3.2.3 Les services :

Évolution du nombre d'établissement du secteur des services

Établissements - Services	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Transports terrestres / Services auxiliaires des transports	34	31	26	-23,53%
Intermédiation financière / Auxiliaires financiers d'assurance	24	28	30	25%
Activités immobilières / Location sans opérateur	22	40	44	100%
Activités informatiques / Services fournis aux entreprises	63	103	133	111,11%
Éducation / Santé et action sociale / Activités récréatives, culturelles et sportives	71	88	130	83,09%
Services à la personne	27	57	62	129,63%
Tourisme	48	52	58	20,83%
Total	289	399	483	67,13%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ On observe une **forte croissance des activités du secteur des services, sauf pour le secteur des transports** (en diminution du fait de la concentration liée à l'évolution de la réglementation au niveau européen).



Restaurant sur la place centrale de Seyssel.

Évolution des emplois salariés du secteur des services.

Emplois salariés - Services	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Transports terrestres / Services auxiliaires des transports	162	147	167	13,6%
Intermédiation financière / Auxiliaires financiers d'assurance	14	32	35	9,37%
Activités immobilières / Location sans opérateur	15	15	21	40%
Activités informatiques / Services fournis aux entreprises	83	69	93	34,78%
Éducation / Santé et action sociale / Activités récréatives, culturelles et sportives	207	285	303	6,32%
Services à la personne	28	38	35	-7,89 %
Tourisme	92	93	100	7,53%
Total	601	679	754	11,05%

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acoff Urssaf

- ✓ Le secteur ayant créé le plus d'emploi s'avère être celui des services aux entreprises, et dans une moindre mesure, des activités immobilières. Si la création d'entreprise est forte, celle de l'emploi l'est beaucoup moins, ce qui correspond à la tendance de fond au niveau régional et départemental.
- ✓ Le secteur des services reste un secteur porteur, les statistiques de celui-ci sur le territoire communautaire le corroborent. Toutefois, la dynamique tend à se stabiliser car l'éventail des offres est déjà très large.
- ✓ La création d'emploi dans ce secteur tend également à se stabiliser. Les difficultés conjoncturelles jouent fortement sur les effectifs, même si sur le territoire du SCoT, la croissance des effectifs était encore de mise ces dernières années.
- ✓ Le développement du PAE de la Semine possédant un réel attrait pour certaines activités de service va certainement favoriser l'évolution des emplois dans ce secteur.
- ✓ Le sous-secteur des services employant le plus de salariés repose sur le secteur de la santé-éducation-action sociale, culturelle et sportive. Ce sous-secteur possède des statuts très différents, allant du public au privé, en passant par l'associatif.



Formation et apprentissage à la plongée – PAE de la Semine

3.2.4 Le commerce :

Évolution du nombre d'établissement du secteur du commerce

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerces	135	156	176	30,37%

Source : Insee

- ✓ Une forte croissance sur la période de l'ordre de 30 %. Cette tendance s'explique entre autres par une forte augmentation de la demande locale, s'accompagnant d'un retour vers les commerces de proximité.

Évolution du nombre d'emploi salarié du secteur du commerce

Nombre d'emplois salariés	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerces	300	296	306	2 %

Source : Insee

- ✓ La croissance des effectifs est plus faible. Cela s'explique par la création de nombreux commerces se répartissant, pour la plupart d'entre eux, dans des activités de commerce à domicile.

Cependant, certains s'implantent dans des locaux laissés vacants, ou au sein de zone d'activités, afin de trouver une zone de chalandise nécessaire pour leur exploitation.

Évolution du nombre d'établissement par type de commerce

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Entreprises du commerce	135	156	176	30,37%
<i>Dont commerces de Gros</i>	48	48	54	12,5 %
<i>Dont commerce de détail</i>	66	83	87	31,81 %
<i>Dont commerce automobile</i>	21	25	35	66,67 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ L'activité commerciale s'étant le plus développée, repose sur la réparation et la vente de véhicules automobiles, principalement lors de ces dernières années (autoentrepreneur).

Évolution du nombre d'emploi par type de commerce

Nombre d'emplois	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Emplois du commerce	300	296	306	2 %
<i>Dont commerces de Gros</i>	157	137	136	-13,38 %
<i>Dont commerce de détail</i>	99	119	128	29,29 %
<i>Dont commerce automobile</i>	44	40	42	-4,54 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acooss Urssaf

- ✓ L'évolution des emplois est par contre plus faible, du fait de la typologie des entreprises dernièrement créées (entreprises unipersonnelles).

Évolution du nombre de commerce de détail

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerce de détail	66	83	87	31,8 %
<i>Dont commerces alimentaires</i>	17	16	17	0 %
<i>Dont commerces non alimentaires</i>	49	67	70	42,8 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ Le commerce non alimentaire est représenté en grande partie par la vente à domicile et les commerces non sédentaires.

Évolution du nombre d'emploi dans le commerce de détail

Nombre d'emplois	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerce de détail	99	119	128	29,3 %
<i>Dont commerces alimentaires</i>	(estimation) 70	87	96	38,6 %
<i>Dont commerces non alimentaires</i>	(estimation) 29	32	32	10,3 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acooss Urssaf

- ✓ Le commerce de détail non alimentaire crée peu d'emploi à la différence de la grande distribution, même si cette dernière a rationalisé ses effectifs du fait d'une moindre fréquentation de ses surfaces de vente.

Équipement commercial de + de 300 m² de surface de vente.

Année 2014	Nombre de magasins	Surface de vente en m ²
Alimentaire	3	3 480*
Culture Loisirs (Gamm Vert)	2	850
Équipement de la maison	2	1 230
Équipement de la personne	0	0
Total	7	5 560

Source : Panorama Guide 2014

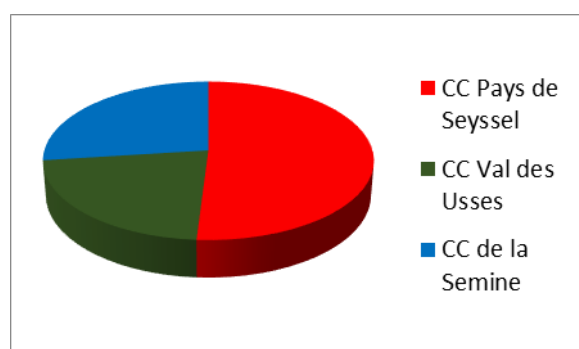
- ✓ Les deux plus grandes surfaces alimentaires sont localisées sur les communes de Seyssel 74 (Carrefour Market) et Frangy (Carrefour Contact).

Elles représentent plus de 50 % des surfaces de vente de la grande distribution sur le territoire.

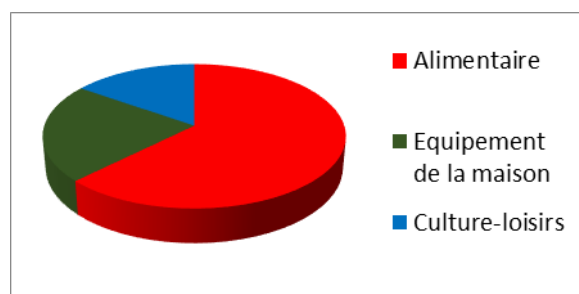
- ✓ Seul le pôle commercial de la ville de Seyssel possède l'offre la plus diversifiée du territoire du SCoT.

Même s'il manque une offre d'équipement de la personne adaptée à la zone de chalandise locale.

- ✓ Toutefois, la proximité de pôles commerciaux très attractifs à la porte du territoire explique la forte évasion commerciale.



Source : Panorama Guide 2014



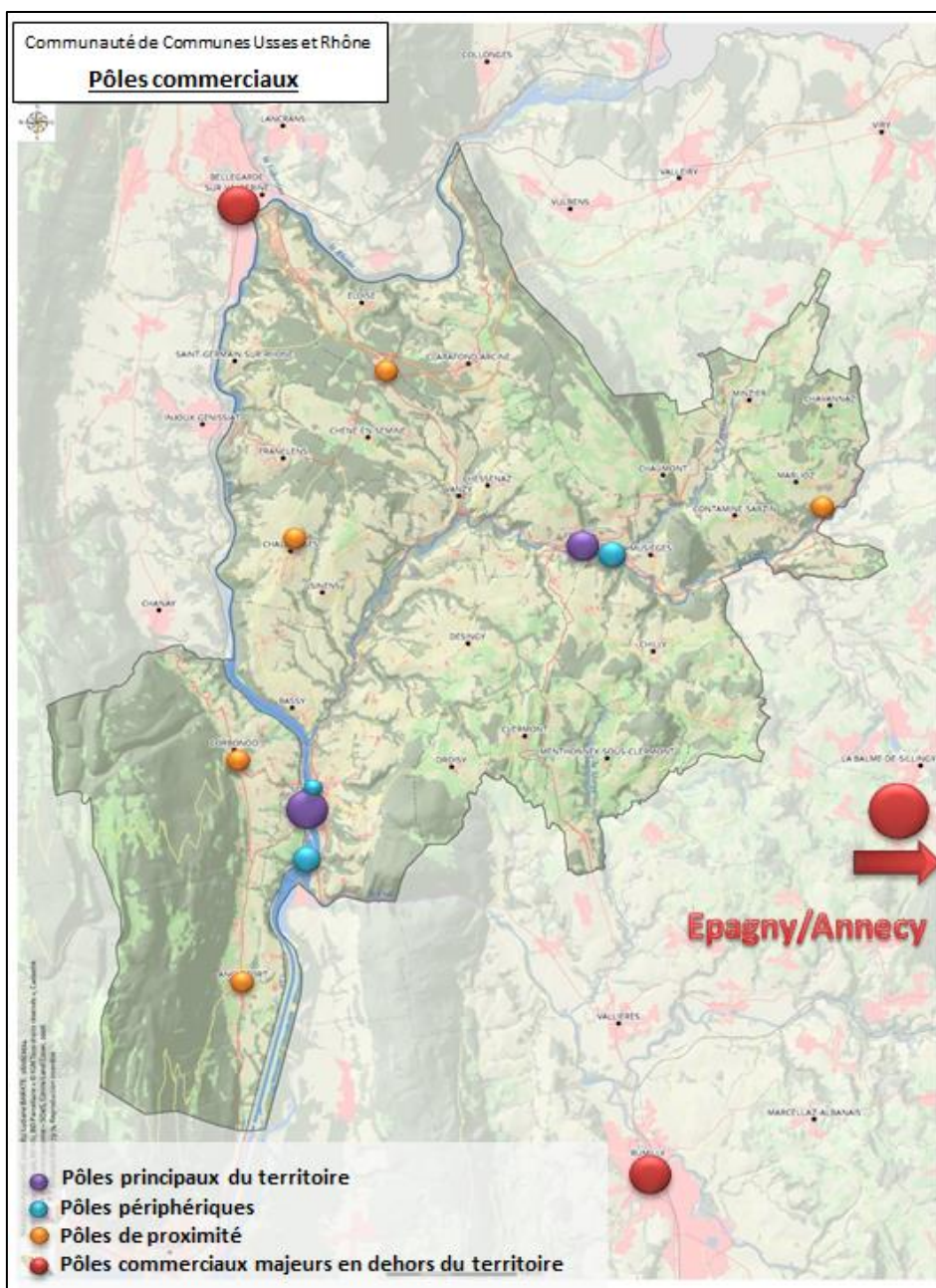
Centre commerciale Carrefour, à Seyssel.

- ✓ Si l'on exclue les trois pharmacies, le territoire étudié possède un tissu de petits commerces de détail dont certains sont difficilement identifiables visuellement, car il s'agit de commerces à domicile et de commerces non sédentaires, pour 42 % d'entre eux.
- ✓ Le nombre de commerces de détail alimentaire est stable sur le territoire depuis 2006.
- ✓ Le nombre d'emplois a quant à lui augmenté pour l'alimentaire (+9 emplois salariés privés). Cela s'explique notamment par l'extension de Carrefour Market en 2009 (de 1 200 à 2 000 m² de surface de vente).

Équipement commercial de moins de 300 m ² de surface de vente	Nombre de magasins
Alimentaire	12
Culture Loisirs	8
Équipement de la maison	13
Équipement de la personne	10
Autres commerces (dont pharmacie)	37
Total commerce de détail	80

Source : Insee

- ✓ L'organisation actuelle de l'offre commerciale s'appuie sur les pôles de Seyssel et Frangy (dans une moindre mesure), et les pôles de proximité des autres communes.
- ✓ Une partie des communes du SCoT accueille des commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie, bar, etc.). Ces commerces de proximité apportent aujourd'hui une réponse plus ou moins large aux besoins des populations locales.
- ✓ Le tissu commercial du territoire Usse et Rhône est peu diversifié et ne répond que partiellement aux attentes de la population locale et des populations avoisinantes se rendant sur les pôles commerciaux extérieurs au territoire.



L'évasion commerciale :

- ✓ La Chambre de Commerce de la Haute Savoie a mené une analyse de comportement d'achats dans le cadre de la charte du développement commercial des Ussets et Bornes, sur la période 2008-2014.
- ✓ Il en ressort que sur 617 familles interrogées, 84% déclarent réaliser leurs achats quotidiens de façon habituelle, à proximité de leur domicile, ou sur leur trajet domicile travail.

Les pôles commerciaux fréquentés par les ménages du territoire

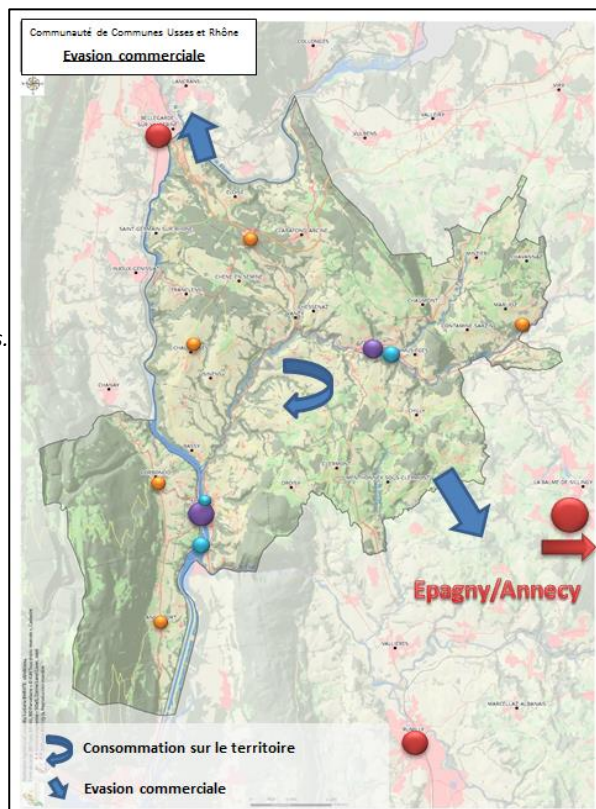
Pays de Seyssel		Val des Ussets		Semine	
Centre Seyssel	46%	Centre Frangy	30%	Bellegarde	61%
Pôle Carrefour	19%	Pôle Carrefour	25%	Centre Seyssel	10%
<i>Ailleurs</i>	<i>35%</i>	<i>Ailleurs</i>	<i>44%</i>	<i>Ailleurs</i>	<i>29%</i>

Source : CCI Haute Savoie

- ✓ Sur la Semine, l'absence de polarité commerciale sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes conduit les ménages à réaliser l'essentiel de leurs achats de proximité à Bellegarde.
- Les habitants de la Semine considèrent que Bellegarde est un pôle de proximité ; c'est pourquoi ce pôle est peu cité pour les achats occasionnels (équipements de la personne par exemple).
- ✓ Une part plus faible des ménages de la de la Semine déclare également fréquenter les commerces de proximité de Seyssel et quelques rares personnes se rendent à Frangy pour ce type d'achat.
- ✓ Concernant les pôles majeurs les plus fréquentés par les ménages interrogés, Epagny est la destination privilégiée des ménages des trois secteurs du territoire Ussets et Rhône, mais également dans une moindre mesure, le Centre d'Annecy.

Postes de Consommation	Consommation interne au territoire	Évasion commerciale
Alimentaire	50%	50%
Équipement de la personne	14%	86%
Équipement de la maison	20%	80%
Culture-loisirs	35%	65%

Source : Prospectives.



3.2.5 Le tourisme :

- ✓ **L'activité touristique est très diversifiée mais encore peu développée** sur le territoire Usse et Rhône.

La fréquentation touristique est variable, mais se développe tout au long de l'année, avec une hausse de fréquentation de mai à septembre.

- ✓ Ce territoire offre par contre, **un grand nombre d'activités sportives et de loisirs** :

- Le territoire est traversé par le parcours de la Vélo Route du Léman à la mer (Via Rhône),
- Les activités sportives de plein air y sont nombreuses : sports d'hiver (17 kms de pistes de ski de fond et autres parcours raquettes) – sports d'été (baignade, canoë, kayak, VTT, etc.),
- Le Val des Usse et le Pays de Seyssel se trouvent sur l'un des tracés amont du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, en provenance d'Allemagne et de Suisse.
- Le **tourisme patrimonial et culturel** offre des sites remarquables à visiter.

- ✓ **L'offre accompagnant cette variété touristique reste cependant très modeste**, avec ses quelques 58 établissements de tourisme (hébergement et restauration) qui emploient 100 salariés privés (source Baseco).

- ✓ **L'offre en termes d'hébergement et de restauration s'avère insuffisante**, tant en terme quantitatif pour l'offre d'hébergement, que qualitatif pour les deux offres mentionnées.



Un hôtel de Seyssel.

Tourisme : nombre de structures d'hébergement

Année 2013	Meublés classés	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Centres/villages vacances - auberges	Refuges & gîtes d'étape	Chambres d'hôtes	Total nombre de structures
Pays de Seyssel	20	1	2	1	5	4	33
Semine	2	1	0	1	0	0	4
Val des Usse	19	2	1	0	1	2	25
Total Usse et Rhône	41	4	3	2	6	6	62

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

Tableau n°26 : Tourisme, nombre de lits.

	Meublés classés	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Centres/villages vacances - auberges	Refuges & gîtes d'étape	Chambres d'hôtes	Total nombre de lits
Pays de Seyssel	91	25	327	65	65	24	597
Semine	8	100	0	80	0	0	188
Val des Ussets	91	55	72	0	12	10	240
Total Ussets et Rhône	190	180	399	145	77	34	1025

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

Tableau n°27 : Tourisme, standing de l'hôtellerie

Hôtels / Nombre d'étoiles	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	Non classé	Total
Éloise	-	-	1	-	-	1
Frangy	-	-	-	-	2	2
Seyssel	-	-	-	-	1	1
Total Ussets et Rhône	-	-	1	-	3	4

Source : Hôtellerie locale.

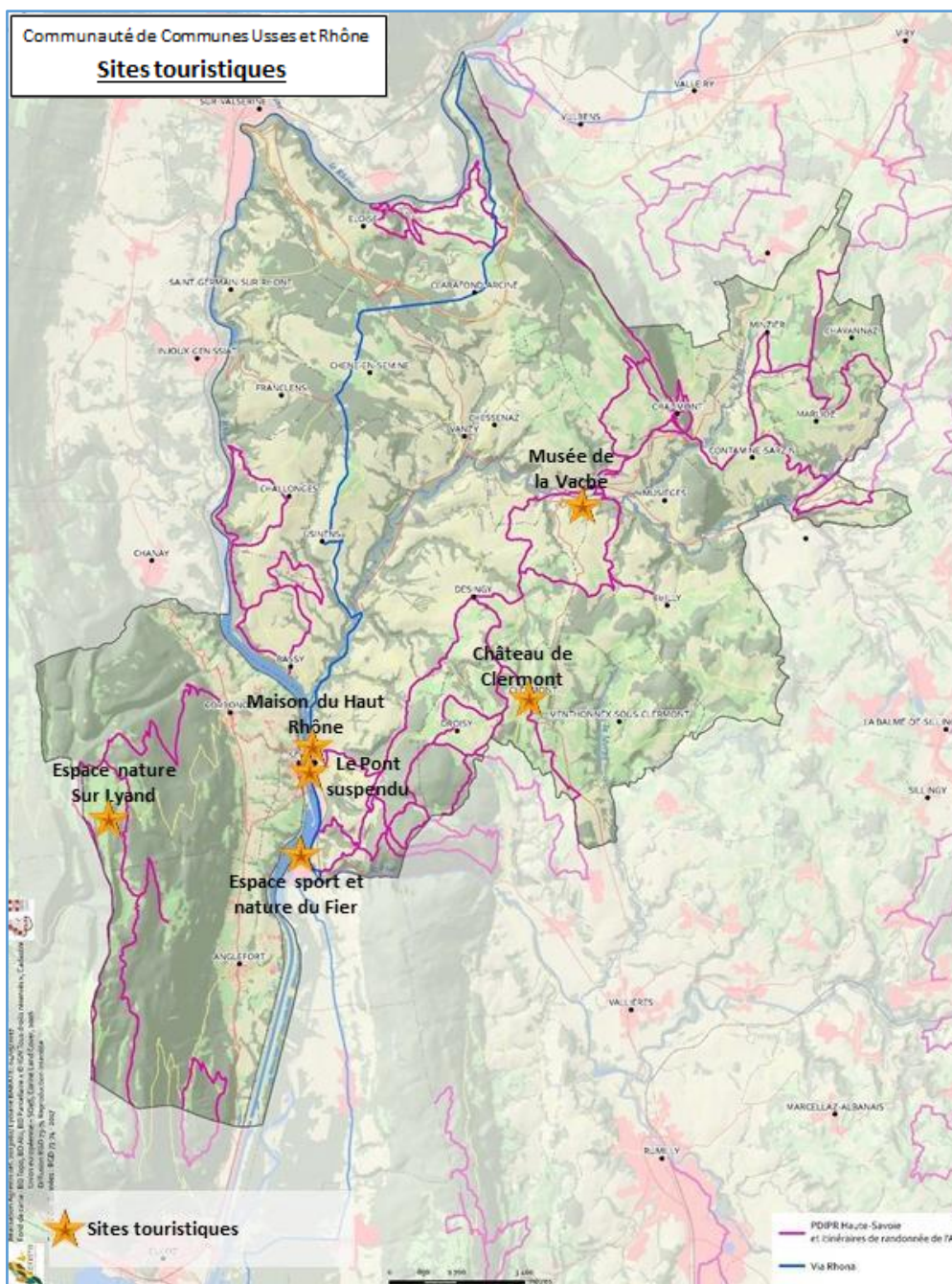


Restaurant de Frangy

Tourisme : restaurants et bars

Année 2013	Restaurant	Débit de boisson	Total
Pays de Seyssel	18	5	23
Semine	6	1	7
Val des Ussets	12	1	13
Total Ussets et Rhône	36	7	43

Source : Baseco CCI Haute Savoie



Le pont suspendu entre les deux Seyssel.

3.3 Les zones d'activités économiques (ZAE).

3.3.1 Les ZAE en 2013 :

- ✓ Les Zones d'activités économiques du territoire couvrent une surface totale de près de 72 hectares, dont 54 hectares sont commercialisables et pour certaines, en cours de commercialisation.
- ✓ Ces ZAE arrivent à saturation : Fin 2013, il restait moins de 4,6 ha disponibles, dont environ 2 ha équipés, (donc directement commercialisables),
- ✓ Sur l'ensemble des surfaces commercialisées, on peut estimer les friches entre 3,5 à 4 ha dont la principale se situe sur la zone de l'Île-Nord avec l'entreprise Morand.
- ✓ Les surfaces à commercialisées sont donc très limitées et ne répondent pas aux besoins des entreprises locales à la recherche de terrain en proximité de leur lieu de résidence.
- ✓ La consommation de foncier économique s'élève à 2,6 ha par an grâce à la commercialisation en 2013 d'une grande partie des surfaces du PAE de la Semine. Si l'on enlève cette année exceptionnelle, la consommation s'évalue à 1,5 ha par année sur les 9 dernières années.

N° zone	Commune	ZAE	Aménageur	Activité principale	Surfaces totales (ha)	Surfaces vendues (ha)	Surfaces disponibles équipées (ha)	Surfaces disponibles non équipées (ha)
1	CHALLONGES	ZAE de la Culaz	CCUR	Artisanale	2,89	1,87	0,18	0,00
2	CHÊNE-EN-SEMINE	PAE de la Semine	CCUR + TERACTEM	Mixte	20,77	17,92	0,78	0,32
3	MUSIÈGES	ZAE des Bonnets	CCUR	Mixte	11,88	10,06	0,00	0,00
4	SEYSSEL	ZAE de Montauban	CCUR	Mixte	6,05	2,94	0,43	0,81
5	SEYSSEL	ZAE de l'Île Nord	CCUR	Artisanale	12,02	6,87	0,00	0,00
6	SEYSSEL	ZAE l'Île Sud	CCUR	Mixte	10,82	7,55	0,00	1,39
7	USINENS	ZAE de Pont Rouge	CCUR	Artisanale	1,65	1,55	0,00	0,00
8	CORBONOD	ZAE de Maboez	CCUR	Artisanale	1,99	1,99	0,00	0,00
9	MARLIOZ	ZAE des Îles	Privée	Artisanale	3,56	3,56	0,00	0,00
Total					71,63	54,31	2,04	2,52

Dans ce contexte, des projets sont à l'étude (d'extension des zones d'activités existantes, voire de création de nouvelles zones), pour pouvoir à des besoins réels du tissu économique local, voire régional, pour ce qui concerne le Parc d'Activités Economiques de la

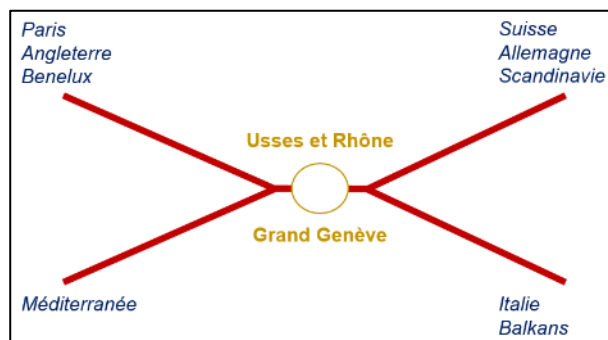
Semine (anciennement dénommée « la Croisée »).

En parallèle, une réflexion a été engagée, sur les quelques friches présentes au sein des zones existantes, afin de mieux valoriser le foncier économique local.

3.3.2 Le PAE de la Semine : Un pôle d'activités stratégique :

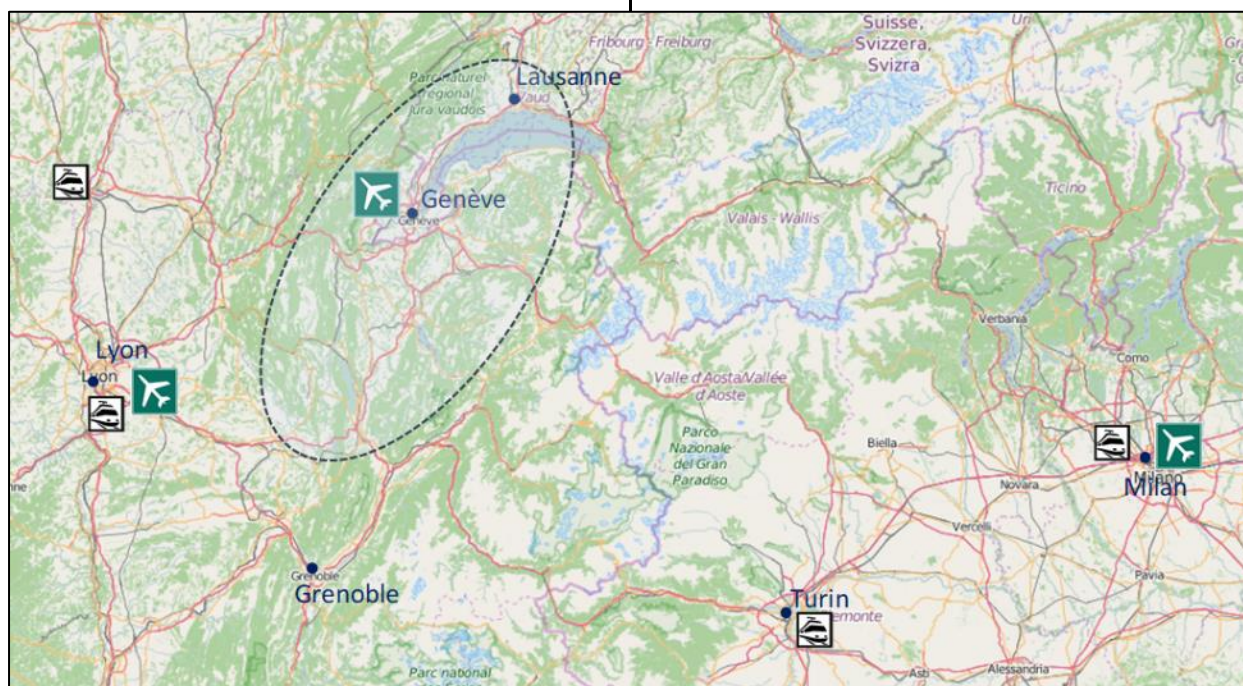
La Communauté de Communes Usse et Rhône se situe au croisement d'axes économiques stratégiques entre l'Europe du nord (Paris, Angleterre, Benelux) et l'Italie du nord, ainsi qu'entre l'Allemagne et le pourtour méditerranéen.

Le territoire bénéficie de la proximité de la Suisse, pays neutre et place monétaire internationalement reconnue, et l'Italie du Nord, à l'économie mondialisée, dynamique et très industrielle. Il est situé au cœur du poumon économique européen, la « banane bleue » et représente l'une des régions les plus dynamiques d'Europe, avec la présence proche de deux aéroports internationaux, Genève-Cointrin et Lyon-Saint-Exupéry, ainsi que de nombreuses gares TGV



Source : Communauté de Communes Usse et Rhône.

Fond de carte : Open street map



Région	PIB en €	Population	PIB par hab. en €
Auvergne-Rhône-Alpes	242 289 000 000	7 803 104	31 050
Cantons de Genève et de Vaud	89 054 000 000	1 245 947	71 475
Lombardie, Piémont et Val d'Aoste	476 265 000 000	14 597 252	32 627

Sources : Eurostat¹ et Office national suisse de la statistique².

¹ <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do>

² <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/05.html>

La Communauté de Communes Usse et Rhône est proche de deux aéroports internationaux d'envergure mondiale :

Les rapports annuels de l'aéroport de Genève indiquaient que, en 2010, l'aéroport de Genève est relié à 105 destinations, dont 78 en Europe. Le 23 décembre 2014, le cap des 15 millions de passagers par an est atteint. En 2014, 15,2 millions de passagers ont transité par Cointrin (+5%). EasyJet en a transporté 41.9%, devant Swiss (15.2%) et Air France (4,7%). En 2015, 15,8 millions de passagers ont été accueillis à l'aéroport de Genève (une hausse de 4,1 % par rapport à 2014).

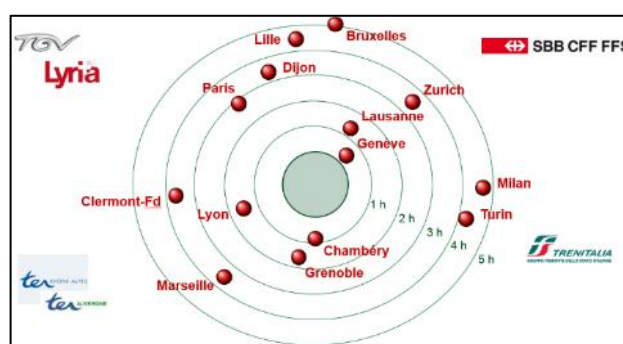
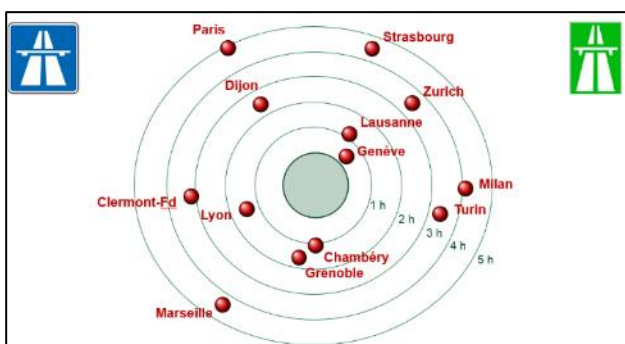


En outre, l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry a accueilli 8 703 354 passagers en 2015 (+2,8 % par rapport à 2014), dont 28,6 % en low-cost (rapport d'activités 2015)³. Intermodal, l'aéroport est connecté par la LGV Paris – Lyon – Marseille par une gare TGV qui rend l'aéroport à moins de 2 heures de Paris et de Roissy (qui dispose de sa gare TGV), ainsi qu'à 1h30 de Marseille.



Il est récemment relié à l'agglomération lyonnaise et son pôle financier de la Part-Dieu via le Tramway Rhonexpress.

Il bénéficie également d'une connexion autoroutière de qualité ainsi qu'une connexion avec le réseau ferré à grande vitesse :

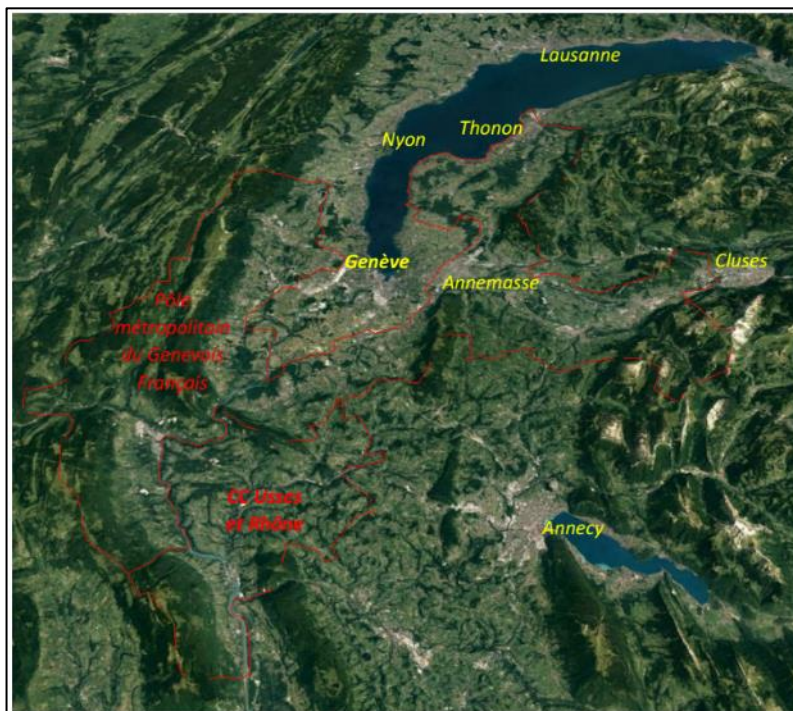


Source : Communauté de Communes Usse et Rhône, site des compagnies ferroviaires mentionnées.

³ <https://www.lyonaeroports.com/Le-Groupe-Aeroports-de-Lyon/Aeroports-de-Lyon/Chiffres-cles>

La localisation du territoire Usse et Rhône, ajoutée à sa connectivité et à son potentiel de développement, en fait un territoire au positionnement incontournable, dans un contexte où les implantations de ZAE/PAE sont de plus en plus difficiles au niveau de la Haute-Savoie, de l'Ain et de la région du Grand Genève.

Le territoire, via le pôle de la Semine, a une carte à jouer pour se positionner afin d'accueillir un parc d'activités économique performant et tourné vers les entreprises extérieures au territoire, profitant des bassins économiques de la métropole lémanique, du sillon alpin et de la vallée de l'Arve.



La Communauté de Communes Usse et Rhône, à proximité du Grand Genève et d'Annecy.

- ✓ **L'importance en termes de surface du PAE de la Semine dépasse une simple approche territoriale du périmètre du SCoT**, pour prendre en compte les bassins économiques plus vastes comme celui du Franco-valdo-genevois mais également des départements de l'Ain et de la Haute Savoie.
- ✓ Toutefois, **l'extension en cours du PAE de la Semine (ZAC II et III) répond en grande partie à des besoins d'entreprises extérieures** au territoire ; d'où la nécessité de mener une réflexion intégrant ce statut particulier pour le foncier économique au sein du SCoT.



PAE de la Semine

3.4 L'agriculture : une activité fortement implantée et dynamique

L'agriculture est la première activité économique du territoire d'Usse et Rhône.

Elle est dynamique et pérenne mais fait l'objet de défis majeurs pour l'avenir, qui dépassent les approches de la planification stratégique. Le SCoT a toutefois sa part à apporter au confortement de l'activité agricole, et notamment sur l'approche foncière.

L'ancien Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône a commandé un diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, qui l'a réalisé en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Il s'est déroulé en trois étapes de travail :

1. Collecte d'informations sur les exploitations et les espaces agricoles du territoire. Organisation de 5 jurys communaux, appels

téléphoniques pour compléter les données manquantes,

2. Caractérisation de l'agriculture du territoire du SCoT. Dresser les caractéristiques de l'activité agricole et en identifier et analyser les principaux enjeux,
3. Spatialisation des enjeux agricoles sur les espaces via des cartes.

La méthodologie de ce diagnostic s'organise autour de trois critères que sont la taille des tenements agricoles, leur qualité ainsi que la proximité des exploitations. Le croisement de ces critères donne une synthèse des enjeux agricoles en matière de surfaces : enjeux faibles, moyens et forts.

3.4.1 Une agriculture au sein d'un territoire rural en mutation

- ✓ Le territoire est classé pour partie en zone de montagne (considérant la définition « agricole » de la zone de montagne), sauf la commune de Seyssel Ain. Ce sont donc 25 communes sur 26 qui bénéficient d'un tel classement.

La prise en compte des contraintes liées à l'exploitation agricole en zone de montagne est conditionnée à ce type de classement.

L'usage des surfaces dans Usse et Rhône tend à une diminution des surfaces agricoles :

	2000	2005	2011
Surface agricole	13 795	13 736	13 647
Surface Naturelle	10 951	10 945	10 952
Surface Urbanisée	916	1 012	1 099

Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

- ✓ Il est à noter que 59 hectares agricoles ont été perdus entre 2000 et 2005 et plus de 89 hectares entre 2005 et 2011, soit un total de 148 hectares en plus de 10 ans. Il est constaté une accélération de l'artificialisation des surfaces et une baisse de celles agricoles.
- ✓ Les surfaces « naturelles » se maintiennent. Il faut toutefois souligner que les dernières

données datent de 2011, soit il y a plus de 6 ans et que les dernières extensions de zones d'activités économiques se sont en grande partie effectuées en forêt (ZAC I et ZAC II de la Semine).

- ✓ Il existe 145 exploitations agricoles¹ réparties dans les communes d'Usse et Rhône. Seules Éloise et Chavannaz ne comptent pas de sièges d'exploitation professionnels. Ces fermes emploient 294 ETP, dont 257 chefs d'exploitations et 18 doubles-actifs, sans compter les aides-familiaux et les salariés.
- ✓ Les exploitants agricoles, pour 26 % d'entre eux, ont plus de 55 ans en 2014, date de la publication du diagnostic, ce qui pose la question du renouvellement des actifs agricoles.

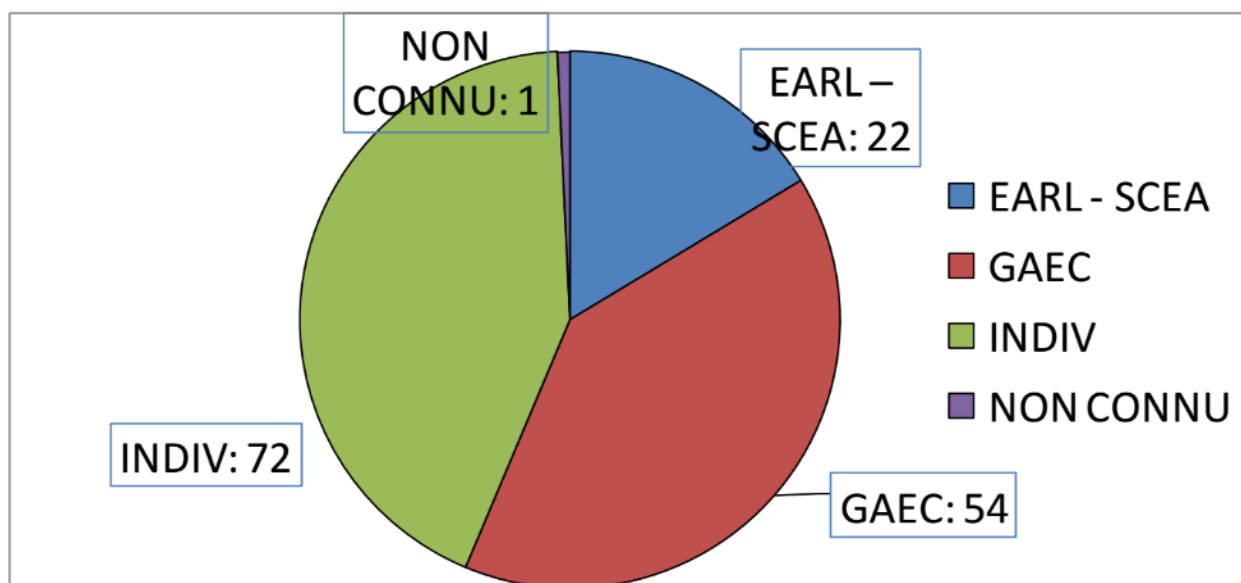
Le diagnostic mentionne les points de vigilance suivants :

- 1 installation pour 2 départs à la retraite,
- Il est constaté des départs avant l'âge de la retraite, phénomène nouveau dans la profession,
- Une vague de départ est à anticiper dans les 10 ans à venir.

Age	<= 35 ans	35 > âge < 55	>= 55 ans
Part d'agriculteurs	13%	61 %	26%

Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

L'agriculture se structure aujourd'hui sous des formes sociétaires, de manière croissante au fil des années. À ce jour, ce sont 52 % des exploitations agricoles qui sont sous forme sociétaire.



Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

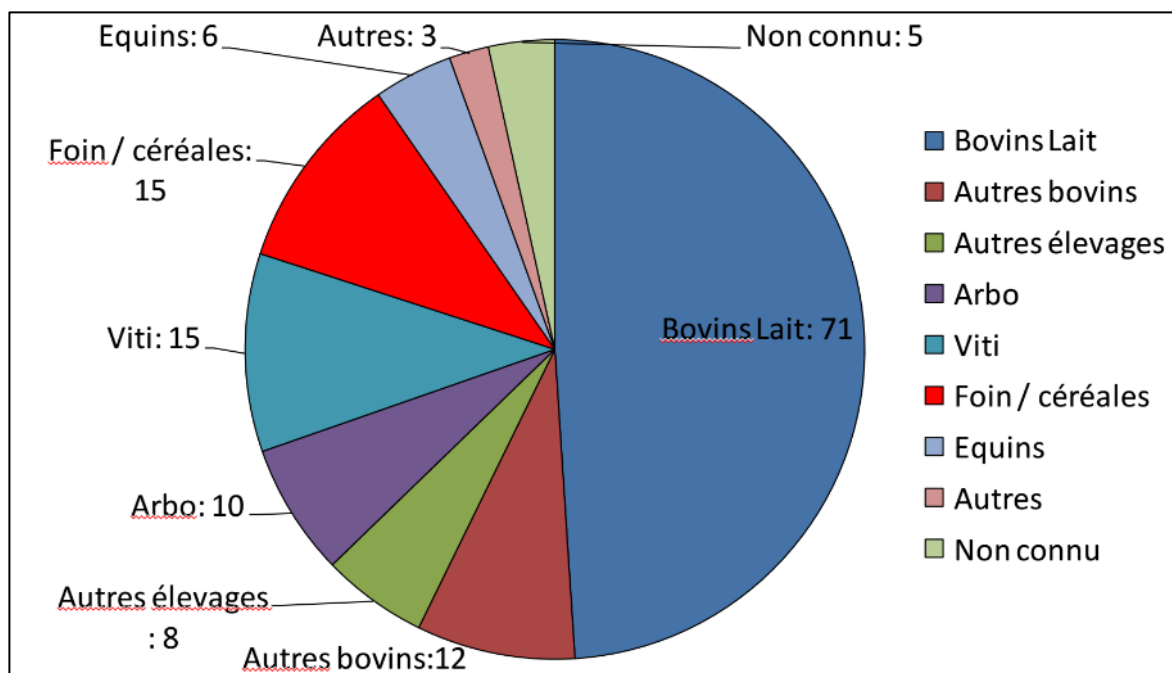
La majorité des exploitations agricoles sont orientées sur les filières de bovins lait (71 au total), majoritairement sous formes sociétaires (75 %).

¹ Il est retenu la définition de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc d'une exploitation agricole professionnelle,

c'est-à-dire des exploitations travaillant au minimum ½ SMI.

	Nombre d'exploitations	Participation à la production laitière	
EARL – SCEA	8	7%	} 75% des EA, 87 % du lait produit !
GAEC	45	80%	
INDIVIDUELLE	18	13%	
TOTAL	71	100	

(exploitations laitières) Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.



Répartition des vocations des exploitations

Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

- ✓ Si l'agriculture est majoritairement orientée vers les bovins laits, les filières viticoles et de la vente de foin sont bien représentées avec 15 exploitations chacune. À noter que 6 exploitations professionnelles ont une activité équestre.
- ✓ Les exploitations agricoles jouent la carte de la diversification de leur activité avec la vente en circuit court. Elles étaient 10 % en 2008 à proposer ce type de service, contre 23 % en 2014.
- ✓ L'agriculture est reconnue pour la qualité de ses productions, à travers les signes officiels de la qualité.
- ✓ Dans la Communauté de Communes Usse et Rhône, ce sont :
 - 84 exploitations agricoles engagées en IGP Tomme et Emmental de Savoie¹,
 - 4 exploitations agricoles engagées en IGP Pommes et poires de Savoie,
 - 6 exploitations agricoles engagées en AOP Roussette de Savoie,
 - 25 exploitations agricoles engagées en AOP Vin de Savoie,
 - 15 exploitations agricoles engagées en AOP Vin de Savoie Seyssel,

¹ À noter qu'en 2014, date de réalisation du diagnostic, le nombre d'exploitations agricoles engagées en IGP Raclette de Savoie n'était pas identifié.

- 9 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique.

Ces exploitations valorisent leurs produits mais doivent en contrepartie se soumettre à un cahier des charges précis, voulu par les agriculteurs eux-mêmes pour commercialiser leurs productions.

À noter que l'AOP Comté est présente dans le territoire, sa seule présence en Haute-Savoie, dans la commune de Challonges, sur le secteur de Pyrimont, du fait de la présence de caves d'affinage souterraine, creusées dans la roche.



Les signes officiels de qualité : l'IGP, l'AOP et l'AB.



Les caves d'affinage du Comté à Pyrimont, commune de Challonges, en AOP Comté.

- ✓ L'activité laitière est dominante. Le quota laitier total est de 25 600 000 litres et celui fermier de 824 000 litres. La différence entre les deux réside en la fabrication en coopérative laitière ou à la ferme des fromages. La moyenne par exploitation est de 360 500 litres et est conforme à la moyenne départementale en IGP.

Concernant les productions caprines, le quota laitier est de 72 000 litres et est de 39 000 litres pour les productions ovines.

Sur les 71 exploitations laitières, 57 sont membres de la SICA des Fermiers Savoyards et 12 de la coopérative laitière de Sales.

À noter que 2 exploitations agricoles transforment leur lait sur place.

- ✓ Le site de transformation de la SICA des Fermiers Savoyards est basé à Musièges et emploie 60 personnes.

Sa capacité de production est de 68 000 000 de litres de lait. Sa zone de collecte s'étend du Chablais à la Michaille en passant par le Giffre, le Genevois, la vallée de l'Arve, l'Albanais, Usse et Rhône et même une partie du bassin aixois. Le site comprend un point de vente et un site d'affinage des fromages à Minzier.



Le site des Fermiers Savoyards, dans la ZAE des Bonnets, à Musièges.

- ✓ La production laitière est soumise à la contrainte de l'autonomie fourragère. Les cahiers des charges en IGP fromagères sont stricts sur ce point. À Usse et Rhône, ce sont 90 % des exploitations agricoles laitières qui sont autonomes en fourrage. L'autonomie fourragère pose directement la question du foncier.
- ✓ Parmi les 102 exploitations agricoles engagées en élevage, 53 sont recensées au registre sanitaire départemental (RSD) et 49 en Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 1 soumise à autorisation. Ces classements posent, en matière d'urbanisme, des contraintes en matière de distances d'implantation des bâtiments vis-à-vis des constructions tierces à l'agriculture.
- ✓ Concernant la filière viticole, 9 des 15 exploitations concernées se situent dans

l'Ain, en majorité à Corbonod. Les productions sont majoritairement en AOP et la vente s'effectue en direct, en négoce ou en grande distribution. Le lien avec la promotion touristique du territoire est étroit. Le label « Vignobles et découvertes » en atteste avec l'organisation de ballades viticoles, entre autres. Toutefois, la filière est fragile car les droits à planter ne sont pas tous utilisés, que des surfaces agricoles sont classées potentiellement valorisables en AOP viticole par l'INAO et ne sont pas utilisées et que le nombre d'exploitations agricoles engagées diminue.

- ✓ A noter également que deux communes (Clarafond-Arcine et Chaumont) sont incluses dans le périmètre du Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) du Genevois, porté par la Communauté de Communes du Genevois.

3.5 Synthèse

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>INDUSTRIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu industriel en progression, tant en termes de nombre d'établissements que d'emplois. - Un tissu très diversifié (dont l'industrie hydro-électrique), malgré un faible nombre d'entreprises, ce qui favorise, entre autres sa résistance dans une période conjoncturelle difficile. - Un secteur stratégique, pouvant être dynamisé par l'attractivité du pôle de la Semine, entre les bassins de l'Ain, de la Haute-Savoie et le Canton de Genève, et doté de fortes potentialités, du fait du carrefour entre les axes Paris-Italie et Allemagne-Méditerranée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de tradition industrielle forte sur le territoire communautaire. - 40 % des emplois industriels locaux sont concentrés dans une seule entreprise (une source de fragilité). - Un faible nombre moyen d'emplois industriels par entreprise (2,8 et 1,8, tout secteur d'activités privés confondus, hors entreprise Ferropem). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien, voire le confortement, du tissu industriel actuel possédant une typologie très diversifiée, en valorisant les atouts du territoire : filière agroalimentaire, industrie des biens d'équipement. L'extension du PAE de la Semine pourrait favoriser le développement de ce secteur.
<p>BTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu en progression, tant en terme de nombre d'établissements que d'emplois. - Une forte création d'entreprises ces dernières années. - Une situation stratégique en proximité de grands centres urbains : Annecy, Albanais/Rumilly, Genevois. - Une réflexion en cours sur la création d'un site pour le dépôt et le traitement des déchets inertes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises nombreuses mais employant peu de salariés, sauf dans les sous-secteurs des travaux publics et de la construction de réseaux. - Une forte proportion d'auto-entrepreneurs se transformant rarement en entreprise traditionnelle employeuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement du développement du secteur du BTP, par une offre de sites adaptés, en proximité des centres-bourgs et villages (zone d'activités artisanales mais également en mixité au sein du tissu urbain pour les micro-entreprises). - La mise à disposition d'un ou plusieurs site(s) pour le stockage et le traitement des déchets inertes.
<p>SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu en forte progression quant au nombre d'établissements mais en croissance plus mesurée en terme d'emplois. - Une offre très diversifiée pour un territoire périurbain. - Une dynamique des services aux entreprises significative pour un territoire dont la densité en entreprise reste limitée. - Un pôle de la Semine, dont l'attractivité devrait favoriser la croissance de ce secteur. - Un territoire attractif pour des activités répondant à un marché plus vaste que celui du territoire du SCoT. 	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses entreprises de petite taille, du fait de la taille du marché local pour certaines activités. - Une pénurie de personnel qualifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des services, et le choix de sites d'implantation adaptés selon leur typologie : en centre-ville (mixité avec le logement dans les pôles de Seyssel et Frangy, etc.) ou au sein des zones d'activités (ZAE), pour d'autres services réclamant de plus grandes surfaces.

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>COMMERCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu commercial très diversifié pour un territoire peu peuplé avec de petites centralités. - La création d'une centralité commerciale sur le PAE de la Semine (anciennement dénommée « la Croisée) devant se limiter à répondre aux besoins des résidents de la Semine. - Le projet de rénovation du centre de Frangy actuellement en cours. - Les démarches FISAC mises en place, finalisées ou en cours de finalisation (Ville de Frangy, Pays de Seyssel et Val des Ussets). - Des perspectives de développement du commerce électronique (e-commerce), à prendre en compte, y compris par le commerce local existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte évasion commerciale, même dans le domaine alimentaire, du fait de la taille des centralités du territoire Ussets et Rhône, et d'une forte attractivité des pôles commerciaux des territoires limitrophes. - Une offre très restreinte dans le domaine de la grande distribution. - Un tissu commercial fragile économiquement. - Des centres bourgs ayant perdu leur attractivité pour les commerces de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le confortement de l'offre commerciale de centre-bourg / centre-village pour les besoins de la population locale à l'horizon du SCOT, et ce : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par de l'aménagement urbain : développement de l'armature des espaces publics, traitement de la voirie, politique du stationnement, signalétique..., ▪ Par des actions de soutien au commerce et à l'artisanat. - Le renforcement de l'offre de la grande distribution sur les deux pôles de Frangy et Seyssel, afin de limiter l'évasion vers les pôles commerciaux extérieurs au territoire. - La localisation du commerce, respectant la répartition des populations résidant sur le territoire du SCOT, afin de favoriser les achats de proximité en limitant l'évasion vers les territoires voisins.
<p>Zones d'activités économiques (ZAE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une répartition des ZAE très cohérente par rapport à la typologie du territoire. - Un secteur phare : le pôle de la Semine, possédant des atouts propres, d'attraction des entreprises extérieures au territoire (accessibilité autoroutière, position centrale par rapport au secteur de la Semine, pas de traversée de villages, possédant des services en son sein, à la croisée des flux régionaux et internationaux, à proximité des pôles de Genève, de Lyon, de la vallée de l'Arve et du sillon alpin). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible hiérarchisation des ZAE. - Un manque de foncier rapidement commercialisable, selon les différentes centralités. - Une qualité très médiocre de certaines zones. - L'existence de friches et les difficultés de leur résorption et de leur requalification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le confortement, la structuration, la hiérarchisation et l'homogénéisation de la (re)qualification des ZAE. - L'évaluation d'un besoin en foncier économique nécessaire et hiérarchisé, pour répondre aux besoins des différents acteurs internes et externes au territoire à l'horizon du SCOT, et ce en termes de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ZAE pour des entreprises à vocation très large extérieures au territoire, ▪ Zone artisanales répondant aux besoins des acteurs locaux favorisant le développement de l'économie présente. - L'image et le positionnement du PAE de la Semine pour l'accueil des entreprises, en cohérence avec les choix politiques.

ATOUS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence de sites remarquables (Château de Clermont, Grand Colombier, panorama de Sur-Lyand...), et de nombreuses activités sportives et de loisirs. - Le Rhône : un fleuve structurant et valorisant pour le territoire. - La production et l'offre de produits de terroir (labellisés). - Un patrimoine environnemental et paysager de qualité. - La présence de deux offices de tourisme (à Frangy et à Seyssel), ainsi que d'un EPIC, récemment créé, pour commercialiser des produits touristiques et, de manière générale, structurer l'offre dans le territoire. - Des projets d'hôtellerie en gestation : à Seyssel, dans le bassin frangypan et dans le PAE de la Semine, en sortie d'autoroute (1 étoile, à destination plutôt des professionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une activité touristique en cours de structuration mais qu'il reste à promouvoir à l'échelle du territoire. - Une offre d'hébergement insuffisante en quantité comme en qualité (un hôtel 3 étoiles puis 3 non classés, pas d'offre intermédiaire à ce jour). - Une restauration suffisante pour répondre à la demande locale, mais un manque de restauration gastronomique alors que l'environnement s'y prête. - Un phénomène de périurbanisation dont les « stigmates » commencent à altérer les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire, et donc, son attractivité touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'une stratégie touristique reposant sur les atouts du territoire, par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La structuration d'une véritable offre (tourisme vert, patrimonial, etc.), ▪ La mutualisation de certains axes avec les territoires voisins (valorisation de l'offre du SCoT par les OT extérieurs au territoire), ▪ La promotion du territoire auprès des investisseurs pour la mise en œuvre de projets permettant de répondre au manque de lits tant en terme quantitatif que qualitatif, ▪ L'implantation d'une offre de restauration de qualité gastronomique en lien avec les richesses du terroir. - Le développement d'une réflexion transversale avec les autres thématiques du SCoT, telles que l'agriculture, l'environnement (qualité des paysages, etc.), les modes de déplacement « doux » ..., comme vecteurs du développement touristique.

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une filière laitière forte, structurée et modernisée. - Un outil de collecte et de transformation du lait fédérateur : la SICA des Fermiers Savoyards. - Des systèmes adaptés aux caractéristiques pédoclimatiques du territoire et une agriculture qui entretient les paysages. - Des exploitations autonomes en fourrages et céréales. - Des produits valorisés sous signes officiels de qualité IGP-AOP (fromages, vins, fruits). - Une dynamique collective : coopératives, groupes locaux de développement, CUMA... - Une agriculture centrée sur l'élevage bovins lait mais avec de la diversification (viticulture, maraîchage, arboriculture...). - Des exploitations agricoles en majorité pérennes. - Une complémentarité entre l'exploitation de surfaces planes et l'exploitation des pentes et des alpages. - Une identité rurale forte et des paysages très marqués par l'activité agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - La précarité du foncier : un faible taux de propriété des exploitants, et des incertitudes sur les engagements de surface. - Une perte de surfaces exploitées, qui induit des difficultés dans le respect des cahiers des charges des IGP. - Une augmentation du coût du foncier. - Une concurrence entre les usagers agricoles et non agricoles du foncier. - Un foncier morcelé entre exploitations agricoles. - Des difficultés à exploiter certaines parcelles (accès, taille et mitage, circulations difficiles des engins et troupeaux, fortes pentes). 	<ul style="list-style-type: none"> - La préservation des surfaces, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maintien de l'autonomie fourragère des exploitations agricoles, ▪ L'adaptation aux évolutions du cahier des charges IGP « Tomme Emmental de Savoie », ▪ Le respect de la réglementation, notamment pour l'épandage des effluents. - La préservation de sites adaptés et fonctionnels, de par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La proximité et l'accessibilité des parcelles, ▪ Le respect des distances de recul réglementaires, ▪ Le maintien, voire l'amélioration des conditions de circulation des engins. - La conservation du potentiel agricole du secteur (laitier, viticole, arboricole...), en assurant notamment le renouvellement des générations. - La préservation et le partage de la ressource en eau. - L'adaptation de l'activité agricole aux évolutions du territoire (croissance de la population), notamment pour en saisir les opportunités (diversification, circuits courts...).
<p>ENJEUX GLOBAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'entreprises et d'emplois sur le territoire, afin d'offrir à la population actuelle et future la possibilité de travailler à proximité de son lieu de résidence et de contenir le phénomène de résidentialisation. - L'élaboration d'une stratégie économique, pour donner une visibilité du territoire aux acteurs économiques et institutionnels locaux et régionaux. - Le soutien à la création d'entreprises, à travers une pépinière d'entreprises et/ou un hôtel d'entreprises, en cohérence et en mutualisation avec des pépinières déjà existantes sur des territoires voisins. - Le rôle du SCoT (et de la Communauté de Communes qui le porte) en termes de gouvernance dans le domaine économique. 		

4 – Le fonctionnement du territoire

4.1 Les équipements et services publics.

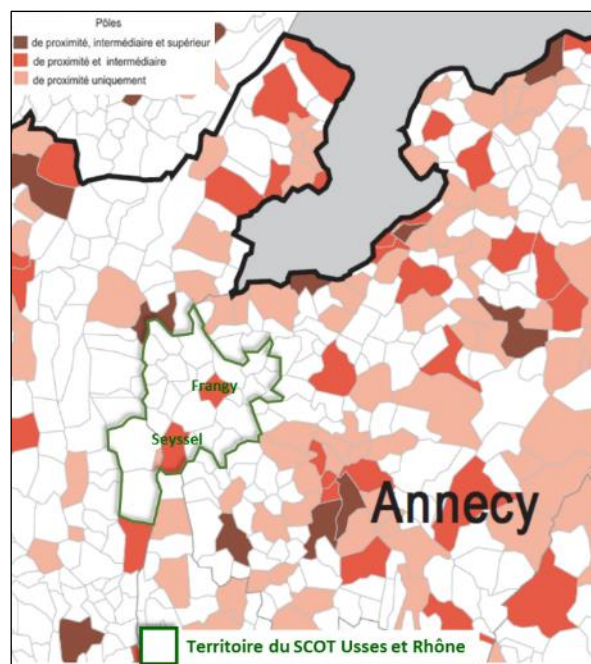
- ✓ L'analyse qui suit s'appuie principalement sur la base permanente des équipements de l'INSEE (BPE 2013), qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire.

Les équipements retenus pour la BPE (99) sont répartis en trois gammes :

- Gamme de proximité (30) : École maternelle, poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...
- Gamme intermédiaire (34) : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...
- Gamme supérieure (35) : Lycée, maternité, urgences, médecins spécialistes, cinéma, hypermarché, agence Pôle Emploi.

Dix grands domaines d'équipement sont distingués :

- Commerce.
- Sports, loisirs, culture.
- Enseignement du 1er degré.
- Enseignement du second degré.
- Enseignement supérieur, formation et services de l'éducation.
- Action sociale.
- Services de santé.
- Fonctions médicales et paramédicales.
- Services aux particuliers.
- Tourisme et transport.



Source : Insee- Base Permanente des Equipements (2007).

Communes	gamme de proximité	gamme intermédiaire	gamme supérieure	Ensemble des 3 gammes
Seyssel 74	21	18	1	40
Frangy 74	22	14	1	37
Seyssel 01	16	3	0	19

L'analyse combinée sur le territoire du SCoT des données démographiques et du niveau d'équipement des communes permet de confirmer l'existence **deux pôles principaux, qualifiés de « pôles intermédiaires et de proximité » : Frangy et Seyssel Haute-Savoie** (les seules communes de plus de 2 000 habitants).

Contigu à ce dernier, le pôle de Seyssel Ain est reconnu quant à lui, comme pôle de proximité uniquement

Ainsi, en 2013 le taux d'équipement global du territoire est de l'ordre **de 27 équipements pour 1 000 habitants** (en dessous de la moyenne départementale, de 37,8), cette moyenne étant logiquement très supérieure à Frangy, Seyssel Haute-Savoie, et (dans une moindre mesure) Seyssel Ain.

Ces trois communes concentrent 45,5 % des quelques 540 équipements recensés.

On soulignera que le pôle de la Semine (sis à Chêne-en-Semine, lieu-dit de la Croisée) assure un rôle de pôle d'équipements à rayonnement intercommunal, en ce qu'il concentre plusieurs équipements sportifs (piscine, terrains de sport), de santé et d'accueil de la petite enfance.

Nombre d'équipements par commune et par secteur	
Chaumont (74065)	8
Chavannaz (74066)	2
Chilly (74075)	20
Contamine-Sarzin (74086)	7
Frangy (74131)	86
Marlioz (74168)	11
Minzier (74184)	6
Musièges (74195)	16
TOTAL Val des Usse	170
Chessenaz (74071)	1
Chêne-en-Semine (74068)	21
Clarafond-Arcine (74077)	11
Éloise (74109)	19
Franclens (74130)	11
Saint-Germain-sur-Rhône (74235)	8
Vanzy (74291)	3
TOTAL Semine	74
Anglefort (01010)	24
Bassy (74029)	12
Challonges (74055)	13
Clermont (74078)	14
Corbonod (01118)	33
Desingy (74100)	11
Droisy (74107)	3
Menthonnex-sous-Clermont (74178)	15
Seyssel (74269)	115
Seyssel (01407)	43
Usinens (74285)	9
TOTAL Pays de Seyssel	292
TOTAUX	536
Population 2013	19 974

Source : Insee- Base Permanente des Equipements 2013.



¹ Pour le volet relatif aux énergies renouvelables, on se référera à la partie 2 / chapitre 5 du présent rapport.

4.2 Les réseaux énergiques et de communication.

4.2.1 En matière d'électricité :

- ✓ **trois autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité** (AODE) sont présentes sur le territoire :

- Le SYANE : Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie) en Haute-Savoie.
- Le SIEA : Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.
- Le SIESS : Syndicat intercommunal d'électricité de Seyssel, qui complète les distributions départementales assurées par le SYANE et le SIEA.

- ✓ Les communes de Seyssel Haute-Savoie et Corbonod accueillent sur leur territoire **le barrage de Seyssel**, destiné à gérer le niveau du Rhône en aval de Génissiat.

Il est exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), spécialement créée à cet effet.¹

Les communes de Saint-Germain-sur-Rhône, Éloise et Clarafond-Arcine sont également concernées par la rétention du barrage.

Anglefort et Seyssel Haute-Savoie accueillent également chacune un barrage couplé à une usine hydro-électrique (celle de Seyssel 74 étant située sur la commune voisine de Motz).

- ✓ De par la présence de ces installations hydroélectriques, **le réseau électrique est très dense sur le territoire** (et sur la Semine et le Pays de Seyssel plus particulièrement), **traversé par plusieurs lignes électriques à haute ou très haute tension²**, et dont les ouvrages ont un impact visuel important, et qui **sont porteurs de servitudes d'utilité publique** opposables aux documents d'urbanisme.

Il en est de même des emprises du domaine de la CNR.



Barrage de Seyssel Corbonod



Ligne électrique à haute-tension.

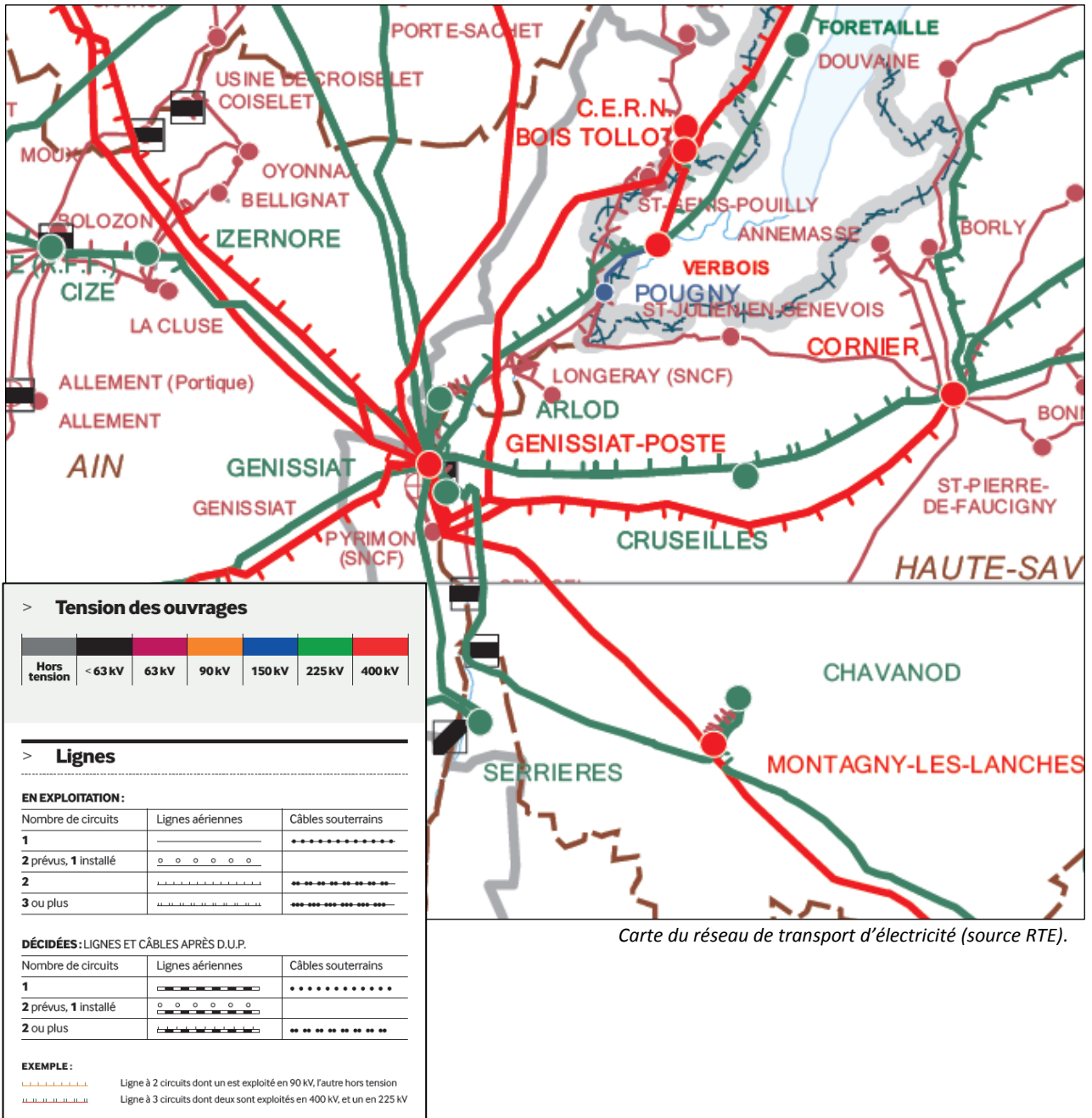
En outre, la CNR développe des centrales de type hydroliennes pour profiter des courants du Rhône. Ce projet est en cours actuellement et va dans le sens de la transition énergétique, pour le renforcement des modes de productions renouvelables d'électricité.

Un petit réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie bois est présent sur la commune de Clarafond-Arcine.

¹ Le domaine exploité par la CNR en bordure du Rhône, relève soit de la propriété privée, soit de terrains concédés par l'Etat pour permettre à la compagnie d'exercer son rôle de concessionnaire dans le respect du cahier des

charges général de la concession résultant de la loi du 27 mai 1921 et des textes subséquents.

² Présence de lignes à 400 000 Volts / 225 000 Volts / 2X63 000 Volts / 63 000 Volts.



Carte du réseau de transport d'électricité (source RTE).

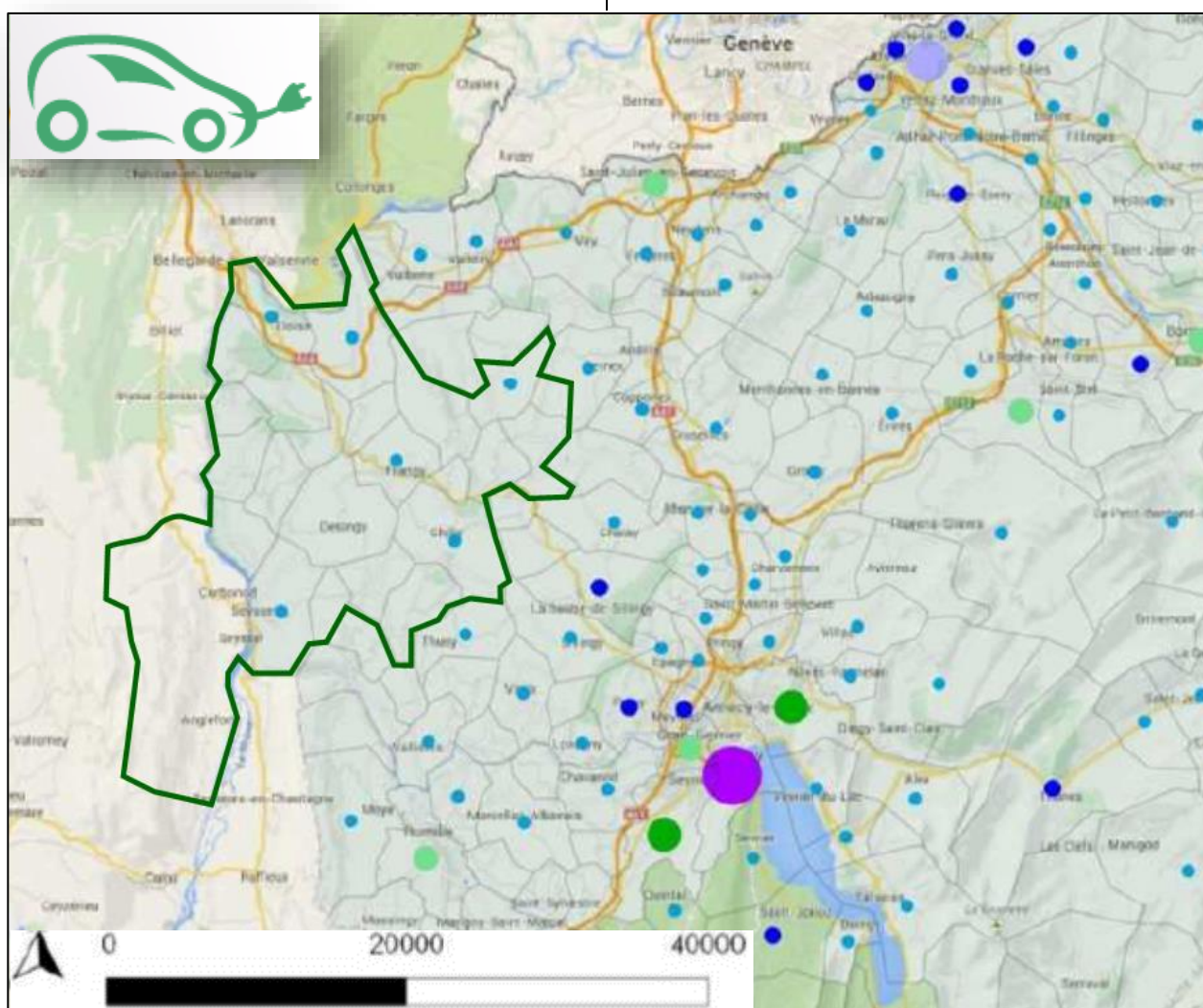
Un service public de la mobilité électrique en cours de déploiement :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) ayant pris la compétence « *Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)* », ¹ prévoit l'installation (sur 2 ans) de 250 bornes de charge sur le Département, dont **6 bornes sur la partie haute savoiarde du territoire Usse et Rhône.**

4.2.2 En matière de gaz :

Le territoire du SCoT est traversé par la **canalisation de transports de gaz Oyonnax-Groisy et Chaumont Sect.** (diamètre nominal de 450 mm), exploité par GRT Gaz.

Cet ouvrage (souterrain) traverse les secteurs de la Semine et du Val des Usse.



Source : SYANE (réalisation : Grennovia 2014).

¹ Compétence transférée par 102 communes du Département.

4.2.3 Les réseaux de communication :

- ✓ Fin 2009, le taux d'éligibilité à une offre ADSL (haut débit) était supérieur à 95 % dans la majorité des communes du SCoT (pour Saint-Germain-sur-Rhône, Franclens, Chessenaz compris entre 80 et 95%, et pour Anglefort entre 50 et 80%).
- ✓ Cependant, pour les usages économiques comme pour les usages domestiques, l'avenir des réseaux numériques est au déploiement du très haut débit.
- ✓ Pour les trois communes de l'Ain, le développement de la fibre optique est assuré par le SIEA.

Les communes d'Anglefort et de Corbonod sont ouvertes aux Services Très Haut Débit de l'Ain.

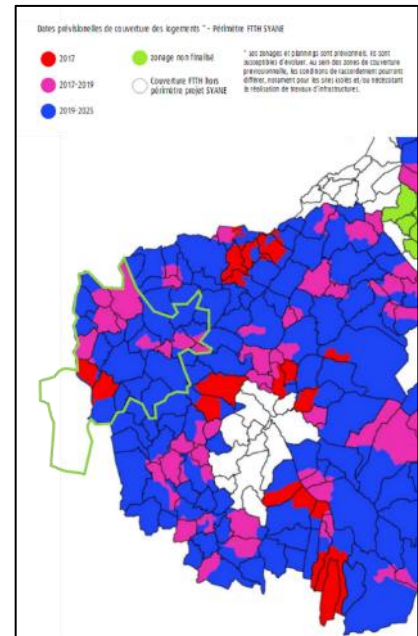
- ✓ Dans le cadre de son **Plan d'aménagement numérique « HSN »**¹, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a engagé en 2010, le déploiement d'un Réseau Ouvert d'Initiative Publique très haut débit en fibre optique « colonne vertébrale » desservant toutes les communes de la Haute-Savoie, avec priorité donnée aux ZAE.

Sur cette artère principale pourront se greffer les initiatives des opérateurs privés visant à desservir plus finement le territoire.

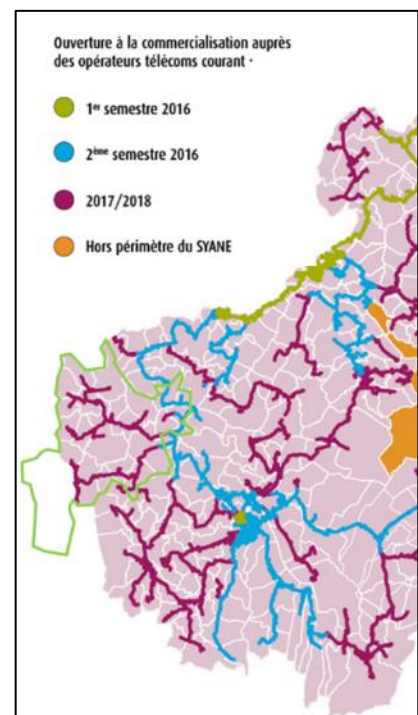
- Pour les particuliers, l'objectif initial était de raccorder 90% des foyers à l'horizon 2025 (couverture FTTH).
- Pour les professionnels, l'ouverture à la commercialisation auprès des opérateurs est en cours (FTTO).

Toutefois, les travaux en cours accusent un certain retard.

Dates prévisionnelles de couverture des logements pour les particuliers (FTTH) :



Dates prévisionnelles des services de communications électroniques pour les professionnels (FTTO) :



Source : SYANE.

¹ HSN : Haute-Savoie Numérique : Schéma approuvé le 16 décembre 2011 par le Comité du SYANE.

4.3 Les réseaux de circulation et les déplacements.

4.3.1 Les mobilités : pratiques, flux, temps.

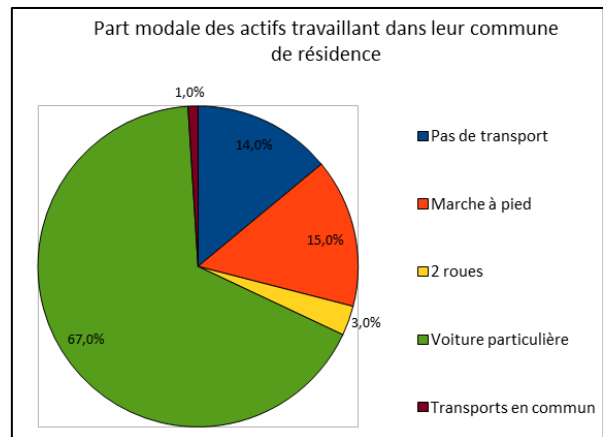
- ✓ Qu'il s'agisse de déplacements de longue distance (transit) ou de déplacements locaux, **la mobilité s'accroît en nombre, en fréquence et en longueur des déplacements.**

Les motifs de déplacements sont divers et se combinent parfois :

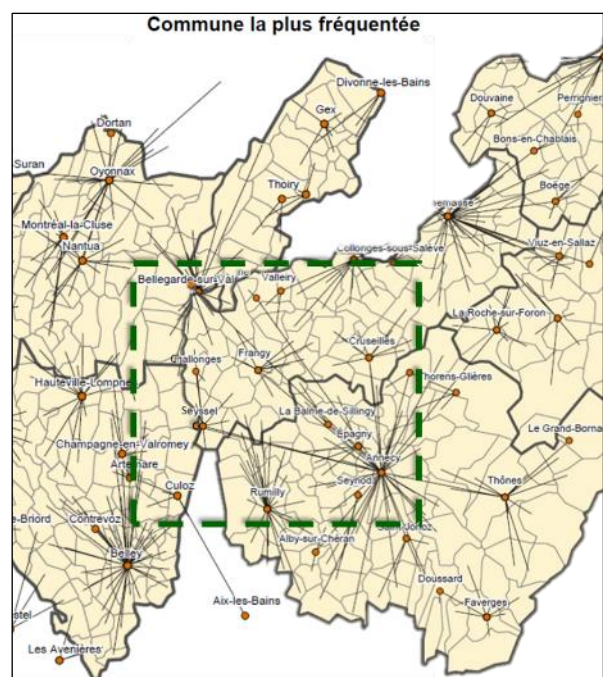
- Domicile-travail (flux pendulaires), sachant que de plus en plus d'actifs travaillent à l'extérieur de leur lieu de résidence (83,3 % en 2013).
- Motifs professionnels (visites, prestations, livraisons...).
- Domicile-loisirs / promenades.
- Domicile-achats / services / démarches.
- Domicile-école.
- Mais aussi, par exemple : domicile-école-travail-loisirs-travail-achats-domicile : On parle alors de "boucles de déplacements".

- ✓ Pour les déplacements internes ou externes au territoire, il a été établi (sous le chapitre 4.1 ci-avant), que seules les communes de Frangy et Seyssel sont classées dans une gamme de service et permettent donc à leur population d'accéder aux équipements et commerces les plus courants, évitant tout déplacement de « base » vers une commune voisine.

Ce qui n'est pas le cas des autres communes du territoire, qui sont donc dépendantes du point de vue des services, ce qui génère des déplacements supplémentaires pour les besoins de la vie courante.



Source : DDT de Haute-Savoie
Porter à Connaissance de l'Etat



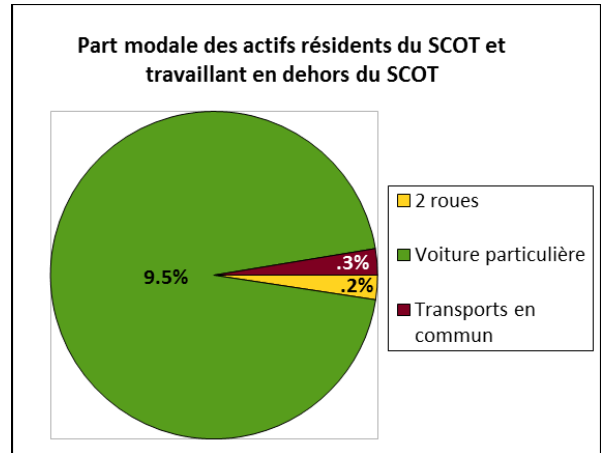
Source INSEE : Inventaire Communal 1998.
À noter que cette carte ne prend pas en compte les déplacements vers Genève.

- ✓ **La position géographique du territoire** Usse et Rhône, au carrefour d'agglomérations et de bassins d'emplois limitrophes importants (Bellegarde, Saint-Julien-en-Genève, Genève, Annecy et Rumilly), **génère des migrations alternantes « multi-directionnelles », plus « en sortie », qu'en « entrée »** du territoire.

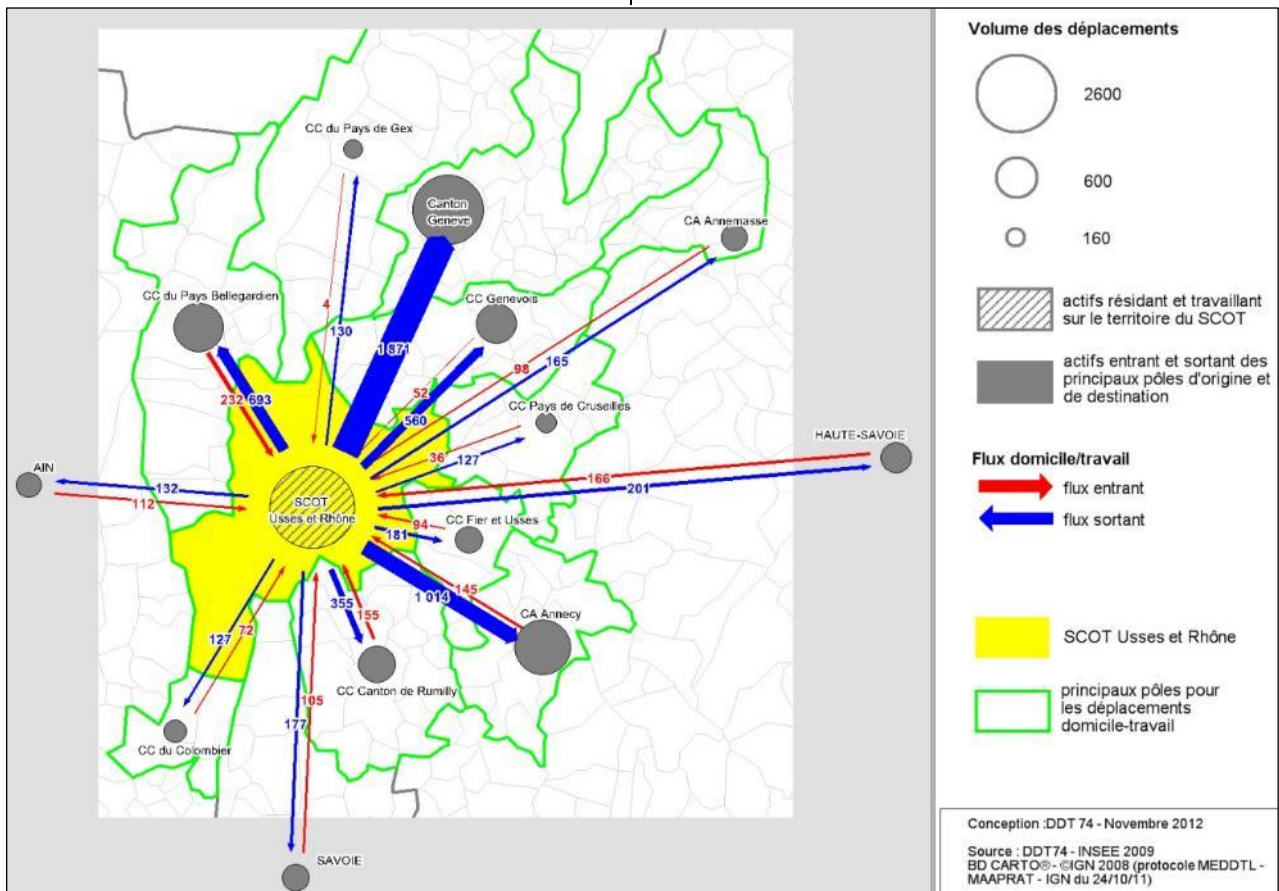
Les flux domicile-travail les plus importants s'effectuent majoritairement en direction du canton de Genève, du Pôle Métropolitain du Genevois Français¹ et de l'Agglomération d'Annecy.

Le déséquilibre important entre les entrants (3 883 personnes) et les sortants (8 378 personnes) est révélateur de la dépendance des actifs du territoire du SCOT envers les principaux pôles d'emplois (en particulier le Grand Genève et l'agglomération d'Annecy).

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence.



Source : INSEE / RGP.



Source : DDT de Haute-Savoie / Porter à Connaissance de l'Etat.

¹ Dont font parties les Communautés de Communes du Pays Bellegardien et du Genevois.

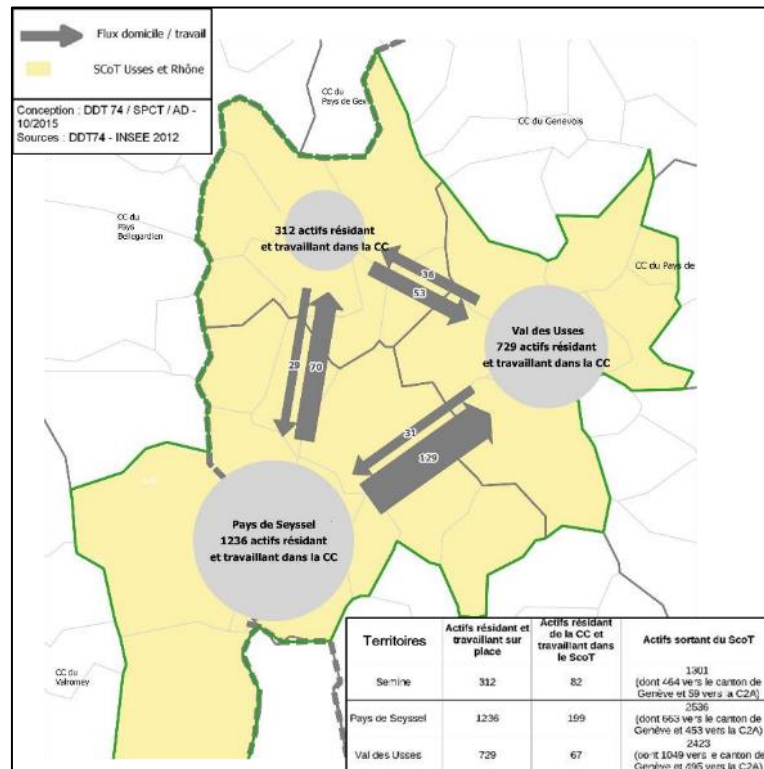
- ✓ **Les distances parcourues sont variables, mais tendent en moyenne à s'allonger, avec :**
 - Des déplacements intra-communaux, mais surtout intercommunaux, et en direction des agglomérations d'Annecy, Genève et Bellegarde, et inter-régionaux, internationaux (transit)...
 - Des gains de vitesse généralement exploités pour parcourir plus de distance (« conjecture de Zahavi »)¹.
- ✓ Néanmoins, **les temps de déplacements demeurent relativement longs**, que ce soit vers les grandes agglomérations extérieures au territoire, ou entre les communes du territoire.

Temps de déplacements automobiles (de centre à centre)	Genève (pont du Mont-Blanc)	Bellegarde sur Valserine (gare)	Annecy (gare)	Rumilly (gare)
Frangy	47 mn	21 mn	36 mn	28 mn
Eloise	40 mn	12 mn	43 mn	40 mn
Marlioz	47 mn	35 mn	37 mn	43 mn
Clarafond-Arcine	40 mn	14 mn	43 mn	47 mn
Seyssel (74)	54 mn	28 mn	55 mn	28 mn
Anglefort (01)	60 mn	34 mn	57 mn	42 mn

Source : Mappy itinéraires.

- ✓ **Les transports individuels motorisés (TIM) sont ultra majoritaires**, induits tout à la fois par :
 - La densité du réseau routier et sa bonne accessibilité par le réseau départemental, et national (A40), favorables aux déplacements automobiles. Adapté au relief il facilite les échanges Est-Ouest, plus que les échanges Nord-Sud.
 - La faiblesse de l'offre en transports collectifs et un report modal encore limité, sur un territoire à caractère rural dominant.
 - L'étalement urbain résidentiel et la dispersion des équipements et services à la population, qui sont dissuasifs des pratiques « actives » (piétonnes et cyclables).
 - La généralisation d'un mode de vie plus urbain et l'accroissement de l'équipement automobile des ménages. Ainsi, en 2013 :
 - 93,9 % des ménages possèdent au moins une voiture (contre 88,7 % en 1999), et parmi eux :
 - 59,5 % possèdent au moins deux voitures.

¹ La conjecture de Zahavi du nom de son concepteur, Yacov Zahavi, est une théorie selon laquelle les déplacements de la vie quotidienne se font à budget-temps de transport (BTT) constant et que leur portée spatiale est fonction de la vitesse de déplacement. Avec l'accélération des transports, ce n'est pas le temps passé pour la mobilité qui diminue mais la distance parcourue qui augmente.



Source : DDT de Haute-Savoie / Porter à Connaissance de l'Etat

✓ **Ces déplacements captifs de la voiture, ont des effets « dommageables à différents égards :**

- Certains tronçons routiers soumis à un trafic croissant, pendant des périodes de plus en plus longues de la journée.
- Un accroissement des risques d'accidents, ...
- Des nuisances induites toujours plus accentuées, notamment : sur l'air, sur l'environnement sonore, mais aussi ... sur le paysage urbain, où la voiture est omniprésente.



- Par ailleurs, un niveau accru de motorisation des ménages impacte leur budget et augmente leur vulnérabilité aux crises énergétiques :

- Cette motorisation constitue un poste budgétaire important parfois sous-estimé au moment du choix du lieu d'habitation.
- L'attractivité résidentielle des communes est très fortement influencée par leur niveau d'accessibilité (surtout depuis les principales zones d'emploi).
- Un fort niveau de motorisation participe à l'augmentation des émissions de GES et des concentrations en particules fines.

4.3.2 Les infrastructures routières :

Le territoire du SCoT est desservi et irrigué par un réseau routier dense et hiérarchisé, constitué d'un réseau international / national, départemental et communal.

Ce réseau routier a peu évolué depuis 15 ans.

- ✓ Font partie du **réseau routier structurant** :
 - **L'autoroute A40**, en partie nord-ouest du territoire. Deux communes sont traversées par cette infrastructure : Clarafond-Arcine et Éloise, qui accueille un échangeur et une gare de péage.

Celle-ci place les communes de la Semine à environ 30-40 minutes de Genève (par l'autoroute) et à 1h15 de Lyon.

- 4 routes départementales (RD) parmi les 37 irriguant le territoire (dont certaines ne concernent parfois qu'une seule commune) se détachent par leur importance.

Ces itinéraires, ainsi que certaines de RD classées de catégories 2 ont une vocation de transit ou de liaison à l'échelle du département, voire à une plus grande échelle, sur lesquels la fluidité et la continuité du trafic permanent ou occasionnel doivent être assurées.

Les routes départementales sont hiérarchisées (par le Conseil Départemental, qui en est le gestionnaire) selon :

- Cinq catégories d'aménagement ;
- Trois niveaux de services d'exploitation (*tableau ci-contre*).

- ✓ **L'A40 et la RD 1508 (classée à grande circulation) sont classées axes bruyants** et font l'objet de périmètres de bruit institués par des arrêtés préfectoraux¹, à l'intérieur desquels les constructions sont soumises à des prescriptions d'isolement acoustique.²

À la date d'arrêt du projet de SCoT, le territoire Usse et Rhône n'est concerné par aucun projet routier départemental.

Réseau routier départemental	Niveau de service	Hiérarchisation	Communes concernées
RD 1 508	Structurant À grande circulation	S1	ELOISE, CHENE-EN-SEMINE, VANZY, CHESSENAZ, FRANGY, MUSEGES, CONTAMINE-SARZIN.
RD 992	Structurant	S2	SEYSSEL, DESINGY, VANZY, CHESSENAZ, FRANGY, CHAUMONT, MINZIER
RD 991	Structurant	S2	SEYSSEL
RD 14	Structurant	S2	SEYSSEL
	2	S3	SEYSSEL, BASSY, CHALLONGES, CHENE-EN-SEMINE
RD 910	2	S2	MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, CLERMONT-EN-GNEVOIS, DESINGY, FRANGY
RD 214	2	S3	CHALLONGES, FRANCLENS
RD 908A	2	S3	CHENE-EN-SEMINE, CLARAFOND
RD 17	2	S3	CHILLY, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, CLERMONT-EN-GNEVOIS
RD 197	2	S3	CHILLY
RD 27	2	S2	CONTAMINE-SARZIN, MARLIOZ
RD 7	2	S3	MINZIER, MARLIOZ
RD 57			SEYSSEL, DROISY, CLERMONT-EN-GNEVOIS
RD 14D			BASSY
RD 17			CLERMONT-EN-GNEVOIS, DROISY, SEYSSEL
RD 51			MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT
RD 251			MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT
RD 197			CHILLY
RD 197A			CHILLY
RD 31			CLERMONT-EN-GNEVOIS, DESINGY, USINENS, CHALLONGES
RD 310			DESINGY, FRANGY
RD 331			USINENS, CHENE-EN-SEMINE
RD 314			CHENE-EN-SEMINE, VANZY
RD 168			ST-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS
RD 168A	3	S3	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE
RD 167			ELOISE
RD 192			CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE
RD 187			MUSEGES, CHAUMONT
RD 147			CHAUMONT
RD 7			MINZIER
RD 47			CHAUMONT
RD 123			CONTAMINE-SARZIN, MARLIOZ, CHAVANNAZ
RD 148			CHAVANNAZ
RD 158			MINZIER
RD 107			MINZIER
RD 316D			CLARAFOND-ARCINE
RD 31E			MARLIOZ
RD 2			MARLIOZ

Source : Conseil Départemental de Haute-Savoie.

¹ Arrêté préfectoraux du 11 juillet 2011, du 4 mars 2015 et du 18 juillet 2011.

² Les nuisances sonores induites par ces infrastructures sont abordées sous la partie 2 du présent rapport : Etat Initial de l'Environnement.



A40 à Clarafond-Arcine



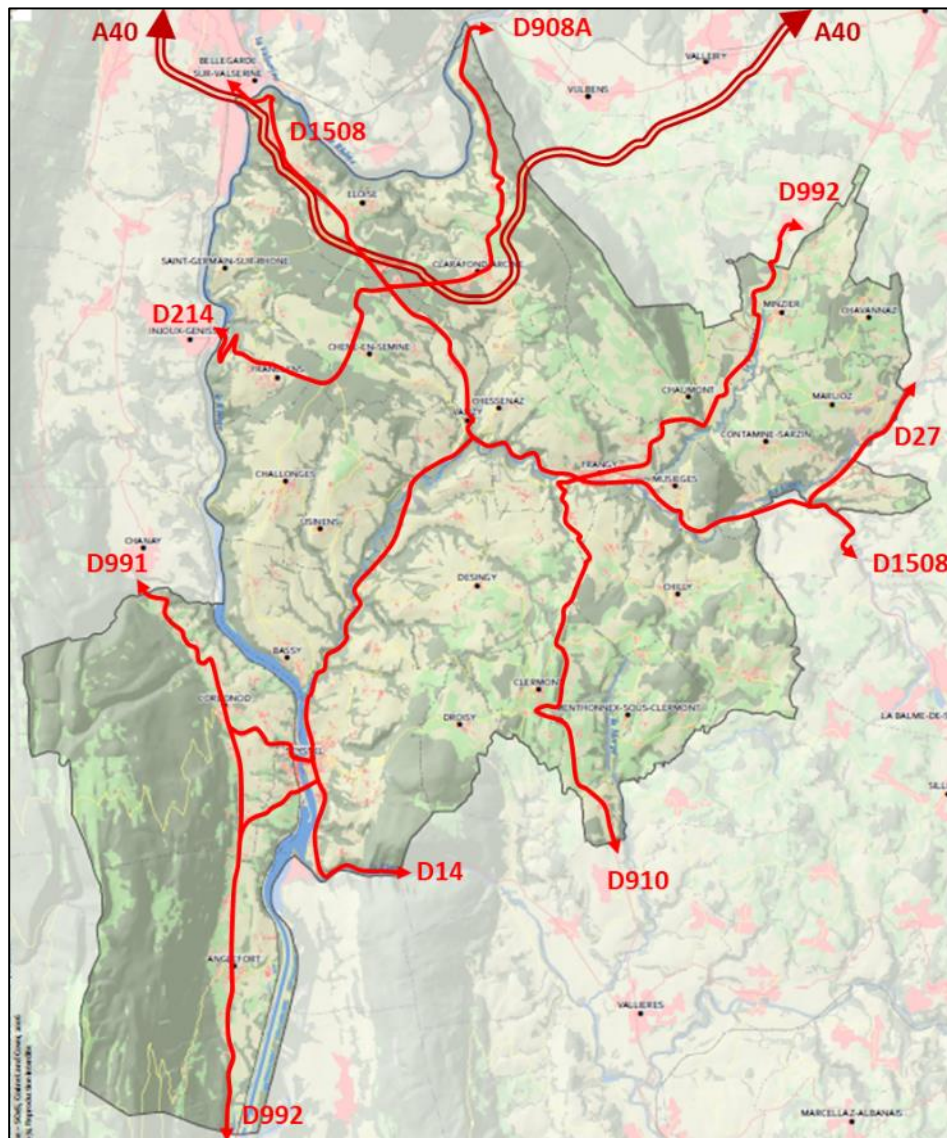
Carrefour RD 1508 / Péage de l'A40.



RD 1508 : Contournement de Frangy



La RD992 à Corbonod



Source cartographique : AGRESTIS.

- ✓ **L'analyse du trafic routier** fait état d'un accroissement sur l'A 40, et d'une légère diminution sur la RD 1508.

Les valeurs exprimées dans le schéma ci-contre, ne font pas état d'une quelconque surcharge de trafic sur le réseau routier structurant du territoire.

- Concernant l' A40 :

Le trafic entre Éloise et Bellegarde est plus important que sur le tronçon entre Eloise et St-Julien-en-Genevois : après une moindre progression du trafic entre 2005 et 2011, celui-ci s'est accentué, et le volume de trafic sur ces deux tronçons de l'A40 s'est rejoint vers 2012/ 2013.

- Concernant la RD 1508 :

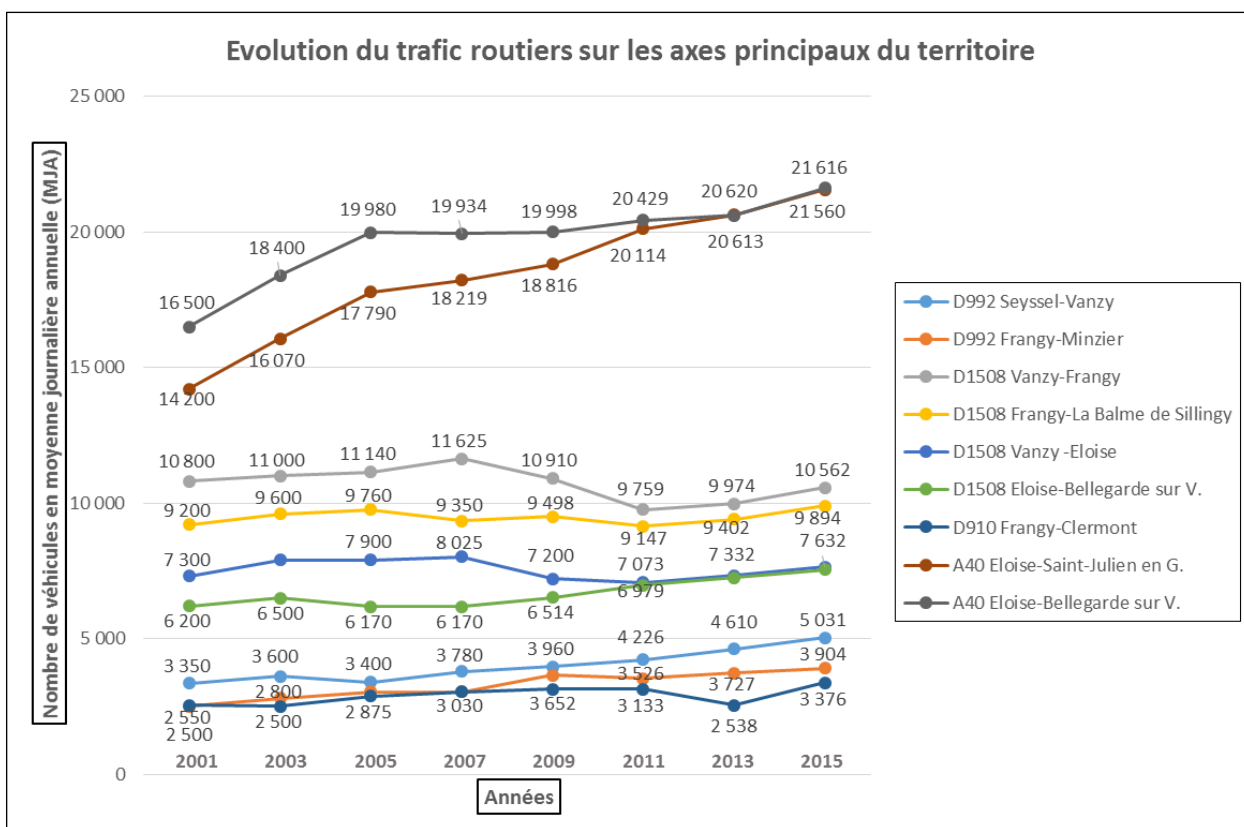
Entre 2007 et 2011, on a pu observer une diminution du trafic sur trois des quatre tronçons traversant le territoire du SCoT.

Seul le tronçon Éloise/Bellegarde connaissait une progression de son trafic sur cette période.

Mais depuis 2012/2013, les trafics progressent à nouveau sur les quatre tronçons de la RD 1508, et à un rythme pratiquement comparable.

- Sur le reste du réseau départemental :

Le trafic routier n'a progressé que modestement, et concerne des volumes plus modestes (jusqu'à 5 000 véhicules en moyennes journalière annuelle sur la RD 992 entre Seyssel et Vanzy).



Source : Comptages routiers– DDT74.

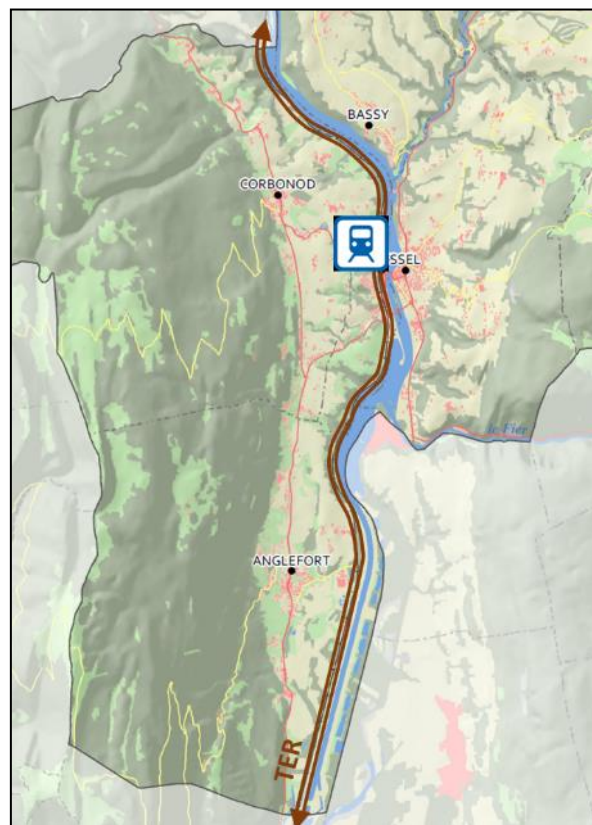
4.3.3 Le réseau ferré :

- ✓ Le territoire bénéficie de la **proximité de la gare TGV de Bellegarde-sur-Valserine, reconnu pôle multimodal d'importance régionale, accessible en 10 à 30 minutes** (et qui relie Paris en 2h40).
- ✓ Mais **plus directement, la partie ouest du territoire est traversée par la voie ferrée, longeant le Rhône en rive droite, et supportant la ligne Genève – Culoz – Chambéry/Lyon.**

Elle bénéficie d'une **gare (Seysssel-Corbonod) sise à Corbonod, qui constitue un réel atout pour le territoire**, et qui permet, notamment de rejoindre la gare de Genève-Cornavin en 45 minutes environ.

Le cadencement mis en œuvre permet d'assurer une desserte aux heures de pointe, vers Bellegarde et Genève, avec :

- 2 allers directs vers Genève le matin depuis Seysssel-Corbonod (6h45 ; 7h46) et quatre le soir depuis Genève (16h41 ; 17h26 ; 18h41 ; 19h24).
 - 8 allers vers Bellegarde, et 10 retours depuis Bellegarde en 10 minutes.
- ✓ La ligne Saint-Gervais/Evian/Genève – Bellegarde /Lyon assure quant à elle, 7 allers-retours vers Lyon, vers le Chablais et la vallée de l'Arve.
 - ✓ **Un parc de stationnement de 60 places est en cours de réalisation à la gare de Seysssel-Corbonod.**



Gare de Seysssel-Corbonod (Ain).



Voie ferrée et passage à niveau à Seysssel Ain.

4.3.4 Les autres offres de déplacements :¹

- ✓ **L'offre en transports collectifs (TC)** est assurée pour l'essentiel par les départements de la Haute-Savoie (LIHSA) et de l'Ain, et de leurs **lignes régulières interurbaines (par car)**.

Ainsi, le territoire Usse et Rhône est-il desservi par les lignes suivantes :

- LIHSA n°21, reliant SEYSSEL à ANNECY
- LIHSA n°22 reliant BELLEGARDE à ANNECY.
- LIHSA N°13 (depuis le 1er septembre 2014, reliant FRANGY à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.
- Ligne 133 : Seyssel / Bellegarde-sur-Valserine (CD01).
- Ligne 143 : Chanay / Angletfort / Belley (CD01), complétée d'un service de Transport à la Demande (TAD).

Les arrêts présents sur le territoire communautaire sont les suivants :

- CHÊNE-EN-SEMINE : La Croisée ;
- CHILLY : Manney, Coucy, Mougny ;
- CLERMONT : Chef-Lieu, Croix Rouge ;
- DESINGY : Chef-Lieu ;
- ÉLOISE : Croisée d'Eloise ;
- FRANGY : Esplanade, Pont-Collonges (ligne 13).
- CHAUMONT (ligne 13) : Chef-lieu, Saint-Jean.
- MINZIER (ligne 13) : Pont-Fornant, Fruitière.
- MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT : Mortery ;
- MUSIEGES : Serrasson ;
- SEYSSEL 74 : Petit Nice ;
- VANZY : Chef-Lieu, Mons.

Et pour les lignes de l'Ain :

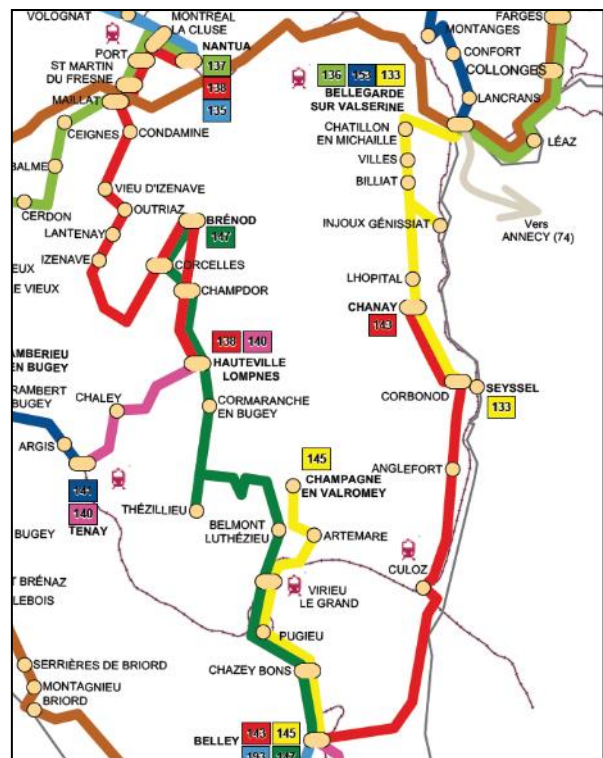
- SEYSSEL 01 ;
- CORBONOD.
- ANGLEFORT.

Le réseau de cars interurbains (LIHSA) de Haute-Savoie.



Source : Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le réseau de cars interurbains de l'Ain.



Source : Conseil Départemental de l'Ain.

¹ L'offre en transports scolaires n'est pas abordée dans ce chapitre, car ne relevant pas d'un transport en commun tous publics.

Ces lignes n'assurent pas de service le dimanche, et celui-ci est considérablement réduit pendant les vacances scolaires en Haute-Savoie.

Plus globalement, cette offre départementale apparaît à la fois :

- très peu concurrentielle par rapport à la voiture particulière.
- insuffisante, pour répondre aux attentes des usagers (autres que captifs à la voiture individuelles), ...

Qu'il s'agisse des secteurs desservis, de la fréquence de desserte, ou du temps de parcours.

La ligne entre Frangy et Saint-Julien-en-Genevois enregistre toutefois de bons niveaux de fréquentation.

- ✓ Le territoire dispose de plusieurs aires de covoiturage, totalisant une centaine de places :

- Marlioz.
- Minzier.
- Frangy.
- Chêne-en-Semine (pôle de la Semine).

Le site de covoiturage du Département est utilisé par les habitants.

Desserte en période de pointe (principaux arrêts)

Ligne Arrêts	PPM ¹	PPS ²	PPM ¹	PPS ²
Seyssel – Bellegarde (ligne 133)	Direction Bellegarde		Direction Seyssel	
<i>Seyssel</i>	1	0	0	1
<i>Corbonod</i>	1	0	0	1
Chanay – Belley (ligne 143)	Direction Belley		Direction Chanay	
<i>Corbonod</i>	2 (dont 1 TAD ²)	0	0	2 (dont 1 TAD ²)
<i>Anglefort</i>	2 (dont 1 TAD ²)	0	0	2 (dont 1 TAD ²)
Annecy – Seyssel (ligne 21)	Direction Annecy		Direction Seyssel	
<i>Seyssel</i>	1	0	0	1
<i>Chilly</i>	1	0	0	1
Annecy – Bellegarde (ligne 22)	Direction Bellegarde		Direction Annecy	
<i>Frangy</i>	1	2	2	1

¹ PPM : période de pointe du matin (6h à 9h) ; PPS : période de pointe du soir (16h à 19h)

² TAD : Transport à la demande

4.3.5 L'offre en déplacements doux :

■ L'OFFRE CYCLABLE :

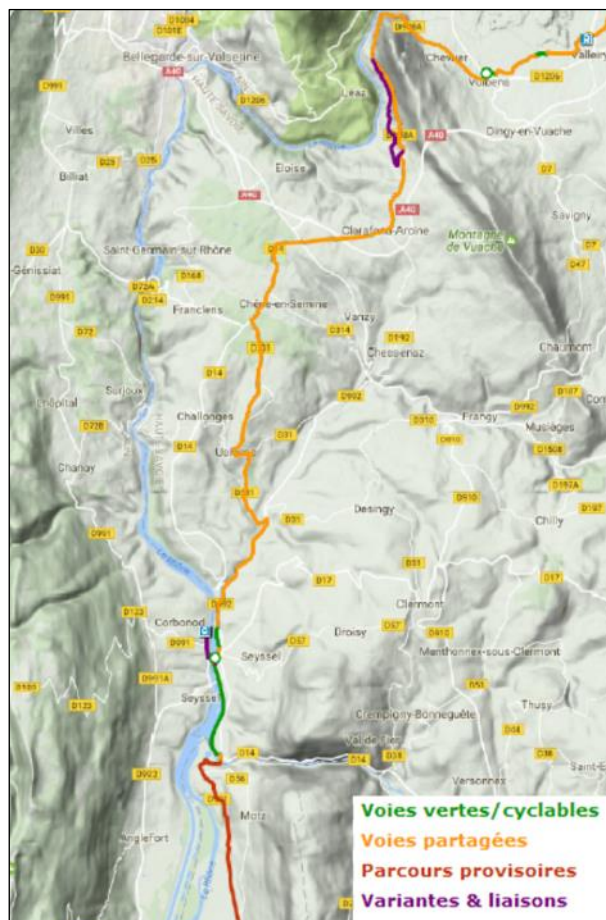
De par la topographie, la multipolarité du territoire et les gabarits des voiries, le vélo ne constitue pas un moyen de transport attractif pour les déplacements journaliers utilitaires.

Par contre une offre existe pour les pratiques cyclables touristiques, sportives et de loisirs, avec :

- ✓ **La Via Rhôna** est un itinéraire de 650 km dans la vallée du Rhône, du Léman à la Méditerranée. Il traverse 12 départements et 3 régions. Il permet aux usagers (80% de riverains et 20% de touristes selon les estimations), de découvrir les berges du Rhône ainsi que différents territoires grâce aux modes de déplacement doux. L'accessibilité pour les personnes handicapées est garantie. L'itinéraire est en cours d'aménagement sur certains tronçons.

Sur le territoire du SCoT, cet itinéraire traverse les territoires de deux Seyssel, de Challonges, Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Usinens.

- ✓ Le projet de véloroute du Sillon Alpin est à l'étude, pour la partie entre Annecy et Seyssel, qui concerne les communes de Chessenaz, Desingy, Frangy, Musièges, Chilly, Usinens, Seyssel Haute-Savoie et Contamine-Sarzin.
- ✓ Un projet d'itinéraire cyclable est également en cours entre Seyssel Ain, Anglefort et Culoz.



Source : www.viarhona.com



4.4 SYNTHÈSE

	ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
Équipements et services	- Une offre d'équipements publics correspondant globalement aux caractéristiques et besoins (de première nécessité) du territoire, mais ...	- Des équipements et services concentrés pour l'essentiel dans les bourgs de Seyssel, Frangy, et le pôle de la Semine.	- La satisfaction des besoins de proximité de la population (actuelle et future) en équipements et services divers, pour les besoins essentiels de la vie courante (santé, éducation, services administratifs), mais aussi pour les loisirs (culturels et sportifs) :
	- Une mutualisation des équipements entre communes qui se renforce.	- Une accessibilité aux équipements et services, par le seul moyen la voiture individuelle (pour la plupart des équipements)	
	- Une « Maison de Vie » (récente) à Chêne-en-Semine. - Des projets en cours en matière de soins et services à la personne.	- Une faiblesse de l'offre de soins et services à la personne. - Une offre pour la petite enfance limitée, bien qu'en progression.	- Des équipements performants et localisés de façon opportune, devant contribuer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À leur accessibilité au plus grand nombre, y compris à pied ou en vélo. ▪ À la structuration du territoire. ▪ Au renforcement de son attractivité.
	- Un EHPAD à Frangy, en projet de délocalisation.	- Des structures d'accueil très insuffisantes, voire géographiquement inexistantes, pour une population vieillissante.	
	- Une gouvernance en marche ... avec le transfert des compétences, le projet de renforcement de l'intégration fiscale et la mutualisation des moyens attendus dans le cadre de la jeune Communauté de Communes Usse et Rhône. - Divers projets à l'étude ou en cours (plus ou moins structurants pour le territoire).	- Encore peu d'initiatives en matière de programmation et gestion des équipements à l'échelle communautaire ou intercommunale. - Une dépendance forte aux territoires voisins, pour les grands équipements.	- La prise en compte des capacités financières des collectivités de plus en plus limitées (en investissements et en frais de fonctionnement), imposant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une politique foncière d'anticipation et de sauvegarde. ▪ et une mutualisation accrue (pour optimiser les moyens les finances publiques.).
<p>globalement :</p> <p>L'offre, la localisation et l'accessibilité aux équipements et services à la population constituent à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les populations : un enjeu global de cohésion sociale et de qualité de vie de proximité. - Pour les collectivités publiques : un enjeu d'aménagement durable et de bonne gouvernance du territoire. 			

	ATOUS	FRAGILITES	ENJEUX
Réseaux énergétiques et de communication	-	-	- La prise en compte et le développement des TIC, comme une composante virtuelle de la mobilité, au service du territoire, de l'économie, des collectivités et des individus ...
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne desserte par l'autoroute (A40), et par le réseau routier départemental. - Pas de surcharge observée sur le réseau routier structurant du territoire, ni de congestions ponctuelles dans la journée. - Un atout fort : La présence d'une gare ferroviaire à Corbonod, sur la ligne en direction de Bellegarde puis Genève. - Un potentiel pour le développement des transports en commun, notamment sur les routes départementales. - Une part modale de la marche élevée pour les déplacements intracommunaux. - Des aires de covoiturage qui se développent et sont utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance aujourd'hui quasi-totale à la voiture individuelle, pour les déplacements entre communes et à l'extérieur du territoire. - Des temps de déplacement relativement longs entre les différentes communes du territoire. - Une desserte ferroviaire du territoire encore peu utilisée. - Pour les transports en commun, de faibles volumes concernés, malgré l'existence de l'offre et un territoire hétérogène en termes de demande. - Une absence de réseau de transport urbain sur le territoire. - Une faible part des déplacements modes doux. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des liaisons avec les agglomérations genevoise, annécienne et bellegardienne, notamment en termes de déplacements domicile-travail, pour une moindre dépendance au TIM, et induisant, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement de l'offre ferroviaire à partir de la gare de Seyssel-Corbonod. ▪ Le développement du report modal, notamment par la création de parkings relais (P+R). - L'organisation des déplacements internes aux communes et le maintien d'un réseau routier (primaire) performant. - La prise en compte du lien étroit entre transports / déplacements, et développement urbain.
<p>GLOBALEMENT : Les enjeux d'une mobilité durable pour tous sont à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Sociaux</u> : liberté de circulation, égalité d'accès aux centres de vie et à leurs équipements (principe d'équité sociale et de solidarité), en particulier pour les personnes à mobilité réduite, liens sociaux, qualité des espaces publics. - <u>Economiques et financiers</u> : liés aux coûts directs et indirects des transports individuels motorisés (TIM), - <u>Sanitaire, spatiaux, et environnementaux</u> : attachés aux impacts des infrastructures routières, ainsi que des émissions sonores et polluantes, sur la santé humaine et sur l'environnement, avec un cadre urbain dans les bourgs, favorable à l'évolution des pratiques de déplacements et au développement des modes de transports alternatifs ou complémentaires à la voiture individuelle 			